La Documentation Catholique

43e année — T. LVIII

Numéro 1354. — 18 juin 1961

La consécration par S. S. Jean XXIII de quatorze évêques missionnaires

Le 21 mai, dimanche de la Pentecôte, le Saint-Père a prononcé l'allocution suivante après avoir conféré la consécration épiscopale à quatorze évêques missionnaires provenant de trois continents différents (1) :

VÉNÉRABLES FRÈRES, CHERS FILS,

Le déroulement de la cérémonie à laquelle chacun de nous a participé a rempli Notre âme d'émotion et en même temps de sainte joie et de nouvelle ferveur, « *Spiritus Domini replevit orbem terrarum* », vraiment : « *hoc quod continet omnia scientiam habet vocis* ». (*Sag.*, I, 7.)

C'est à Nous d'accueillir et de retransmettre ces voix du ciel et de la terre, des siècles passés et de l'heure présente, et d'en pénétrer l'intime et magnifique signification.

Vous voici, quatorze prêtres du Seigneur, venus de trois continents : Afrique, Amérique, Asie, tout heureux d'avoir reçu de Nos mains la consécration épiscopale.

Spectacle incomparable ! Oh ! quelle tendresse inonde Notre cœur et vos cœurs au souvenir de la Pentecôte de Sion et à la pensée que vous, nouveaux élus, vous continuez le témoignage du Christ que les premiers appelés ont donné et continuent de donner dans le monde entier.

Vos familles et vos concitoyens, les séminaires et les instituts religieux qui vous ont éduqués, et en particulier la sacrée congrégation de la Propagation de la Foi, qui veut être pour chacun de vous une mère généreuse et sage, exultent en entendant acclamer, sous ces immenses voûtes de Saint-Pierre et en présence de l'Eglise militante, les noms des peuples sur lesquels va s'étendre l'aimable protection de vos nouveaux insignes épiscopaux.

La mitre et la crosse évoquent la douce image du bon Pasteur qui, plein de sollicitude pour ses brebis, les précède et les guide vers les pâturages du salut, les sources d'eau pure.

Fils de l'Orient et de l'Occident, exultez de joie. Fils du Basutoland, du Kenya, du Liberia, du Tanganyika, de la Colombie, de la Birmanie, de Formose et de l'Inde, tressaillez d'allégresse.

La fatigue légère que la complexité de l'auguste cérémonie vous a peut-être causée se dissipe à présent et se transforme en joie, Nous permettant de vous communiquer trois pensées qui, pour finir, seront comme le sceau de notre jubilation commune et l'expression d'un vœu ardent de prospérité pour vous, de paix sereine et sainte pour les peuples qui vont être l'objet de vos sollicitudes pastorales.

---

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien publié par *l'Osservatore Romano* des 22-23 mai 1961. Les sous-titres sont de notre rédaction.

Les nouveaux évêques sont : Mgr Stanislas LOKUANG, du clergé séculier chinois, né en 1911, à Hengyang, au diocèse de Hengchow, nommé évêque de Tainan (Formose). — Mgr Pierre PAO-ZIN TOU, du clergé séculier chinois, né en 1911 à Chao-Shien, au diocèse de ce nom, nommé évêque de Hsinchu (Formose). Mgr Joseph CHENG TIEN-SIANG, Dominicain chinois, né en 1922, à Foochoe, nommé évêque de Kaoshiung (Formose). — Mgr Ignace PHAKOE, Oblat de Marie-Immaculée, né en 1927, à Koro-Koro, dans l'archidiocèse de Maseru (Basoutoland), nommé évêque de Leribe (Basoutoland). — Mgr César GATIMO, du clergé séculier local, né en 1921, à Tetu, au diocèse de Nyeri, nommé évêque tituaire d'Abila de Palestine et auxiliaire de l'évêque de Nyeri (Kenya). — Mgr Gervais NKALANGA, du clergé séculier local, né en 1919, à Ruti, au diocèse de Bukoba, nommé évêque titulaire de Balbura et auxiliaire du cardinal Rugambwa, évêque de Bukoba (Tanganyika). — Mgr Pio KERKETTA, Jésuite indien, né en 1960, à Pithra, dans l'archidiocèse de Ranchi, nommé archevêque de Ranchi (Inde). — Mgr Guillaume-Zéphyrin GOMES, du clergé séculier local, né en 1916, à Karachi, nommé évêque titulaire de Parlais et auxiliaire du cardinal Gracias, archevêque de Bombay (Inde). — Mgr Giovanni Battista GOBBATO, des Missions étrangères de Milan, né en 1912, à Sernaglia, au diocèse de Vittorio Veneto (Italie), nommé évêque de Taunggyi (Birmanie). — Mgr Angelo CUNIBERTI, de l'Institut missionnaire de la Consolata de Turin, né en 1921, à Mondovi-Breo, au diocèse de Mondovi (Italie), nommé évêque titulaire d'Arsinoë de Chypre et vicaire apostolique de Florencia (Colombie). — Mgr Sébastien SHWE YAUK, du clergé séculier birman, né en 1918, à Dorokho, au diocèse de Toungoo, nommé évêque de Toungoo (Birmanie). — Mgr Francis CARROLL, des Missions africaines de Lyon, né en 1912, à Newry, au diocèse de Dromore (Irlande), nommé évêque titulaire de Sozopolis d'Héminonte et vicaire apostolique de Monrovia (Liberia). — Mgr Thomas-Albert NEWMAN, des missionnaires de La Salette, né en 1903, à Waterbury, dans l'archidiocèse de Hartford (Etats-Unis), nommé évêque de Prome (Birmanie). — Mgr Hippolyte BERLIER, Rédemptoriste, né en 1919, à Pelussin, dans l'archidiocèse de Lyon, nommé évêque de Niamey (Niger).

Le Souverain Pontife était assisté, en qualité de coconsécrateurs, de Mgr Fulton J. Sheen, évêque auxiliaire de New York, et de Mgr Edoardo Mason, des Fils du Sacré-Cœur de Jésus, vicaire apostolique de El-Obeid (Soudan). Trois membres du Sacré-Collège assistaient à la cérémonie LL. EEm. les cardinaux Agagianian, Gracias et Rugambwa. Ils étaient entourés de tous les présidents nationaux des Œuvres pontificales missionnaires, dont l'assemblée annuelle commençait à Rome le lendemain.

Parmi les personnalités présentes à la cérémonie, il y avait notamment une délégation officielle du Liberia, M. Paulin Batienon, représentant le gouvernement de la République de Haute-Volta ; M. A. Kaziende, ministre des Travaux publics du Niger ; M. Aoussa Koffi, ambassadeur de la Côte-d'Ivoire à Rome ; M. Osei Bonsu, ambassadeur du Ghana, à Rome ; M. Edward Kennedy, frère du président des Etats-Unis.

I — Oui, Notre vœu le plus ardent de prospérité est pour vous, devenus désormais non seulement Nos fils bien-aimés, mais encore Nos frères vénérables en entrant dans l'*ordo episcoporum* qui vous place au sommet du ministère sacré, lequel vous confère une très haute dignité : le gouvernement de portions choisies de la Sainte Eglise.

Les Eglises nouvelles

L'institution de la hiérarchie ecclésiastique dans de nouveaux et immenses territoires de l'Afrique et de l'Asie, avec l'érection d'archidiocèses et diocèses qui ont enrichi de leurs noms les annales de l'Eglise, est un motif de satisfaction universelle. Ces Eglises nouvelles, l'Eglise mère de Rome les embrasse avec la plus tendre affection, car elles exhalent la bonne odeur d'une histoire tissée de charité héroïque et de sacrifices parfois sanglants auxquels il faut toujours rendre un tribut sacré de reconnaissance et d'honneur.

Apôtres de cette nouvelle Pentecôte, vous exhalez le parfum du baume qui a consacré vos fronts et vos mains et vous êtes devenus la vivante expression de la floraison des immenses champs qui sont ouverts à l'évangélisation du Christ.

Le lien indissoluble de l'Eglise

Nous vous serons toujours spirituellement unis et proche. Vos joies et vos préoccupations seront les Nôtres ; vous sentirez ainsi et transmettrez aux communautés chrétiennes la vertu de ce lien indissoluble que Dieu lui-même a voulu placer entre Nos mains, afin que Nous et vous, conjointement, nous rassemblions les membres épars de l'humanité et fassions de tous les peuples un seul peuple, de manière qu'il n'y ait plus qu'une seule louange éternelle, un seul sacrifice de salut, une seule certitude de vie droite et d'action parfaite, dans le Christ glorieux, Roi et Sauveur du monde.

L'accession de nouveaux peuples à l'indépendance

II. — Et maintenant, une pensée pour vous, chers fils, réunis ici pour cette cérémonie mystérieuse.

La variété des pays d'origine des quatorze prélats, élevés aujourd'hui à la plus haute dignité sacerdotale *ut episcopi et pastores animarum*, Nous suggère à votre intention quelques considérations pratiques et opportunes.

Ces pays d'où vous venez, ou pour lesquels les nouveaux évêques sont consacrés, s'honorent d'un patrimoine de très riches civilisations, dont les beautés secrètes, où l'on remarque les traces évidentes de la vérité révélée, pourront faire l'objet d'études plus attentives et fournir des éléments très utiles aux monumentales recherches et connaissances de la pensée humaine.

Nous bénissons Dieu de ce que l'accession de ces peuples aux relations internationales sur une plus large échelle soit accueillie par tous les hommes honnêtes et de bon jugement comme un noble encouragement à la consolidation des communautés supranationales, mises au service commun de la culture, du bien-être spirituel et matériel et de la paix.

Cette constatation imprime une physionomie caractéristique à la cérémonie de ce jour ; elle est, pour ainsi dire, l'affirmation d'une nouvelle jeunesse.

Et il en est bien ainsi : joie de peuples de toutes races et dénominations ; admiration émue de frères marqués au front du signe du Christ ; enfin surprise pleine de promesses pour tous ceux qui dans le monde sont vivement attirés par le christianisme et sa civilisation.

Les motifs de tristesse et les tentations de découragement ne manquent pas, même à la vue de ce mouvement d'énergies destinées à consolider les positions acquises et à se transformer en coopération franche et généreuse au ministère de la Sainte Eglise, afin que tous bénéficient réellement de la rédemption : individus, familles, institutions, peuples. La route est parfois difficile et les conflits s'accentuent. Mais là où l'on prie avec ferveur, là où règne l'harmonie des voix et des œuvres et l'esprit d'union, là où l'on surmonte les dissensions, le printemps continue, la jeunesse se renouvelle dans une heureuse continuité de conquêtes progressives et sûres.

A cet effort de prière et de coopération sont invités tous les fils de l'Eglise, du clergé et du laïcat. Les générations qui ont déjà fait d'utiles expériences et les autres qui les suivent à distance, mais sans interruptions calculées ou subites, permettent d'augurer d'heureux succès pour l'avenir.

Que de fois, en entrant ici dans la basilique Saint-Pierre pour les audiences générales, ces pensées Nous sont venues à l'esprit, et parfois aussi Nous Nous sommes plu à les exprimer, en apercevant tant de jeunes gens vaillants et pleins de ferveur et de courage, éduqués aux bonnes manières et au respect des anciennes traditions ! Oh ! pourquoi donc ne devrait-on pas voir s'allumer en eux la flamme qui les incite à tout laisser pour se consacrer au sacerdoce, à la vie religieuse, à la pratique des œuvres de miséricorde, au champ illimité de l'apostolat missionnaire ?

Non, Nous n'avons pas de raisons d'avoir peur. Notre devoir est d'encourager et de prier, aujourd'hui comme hier et toujours. De nous encourager et de nous inciter à la ferveur, nous-mêmes et les autres, et Dieu « donnera l'accroissement ».

Le centenaire de Mgr de Mazenod

III. — Permettez-Nous, enfin, vous tous qui êtes rassemblés ici, une dernière et brève parole.

La consécration épiscopale d'aujourd'hui coïncide exactement avec le centenaire de la mort de Mgr Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, évêque de Marseille, fondateur des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée.

Ce noble et très zélé prélat est bien digne d'être mis au nombre de ceux qui ont bien mérité du mouvement de renaissance missionnaire des temps modernes, émule de ces prêtres et de ces évêques qui ont senti battre dans leur poitrine le cœur de l'Eglise universelle. L'institut fondé par lui en 1826 est à présent un arbre robuste, dont les rameaux s'étendent sur deux continents, en s'adaptant aussi bien au climat rigoureux des régions arctiques qu'aux chaleurs torrides de l'Equateur.

Il convenait de signaler cette circonstance. Le fils du Basutoland auquel Nous avons imposé les mains, ainsi que Nous l'avons fait pour ses treize autres confrères, est une fleur de la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, et aujourd'hui tous ses frères aiment apporter sur le tombeau du vénéré père des missionnaires le témoignage de leurs mains bénissantes et de leurs prières.

L'Eglise catholique rend un réel hommage aux tombes de ses fils glorieux, et si parfois elle s'arrête un moment auprès de ces restes sacrés, c'est pour y puiser l'inspiration au milieu de sa

belle tâche et le courage dans l'heureux chemin qu'elle poursuit ensuite réconfortée, en se tournant tout entière, comme toujours elle le fait, vers les conquêtes pacifiques du monde entier.

LE MYSTÈRE DE MARIE

Vénérables frères et chers fils, c'est aujourd'hui la Pentecôte. Quelle douce joie pour nous tous ! Nous avons invoqué le Saint-Esprit, avec l'Eglise universelle. Permettez-Nous, au souvenir de ce que Nous avons accompli, d'invoquer, comme un gage céleste, le nom si cher qui fut le sourire de notre vocation sacerdotale et missionnaire.

Les paroles du premier chapitre de l'Evangile de saint Luc que Nous avons entendu prononcer, entre le ciel et la terre, au moment le plus lumineux, pour le ravissement de l'histoire et de la vie des peuples et des siècles, font battre nos cœurs :

Ave Maria, gratia plena, Spiritus Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi. (Luc, I, 35.)

Le mystère de Marie, la Mère de Jésus, notre Mère, couvre de son ombre et enveloppe le mystère de son Fils et, par Jésus, le mystère de l'Eglise sainte et bénie, de l'épiscopat, du sacerdoce, du peuple chrétien ; le mystère du passé, du présent, de l'avenir ; le mystère de l'apostolat catholique. Frères et fils, les paroles Nous manquent ici pour ajouter autre chose. Il ne reste que le cœur pour exulter, pour former des vœux, pour bénir.

Avec Jésus et avec Marie, *virtus Altissimi obumbrabit vobis.*

Amen. Alleluia!

L'Episcopat dans le monde missionnaire

L'Osservatore Romano du 18 mai 1961 publie le tableau suivant de l'épiscopat dans les pays de mission, à la date du 15 mai 1961, en excluant les pays sous domination communiste. Ce tableau ne tient compte que des Ordinaires ayant reçu la consécration épiscopale, à l'exclusion des évêques auxiliaires, dont quatorze sont d'origine africaine et sept d'origine asiatique.

Nés en	Travaillant en					Tot.
	Afr.	Am.	Asie	Eur.	Océ.	
Europe	151	42	70	7	19	289 [1]
Amérique	13	22	10	1	8	54
Asie	—	—	73	—	—	73
Afrique	32	—	—	—	—	32
Océanie	—	—	—	—	28	28
Totaux	196	64	153	8	55	476

(1) Sur ce nombre, il y a 69 Français (44 en Afrique, 5 en Amérique, 13 en Asie, 7 en Océanie. — *Fides*, 20 mai 1961. *N. D. L. R.*).

Allocution de S. S. Jean XXIII au Conseil municipal de Paris

Le 23 mai, le Saint-Père a adressé les paroles suivantes à une délégation du Conseil municipal de Paris — conduite par M. Julien Tardieu, président, — venue à Rome assister à des cérémonies organisées pour commémorer le jumelage entre Rome et Paris, établi en 1956 (1) :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

CHERS MESSIEURS,

C'est une bien grande joie pour Nous de vous accorder l'audience que vous Nous avez demandée avec un empressement filial qui Nous a beaucoup touché.

Recevoir ici, au Vatican, la municipalité de Paris, c'est, en effet, faire revivre — avec l'émotion que vous pouvez deviner — les inoubliables souvenirs qui sont attachés pour Nous à Notre séjour dans votre capitale. Quelle intensité de vie intellectuelle, culturelle, spirituelle ! Quel bouillonnement de projets, de réalisations, d'entreprises de toutes sortes, qui, pour une bonne part, avaient dans l'Hôtel de Ville de Paris leur point de départ et recevaient de votre illustre assemblée leur élan initial !

Et que dire de la déférence, de la cordialité, de la délicatesse, dont étaient empreints les rapports des membres du Conseil municipal de Paris avec l'humble représentant du Saint-Siège ! Jamais Nous n'oublierons les attentions délicates dont votre Conseil Nous a honoré, en tant de circonstances, au cours de ces années de Notre nonciature.

Depuis que la Providence Nous a appelé à un nouvel et plus vaste apostolat, Nous pouvons dire que la France est quotidiennement présente à Notre esprit et à Notre cœur, et quand Nous disons la France, c'est tout naturellement vers Paris que Notre pensée se dirige en premier lieu. Combien de vos concitoyens, en ces trente mois de Pontificat, sont venus jusqu'à Nous ! Et quelle joie toujours renouvelée de reconnaître, en l'accueillant, l'un ou l'autre de ceux avec qui Nous entretenions à Paris des relations empreintes d'une si cordiale et si respectueuse amitié !

La vie de votre capitale connaît ses épreuves qui ont leurs répercussions dans le monde. Il n'est pas besoin de vous dire si Nous avons suivi de près, et de quel cœur, les récents événements qui ont partout causé de si graves préoccupations. Mais il Nous semblait entendre comme une voix qui, du fond de Nos souvenirs, Nous redisait à l'oreille avec insistance : *Fluctuat nec mergitur !* Et une fois encore la devise si suggestive de votre belle cité s'est vérifiée dans les faits.

Permettez-Nous, chers messieurs, d'en tirer pour l'avenir un augure encourageant et réconfortant. Que Dieu assiste toujours l'esquif qui symbolise

(1) Texte français publié par *l'Osservatore Romano* du 24 mai 1961.

de façon si parlante les destins de la capitale de la France, et dont une belle reproduction en bronze va venir, grâce à vous, orner à Rome la rue qui porte le nom de Paris. L'antique « caravelle » sera, certes, encore ballottée par les tempêtes : qu'elle ne soit jamais submergée ! Qu'elle s'élance avec une vigueur sans cesse renouvelée vers de nouvelles réalisations dignes de son glorieux passé ! Et que Dieu fasse descendre sur vous tous, sur vos travaux, sur vos familles et sur votre chère, grande et noble cité, l'abondance de ses divines bénédictions !

La Conférence générale du Bureau international catholique de l'enfance

La lettre pontificale à M. Raoul Delgrange, président (1)

Du Vatican, le 15 mai 1961.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

A la veille de la Conférence générale que le Bureau international catholique de l'enfance organise du 28 mai au 3 juin 1961 sur le thème : « Au service de l'enfance, en fils de l'Eglise, dans le monde d'aujourd'hui », vous avez sollicité pour cette rencontre la bénédiction et les encouragements de S. S. Jean XXIII.

Interrompant la série régulière de ses congrès largement ouverts à toutes les personnes intéressées, le B. I. C. E. préfère cette fois réunir à Paris même, où il naquit voilà près de quinze années, les diverses organisations membres ainsi que des personnailités collaborant habituellement avec lui. Le but qu'il se propose, en agissant ainsi, est de procurer aux participants des prochaines assises l'occasion d'un examen loyal et constructif de l'œuvre accomplie depuis sa fondation. Méditer ce qui a été fait dans le passé ; prendre une conscience plus exacte et plus vive des nombreux problèmes qui se posent aujourd'hui ; définir les lignes majeures d'une action féconde : telles vont être les préoccupations des membres du B. I. C. E.

Ces perspectives sont une cause de joie pour l'Eglise, dont la sollicitude maternelle envers les enfants ne s'est jamais démentie au long des siècles. Le Souverain Pontife lui-même, qui a suivi de près la naissance du B. I. C. E. lors de sa nonciature à Paris, voit avec plaisir et satisfaction les services déjà rendus par cet organisme et il a daigné, en témoignage de sa bienveillance, se faire représenter à cette conférence par Mgr Angelo Pedroni, observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'U. N. E. S. C. O.

Le travail de réflexion et d'orientation proposé aux membres de la réunion de Paris se trouvera certes grandement facilité par les exposés de personnalités particulièrement compétentes. Celles-ci ne manqueront pas de rappeler aux auditeurs combien la révélation chrétienne et la doctrine de l'Eglise éclairent efficacement la pensée et l'action.

NI MÉPRISER NI EXPLOITER L'ENFANCE, MAIS LA SERVIR

Si certains sont tentés de négliger l'enfance parce qu'elle ne représente à leurs yeux qu'une chose sans importance et si d'autres, au contraire, s'efforcent d'accaparer la jeunesse, afin d'assurer leur domination sur l'avenir, les chrétiens ne peuvent oublier que chaque enfant est une créature rachetée par le sang de Jésus-Christ, aimée de Dieu et appelée à partager sa vie. Ils savent que l'enfant possède la dignité éminente de personne humaine, qui est sauvegardée et épanouie à des titres divers par la famille, l'Etat et l'Eglise. Dans ces conditions, lorsqu'ils regardent l'enfance, ce ne peut jamais être pour la mépriser ni pour l'exploiter, mais uniquement pour la servir en tenant le plus grand compte de la réalité et de l'harmonie de ses structures biologiques, psychologiques, méthaphysiques et surnaturelles.

Quiconque recherche quelle action mener en faveur de l'enfance doit donc se pénétrer avant tout des exigences d'une saine philosophie et de celles du message évangélique, et être bien conscient de la plénitude des droits que confèrent aux enfants la nature et la grâce. Il se détournera délibérément de tout ce qui aurait connivence avec un naturalisme libéral, avec le matérialisme, qu'il soit marxiste ou autre, avec les systèmes totalitaires qui méconnaissent forcément les droits de la personne humaine. Toute autre attitude, malgré des apparences fallacieuses, serait ruineuse pour l'enfant, pour l'homme de demain qu'il préfigure, et pour la société humaine.

TRAVAIL DE COLLABORATION INTERNATIONALE

D'autre part, placé par la Providence au milieu du XX[e] siècle, le chrétien d'aujourd'hui ne saurait faire abstraction de l'importance croissante des facteurs d'unité dans le monde ni des répercussions internationales qu'entraîne le moindre événement. Cela impose, en effet, la nécessité de mesurer ses initiatives aux dimensions du monde, si l'on veut qu'elles soient efficaces. Le B. I. C. E. a bien compris cela, il faut le reconnaître, lui qui a toujours eu le souci d'établir une collaboration féconde entre les institutions vouées à l'enfance dans les diverses nations. Dès l'origine, il a bien senti la force qu'apporterait aux catholiques le regroupement en organisations internationales et il n'a pas ménagé sa peine pour animer la conférence des O. I. C. l'année de sa présidence. De plus, il a su utiliser de façon heureuse les possibilités d'influence que prévoit le statut consultatif, auprès des organisations non gouvernementales,

(1) Texte français original. Les sous-titres sont de notre rédaction.
Cette conférence, qui s'est tenue dans le grand amphithéâtre du Palais de l'U. N. E. S. C. O., a réuni cinq cents délégués de quarante-cinq pays différents, représentant plus d'une centaine d'organisations adhérant au Bureau international catholique de l'enfance. La présente lettre a été lue par Mgr Pedroni, observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'U. N. E. S. C. O.

en particulier dans la rédaction d'une Déclaration des droits de l'enfant satisfaisante pour les chrétiens (2).

Malgré la lenteur apparente des résultats de ce travail de collaboration internationale et quelles que soient les difficultés qu'il rencontre, il convient de le poursuivre avec courage et ténacité, puisqu'il s'avère de plus en plus indispensable à notre époque. Nul doute que la conférence de Paris renforcera sur cette impérieuse nécessité les convictions des institutions membres du B. I. C. E.

(2) *D. C.*, n° 1330 du 19 juin 1960, col. 728. (*N. D. L. R.*)

Dans la confiance que ces encouragements et ces précisions vous seront précieux, le Souverain Pontife appelle de grand cœur sur vos travaux une large effusion des lumières célestes, en gage desquelles il accorde volontiers à vous-même ainsi qu'aux membres et aux collaborateurs du B. I. C. E. et à tous ceux qui participeront à ces journées d'étude une paternelle bénédiction apostolique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, avec mes meilleurs vœux personnels, l'assurance de mes sentiments entièrement dévoués en Notre-Seigneur.

D. card. TARDINI.

Allocution de S. Em. le cardinal Montini le 1er mai

Au cours d'une manifestation organisée par les associations chrétiennes des travailleurs italiens (A. C. L. I.) à Melzo le 1er mai, pour commémorer le 70e anniversaire de l'encyclique Rerum Novarum, *S. Em. le cardinal Montini a prononcé l'allocution suivante* (1) *:*

C'est à vos assistants et à vos dirigeants qu'il revient de vous parler. Je ne puis, ici, du reste, faire un discours programme. Je vous dirai seulement une pensée d'encouragement et d'orientation.

La pensée d'encouragement que vous attendez de moi, ne peut être différente de celle qui se trouve déjà dans vos cœurs et même dans les cœurs de tous. *Nous devons aspirer à un ordre social meilleur.* Cette aspiration est une caractéristique du monde moderne. Nous la devons à l'évolution économique et industrielle de la société. Elle a pris naissance avec l'essort de l'économie et de l'industrie modernes ; et ceux qui ont eu le mérite de mettre en marche cette grande évolution en ont les premiers ressenti le malaise : le prolétariat d'hier et d'aujourd'hui est né de la création de leurs établissements ainsi que du besoin et de la forme d'emploi de la main-d'œuvre. Cette aspiration est due ensuite à la diffusion de la culture et au réveil de la conscience populaire, auquel ont grandement contribué les idées libérales. Elle est due à la possibilité d'une plus grande richesse et, par conséquent, d'un plus grand bien-être, etc. Ce n'est pas la démagogie qui éveille cette aspiration, même si elle a pu parfois l'exciter et l'envenimer ; car il faut se souvenir que la tendance à une vie sociale meilleure est dans la nature des choses ; elle est dans la loi du progrès ; elle est dans le droit naturel tant proclamé et enseigné par la doctrine sociale de l'Eglise. C'est pourquoi elle est légitime.

Par conséquent il est logique et nécessaire d'admettre qu'il y a encore des quantités de besoins sociaux auxquels il faut pourvoir. Citons seulement à titre d'exemple les conditions de l'habitat rural et ouvrier. Et c'est pourquoi il est humain et chrétien de comprendre, de soutenir et de servir cette aspiration à un ordre social meilleur. Celle-ci, naturellement, est plus vive et plus pressante là où la participation au bien-être de la vie moderne est encore faible et insuffisante.

Si tout le monde est d'accord sur ce point, cependant les opinions commencent ensuite à diverger. Ces divergences portent sur deux points principaux : la conception de l'amélioration désirée, et la façon de réaliser cette amélioration.

C'est précisément de ces points que naît le désaccord, souvent grave. Plus encore que de l'aspiration à une vie sociale meilleure, le malaise de notre vie contemporaine provient de la diversité dans la façon de concevoir ce qui doit être désiré, et de la diversité dans les méthodes pour arriver à l'amélioration désirée.

Les différentes conceptions de l'amélioration sociale

Sur le premier point, c'est-à-dire sur le concept de bien humain, sur l'idéal humain auquel nous devons aspirer, le rôle des idées et des doctrines est très important. Une erreur, une lacune dans cette détermination des fins à atteindre peut entraîner de très graves conséquences ; elle peut être fatale sous de multiples aspects. Il est souverainement important de définir l'humanisme vers lequel doivent tendre les efforts pour l'amélioration sociale. Et, ici, une première remarque s'impose sur la supériorité absolue de la doctrine sociale chrétienne, son originalité, son caractère indispensable ; car elle seule part d'un concept des besoins nécessaires à l'homme pour sa perfection qui n'est pas seulement partiellement vrai ou partiellement réel (comme c'est généralement le cas des autres théories sociales que nous considérons comme erronées, en raison surtout du caractère partiel et incomplet de leurs conceptions) ; elle part d'un concept complet, intégral, *qui prend en considération toutes les valeurs humaines et tous les besoins humains.*

Seule la religion catholique donne la science authentique et complète de l'homme.

Rappelez-vous, à ce propos, cette fameuse parole du Christ : l'homme ne vit pas *seulement* de pain. Ce mot « seulement » cache les immenses richesses de la sociologie chrétienne. Et cela fait déjà apparaître *la nécessité de la religion et sa fonction dans la question sociale :* elle, et elle seule — la religion catholique —, nous donne la science authentique et complète

(1) Traduction (d'après le texte italien publié par *Il Giornale dei lavoratori* de Milan, 3 mai 1961) et sous-titres de *la D. C.*

de l'homme ; elle, et elle seule, peut indiquer et aplanir la voie qui mène au véritable progrès humain. La religion n'est pas un succédané trompeur, étouffant dans le peuple le sens de sa responsabilité pour ce qui lui manque, ou le détournant du désir de ce qui lui revient et que les autres ne veulent pas lui donner ; la religion est la lumière qui éclaire le panorama humain ; elle est la dénonciatrice la plus claire et la plus autorisée des imperfections tant morales qu'économiques de ceux qui nous entourent, c'est-à-dire de notre prochain ; elle est aussi le stimulant à la fois le plus vigoureux et le plus encourageant à agir pour la consolation et le perfectionnement de la vie humaine.

Voici la pensée animatrice que vous me demandez : la religion, par elle-même, nous dit ce que sont les fins et les devoirs de l'homme, et elle nous rappelle que tous doivent honorer, aimer et servir Dieu avant tout. Mais elle est aussi un facteur pour établir les droits humains, pour les réaliser dans une plénitude toujours plus grande. Cherchons tout d'abord le royaume de Dieu, ainsi que le Christ nous l'a enseigné, et non seulement nous ne perdrons pas ce qu'il faut pour le bien-être et le bon ordre de la vie présente, mais nous l'obtiendrons au prix d'un effort moindre et avec un plus grand résultat.

Divergences sur la façon de réaliser l'amélioration sociale

Tout de suite, surgit la seconde question qui, elle aussi, est toujours débattue : celle des méthodes à employer pour obtenir une meilleure organisation sociale. Comme vous le savez, il en est qui disent : il faut lutter à outrance, il faut la lutte des classes, il faut la force de la rancœur et de la haine ; tandis que d'autres déclarent : non, laissez faire, tout s'arrangera de soi, il ne faut pas intervenir dans les lois économiques qui se déterminent d'elles-mêmes. Nous savons tous à quelles conséquences aboutissent pareils systèmes ; bien qu'opposés, ils ont en commun une certaine primauté des valeurs économiques — à acquérir, pour les uns ; à conserver, pour les autres — et un certain égoïsme de classe, systématique pour les uns, exclusif et privé pour les autres.

Il est arrivé que les esprits ont été tellement imbus de ces conceptions à la fois opposées et convergentes qu'ils en ont fait des tendances doctrinales, des organisations économiques et sociales, des partis politiques qui se disputent toujours le domaine de la vie publique et maintiennent notre peuple profondément divisé et, par conséquent, sans consistance, sans joie et dans l'incapacité de réaliser de plus rapides progrès. Sur ce point aussi, la religion a son mot à dire, c'est elle qui doit orienter.

Naturellement, beaucoup de facteurs interviennent dans la solution de la question sociale, facteurs économiques, juridiques, pratiques ; mais il faut aussi qu'intervienne le facteur religieux déclaré indispensable, également dans ce domaine, par l'encyclique *Rerum Novarum*, qu'on va commémorer ce mois-ci solennellement.

Indispensable, parce que notre vie tout entière a besoin de l'aide de Dieu « Sans moi, vous ne pouvez rien », a dit le Christ. La causalité divine, l'action de la Providence et, par conséquent, la nécessité de la prière président aux destinées humaines. Nous avons besoin d'aide et de protection d'en haut ; et la fête de saint Joseph, protecteur du monde du travail, que nous célébrons aujourd'hui, est pour nous, en l'occurrence, un avertissement et un réconfort.

Vers de nouvelles formes de rapports sociaux

Mais notre religion est également indispensable à un autre point de vue : pour mouvoir les esprits vers la création de nouvelles formes de rapports sociaux.

Il faut « débloquer » les égoïsmes dans lesquels est figée notre société; il faut créer une nouvelle mentalité sociale ; il faut sortir des mailles du nominalisme social et politique qui caractérise notre temps, lequel condamne à d'interminables conflits, et donc ralentit et retarde l'évolution sociale de notre peuple. Quiconque place sa confiance dans les formules sociales d'hier, nées de conceptions antagonistes d'intérêts et de doctrines, ne hâte pas mais immobilise le processus d'amélioration sociale. Une telle position n'est pas scientifique, elle n'a pas le suffrage de l'expérience moderne, elle n'a pas l'espérance de la paix et de la création d'un monde meilleur et plus ordonné. Il faut introduire dans le dynamisme social une conception nouvelle des rapports humains, des relations entre les classes, de l'équilibre entre capital et travail. Il faut une psychologie sociale nouvelle. Certains vont crier aussitôt : utopie !

Je ne crois pas. Il ne faut pas oublier, en tout cas, que depuis plus d'un siècle nous sommes le jouet d'autres utopies bien plus naïves et bien plus dangereuses que celles que la doctrine sociale de l'Eglise nous prêche et que l'expérience de la civilisation en progrès nous fait déjà entrevoir comme bonnes, fécondes et innovatrices. La psychologie sociale nouvelle ne peut naître et devenir efficace que par notre religion.

Mon raisonnement sera très simple : il n'est pas possible de résoudre la question sociale avec la mentalité sociale découlant du siècle dernier ; quiconque persiste à le croire à la lettre, contribue à éterniser et à envenimer cette question.

Il n'est pas possible de changer profondément la mentalité sociale, c'est-à-dire de la régénérer, de la faire passer de l'idée que les conflits sont fatals à l'idée de complémentarité, de collaboration et de solidarité, sans introduire dans la mentalité sociale les nouveaux principes de fraternisation, de justice, d'amour, que l'Evangile introduit dans le monde par sa théologie et son humanisme.

Sans cette refonte des âmes et des pensées, il n'est pas possible de parler de paix sociale, de meilleure distribution de la richesse, de participation des travailleurs aux bénéfices et, dans une certaine mesure, aux responsabilités de l'entreprise.

Aussi, en conférant au 1er mai un caractère religieux et chrétien, l'Eglise n'en a pas déformé la signification humaine et sociale ; mais elle l'a complété et couronné par cette dignité et par cette efficience morale et spirituelle qui en fait vraiment une fête du travail humain et un gage de progrès et de paix sociale.

Pour un monde du travail plus humain et plus chrétien

Allocution de S. Em. le cardinal Liénart

S. Em. le cardinal Liénart a prononcé l'allocution suivante, le 29 avril dernier, devant les membres des Comités de secteur d'Action catholique ouvrière du diocèse de Lille, après avoir entendu les délégués présenter la revision de vie de leurs secteurs (1) :

Je tiens à vous dire combien j'apprécie la rencontre que j'ai avec vous ce matin. Dans cette revision de vie, vous mettez en commun le travail que vous avez accompli dans vos différents secteurs, et tous les problèmes auxquels vous vous heurtez tous les jours, dont vous souffrez directement, qui pèsent sur le monde ouvrier et qui l'inquiètent. Cette situation a des aspects différents, mais au fond on retrouve partout le même malaise : transformation des industries, cadences et conditions de travail, et par ailleurs difficultés de logement, déplacement des populations ; *on est dans un grand désordre familial et social.*

Ce n'est pas seulement la déchristianisation qui inquiète l'Eglise ; certes, nous souffrons beaucoup de voir que toute cette masse appelée au salut s'est éloignée de la foi et de l'Eglise, mais nous le comprenons, si je puis dire, étant donné les conditions extrêmement difficiles avec lesquelles le monde des travailleurs est aux prises. Ce qui préoccupe l'Eglise en premier lieu, c'est que précisément le monde ouvrier connaît des conditions de vie et de travail dans lesquelles la dignité de l'homme, Fils de Dieu, est méconnue, et qui ne lui permettent pas de s'épanouir en homme libre et intelligent. Le problème doit être envisagé sous ces deux angles : déshumanisation d'abord et déchristianisation.

J'aime l'étudier ainsi avec vous et l'échange de vues que vous avez fait devant moi est utile pour l'Eglise que je représente au milieu de vous. Les souffrances de la vie ouvrière, les graves questions qu'elles posent, l'évêque les aperçoit, les sent, mais il n'est pas dedans. C'est vous qui êtes directement aux prises avec ces difficultés ; et dans l'Eglise il faut qu'il y ait cet échange entre celui qui devant Dieu porte la responsabilité du peuple au milieu duquel vous vivez, et vous qui êtes chrétiens, membres vivants de l'Eglise et qui pensez en chrétiens les problèmes en liaison avec le monde auquel vous appartenez : cet échange est indispensable. Je n'ai pas toujours l'occasion de le faire d'une manière aussi directe que ce matin ; tout en tâchant de me tenir au courant, je constate que j'ai besoin d'une session comme celle d'aujourd'hui pour partager de plus près ces questions que vous, vous affrontez et que je dois vous aider à résoudre. Par notre réunion ce matin, ce lien s'établit, plus intime que jamais.

L'ENGAGEMENT DANS LES ORGANISMES SYNDICAUX, FAMILIAUX, POLITIQUES (2)

Je dois vous dire maintenant le réconfort et l'espérance que je ressens, quand je fais ces deux constatations : d'abord l'implantation de l'A. C. O. dans tous les secteurs du diocèse ; en entendant successivement tous les délégués, je me rends compte du développement et de la vie de l'A. C. O. dans toutes les régions du diocèse, première constatation très importante pour moi. D'autre part, je vois ce que vous essayez de faire en face de ces problèmes qui vous submergent, vous me l'avez dit dans quelques-uns de ces rapports : « On se sent écrasé par la masse des questions qui se posent » et par l'énorme travail qu'il faudrait faire pour remettre un ordre vraiment humain et chrétien dans la société actuelle, telle qu'elle est pour le monde du travail.

Je voudrais donc vous encourager dans votre tâche : vous me le disiez tout à l'heure, « si les militants craquent, qui est-ce qui restera pour faire le travail ? », c'est vrai. *L'Eglise a absolument besoin de votre apostolat,* à vous, les fils fidèles qui avez gardé votre confiance en elle au milieu de ceux qui lui ont retiré leur confiance. Ce n'est pas moi qui pourrais le faire, ni vos aumôniers ni le clergé ; nous pouvons et nous devons tous vous aider, et j'espère que tout le clergé en prendra de plus en plus conscience, je ne cesse de le lui dire. Il doit vous aider, non pas vous supplanter, parce que c'est vous qui êtes plongés dans la réalité de la vie.

A vous et à tous les militants d'A. C. O., je vous demande de vous engager. En face d'une situation comme celle qui ressort de tout ce que vous avez dit, l'Eglise ne prêche pas, comme on le dit d'ordinaire, la résignation ; au contraire, elle demande qu'on empoigne la difficulté et qu'on essaie de construire un monde meilleur, plus humain et plus chrétien. Un monde à construire... ce n'est pas facile, on n'y arrivera que si des militants comme vous veulent bien s'engager, non seulement s'y consacrer individuellement — tout seul on se sentira impuissant, — mais s'engager dans les organismes temporels qui se constituent pour essayer de transformer telle ou telle zone de la vie sociale : les organismes syndicaux, familiaux, politiques. Puisque c'est sur tous ces plans que la vie ouvrière est douloureusement compromise, puisque les différents besoins de la classe ouvrière sont pris en charge par un certain nombre d'organisations temporelles, la place des chrétiens est là. Vous devez être dedans et tâcher de les maintenir d'abord dans leur ligne propre et apporter votre concours dévoué à ces tâches terrestres.

L'Eglise les approuve toutes. Elle approuve la vie militante syndicale pour obtenir des conditions de travail humaines. Il y a longtemps que l'Eglise a proclamé que le syndicat était pour l'ouvrier un moyen légitime de défendre dans la profession les intérêts du monde du travail. Nous n'avons pas un esprit uniquement revendicatif, mais constructif ; dès lors, nous considérons que c'est servir l'essor de la profession que de s'engager dans une action syndicale. Hélas ! ce n'est pas toujours compris. L'Eglise, quant à elle, vous encourage à prendre vos responsabilités en ce domaine.

Jadis, quand l'existence était plus sédentaire, la vie familiale ne soulevait pas beaucoup de questions ; le cadre familial était assez stable, chacun était soutenu par l'esprit de famille. Aujourd'hui,

(1) *Semaine religieuse du diocèse de Lille,* 21 mai 1961.
(2) *Sous-titre de la* D. C.

les conditions de travail ont bouleversé ce mode de vie ; la maison est largement ouverte sur le quartier ou sur la ville. Il faut être engagé dans les organismes familiaux qui se créent soit sur le quartier, soit sur les H. L. M. ou ailleurs.

Enfin, sur le plan politique, il n'y a pas de doute que le monde ouvrier a son mot à dire dans un pays libre comme le nôtre ; il doit faire entendre sa voix et prendre sa part de responsabilités dans la vie de la démocratie. Ainsi a-t-il réagi ces jours derniers lors des graves événements d'Alger et sa réaction, je dois le dire, a été très saine.

Il faut donc que les chrétiens soient présents et actifs dans ces mouvements, sinon on serait en droit de penser que la religion nous empêche d'être de plain-pied et en plein accord avec nos semblables. *Or l'Eglise ne nous sépare jamais de nos milieux ;* elle nous y laisse, en demandant que nous y apportions l'esprit de Notre-Seigneur et qu'en face des événements nous soyons non seulement des militants, mais encore des apôtres.

A travers tous ces efforts pour mettre de l'ordre dans le monde, que poursuivons-nous, en effet, si ce n'est l'application des principes de l'Evangile et la continuation du travail que Notre-Seigneur est venu faire ? C'est dans cet esprit que l'Eglise désire que soient créées des conditions de vie qui permettront à des ouvriers et à des ouvrières d'épanouir leur âme, de ne pas se considérer comme des machines ou comme une simple main-d'œuvre, mais vraiment comme des hommes appelés au salut, à la culture, au développement complet. Alors quand vous vous engagez, l'Eglise vous approuve et vous encourage de toutes ses forces.

Ce faisant, elle sait bien qu'elle vous demande beaucoup et qu'actuellement s'engager dans ces différents domaines amène plus de souffrances et de risques que de succès apparents et de récompenses terrestres, mais c'est le christianisme, cela. Notre-Seigneur est passé par là le premier. Il n'y a que le don de soi, la souffrance pour des causes qui en valent la peine qui avec la croix du Seigneur obtiennent la rédemption et l'amélioration du monde. Cela me frappe toujours quand je lis l'Evangile : le Seigneur nous apporte la grande espérance et la bonne nouvelle du royaume, mais en même temps il ne nous cache pas que nous n'y entrerons qu'en nous sacrifiant. Les apôtres qui se faisaient des illusions demandaient à Notre-Seigneur : « Qui est-ce qui sera à votre droite, Seigneur, dans le royaume ? » Ils se voyaient déjà installés dans des postes bien confortables. Mais Jésus répliquait : « Le disciple n'est pas au-dessus du maître. Comme on m'a persécuté, on vous persécutera. C'est par la voie de la croix qu'on arrive au royaume. »

Ces vérités vous sont familières. Je vous les rappelle pour que, armés et nourris de la foi, vous puissiez surmonter toutes les difficultés qui seront nombreuses sur votre chemin, je ne veux pas vous le cacher en vous invitant à ce dur travail. Et j'espère que beaucoup de militants, voyant qu'il y a là une œuvre magnifique à faire pour le bien du monde et gagnés par vous à cet idéal, s'engageront avec vous et que nous aurons une A. C. O. florissante, cette A. C. O. que j'aime bien vous le savez.

Vous devrez encore affronter des mesures vexatoires et courir bien des risques. Je demande au bon Dieu de vous donner à tous le courage et la force de persévérer dans votre action qui est nécessaire aux yeux de l'Eglise pour l'évangélisation du monde ouvrier. Ce n'est qu'en voyant les chrétiens authentiques, comme vous, au milieu d'eux, partager et porter leurs soucis, et travailler avec eux à en faire disparaître les causes, qu'ils découvriront que l'Eglise les aime, qu'elle leur veut du bien et qu'elle leur apporte non pas seulement une espérance lointaine, mais un secours et un appui fraternels et immédiats. Je souhaite que ces Journées d'études soient très utiles pour vous et très réconfortante, et que vous repartiez d'ici sachant bien les difficultés qui vous attendent, mais animés d'une grande ardeur pour les affronter avec l'Eglise et avec votre évêque.

L'Eglise devant le malaise social

Allocution de S. Em. le cardinal Liénart, à la messe du travail, en l'église Saint-Maurice de Lille, le dimanche 30 avril (1)

MES FRÈRES,

Cette messe du dimanche soir, à laquelle vous participez toujours volontiers, est célébrée aujourd'hui, veille du 1er mai, pour le monde du travail, dont les militants chrétiens sont nombreux dans vos rangs.

L'Eglise, vous le savez, s'intéresse vivement au monde ouvrier. Le Saint-Père va nous en donner la preuve en lui adressant, demain, un message paternel ; et bientôt, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'encyclique de Léon XIII sur la condition ouvrière, il rappellera au monde entier la doctrine de l'Eglise en matière sociale.

La question est toujours d'actualité. Le monde où nous vivons est en pleine période de transformation, dans le domaine industriel, aussi bien que dans le domaine politique. Il faut produire beaucoup pour subsister en face de la concurrence étrangère. On doit recourir pour cela à de nouvelles méthodes de travail, qui imposent un rythme de plus en plus accéléré. On doit s'équiper de machines perfectionnées qui permettent un meilleur rendement. Mais que devient, dans tout cela, l'ouvrier qui doit vivre de son travail, et sa famille dont le sort l'inquiète à juste titre ? Son salaire ne bénéficie pas de l'accroissement de la production, tandis que sa fatigue augmente et qu'il vit dans l'angoisse des licenciements, des changements d'emploi, et même à partir d'un certain âge, de l'impossibilité de se replacer.

Le malaise n'est que trop réel. Il se manifeste dans le domaine public chez les fonctionnaires et dans le domaine privé pour l'ensemble de nos industries. Nous ne pouvons rester indifférents devant cette situation, ni nous contenter de la déplorer, comme s'il n'y avait qu'à la subir passivement.

L'Eglise, quoi qu'on en pense, ne prêche pas aux ouvriers la résignation. Elle réclame pour eux une véritable promotion humaine ; non pas seulement celle de quelques-uns qui s'élèveraient au-dessus de la masse, mais une promotion collective, qui assure à tous ceux qui demeurent des employés et des ouvriers, une vie personnelle et

---

(1) *Semaine religieuse du diocèse de Lille,* 7 mai 1961.

familiale plus sûre et plus conforme à leur dignité humaine.

Le travail, dans la pensée chrétienne, n'est pas une chaîne d'esclavage, c'est une activité d'homme libre. Il doit permettre à ceux qui y dépensent leurs forces de gagner normalement leur vie et d'élever leur famille. Le premier souci légitime du monde ouvrier est donc d'obtenir des salaires suffisants, en proportion du coût de la vie et une certaine sécurité de l'emploi qui ne fasse pas planer sur lui la menace constante des aléas de la production.

Le travailleur, dans la pensée chrétienne, n'est pas une simple main-d'œuvre, dont on peut se servir en la payant, mais à qui on ne doit rien de plus. C'est un homme, qui réclame légitimement sa place de membre dans sa profession ; membre subordonné sans doute, mais membre intelligent et libre qui doit pouvoir traiter avec la direction de ce qui regarde sa vie et les conditions de son concours au bien de la profession.

Les chrétiens que nous sommes doivent comprendre ces aspirations ouvrières et, avec l'Eglise, considérer la promotion du travail et du travailleur comme un progrès nécessaire à l'heure actuelle, pour faire régner dans notre pays une juste paix sociale. Avec l'Eglise, nous devons approuver et soutenir les militants chrétiens qui s'engagent dans les organismes temporels, syndicaux, familiaux ou politiques, qui s'efforcent de réaliser cette promotion. Ces organismes ne sont pas purement revendicatifs, ils sont constructifs. Ce serait une erreur et une faute de s'en prendre à leurs militants et de chercher à les éliminer. Mieux vaut les écouter, comme des interlocuteurs valables, qui ont le courage de parler au nom de leurs frères de travail, afin que, dans notre société moderne, l'homme ne soit pas écrasé par les impératifs de l'économie purement matérielle, mais puisse y vivre humainement. Avec l'Eglise, nous devons soutenir l'Action catholique ouvrière qui, en partageant les soucis et les efforts du monde ouvrier, veut lui révéler l'appel du Christ à un amour agissant envers tous les hommes et surtout envers les plus humbles et les plus déshérités.

Voilà, mes bien chers frères, les vœux que je formule ce soir pour la fête des travailleurs. Ils seraient vains si nous ne les accompagnions pas de nos prières. Aussi je vous invite à les présenter avec moi durant cette messe à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a voulu naître dans un foyer d'ouvrier, y travailler de ses mains avec saint Joseph pendant la plus grande partie de sa vie terrestre, afin qu'il les exauce. Ainsi soit-il.

Les préoccupations d'un pasteur devant l'évolution actuelle du laïcat canadien-français

Allocution de S. Em. le cardinal Léger

Sous ce titre, S. Em. le cardinal Léger, archevêque de Montréal, a prononcé, le 21 mai dernier, lors de la deuxième rencontre nationale canadienne des Comités diocésains d'Action catholique, l'allocution suivante qui revêt une grande importance dans la vie du Canada français (1) *:*

L'évangile de la messe anniversaire de la consécration d'un évêque se termine par les mots : « *Quod autem vobis dico, omnibus dico : vigilate.* Ce que je vous dis à vous, je le dis à tous : veillez. » (*Marc*, XIII, 37.)

Les évêques ont reçu du Seigneur la mission de veiller sur l'Eglise. L'apôtre Pierre le leur rappelle en termes émouvants dans sa première Epître : « Paissez le troupeau de Dieu qui vous est confié, le surveillant non par contrainte, mais de bon gré et selon Dieu. » (*I Pierre*, v, 2.)

Mais les évêques ne doivent pas rester seuls à porter leur fardeau et toute la communauté ecclésiale doit partager leurs préoccupations. Ce n'est pas simplement aux évêques à s'occuper de l'Eglise, mais à chaque chrétien en particulier. Chacun doit prendre sa place et assumer son rôle dans le Corps mystique du Christ dont la croissance est l'œuvre de tous. C'est là la volonté du Seigneur : « Ce que je vous dis à vous, dit-il, je le dis à tous : veillez. »

Si je suis au milieu de vous, aujourd'hui, c'est pour vous exprimer mes préoccupations de pasteur, vous demander votre collabora-

(1) Texte français original. Les sous-titres sont de notre rédaction.

Gérard Filion a consacré à ce discours un éditorial dans le quotidien *le Devoir*, de Montréal (24 mai 1961). « Ce discours, écrit-il, fera époque. On le citera souvent comme prise de conscience réaliste et sereine de la situation religieuse au Canada français en 1961. Réalisme et sérénité sont en effet les deux caractéristiques de ce texte. L'archevêque de Montréal voit les choses comme elles sont, sans se laisser aller à des regrets inutiles ou à des espoirs exagérés. Dans son cœur, il se sent sûrement attristé du déclin de la foi et de la baisse de la pratique religieuse, mais il estime qu'il ne sert à rien de gémir. D'ailleurs, il n'est pas dit que les Canadiens français doivent fatalement vivre, en les répétant bêtement, toutes les expériences des catholiques dans les pays industrialisés... Accepter comme une fatalité que l'industrialisation du pays et l'urbanisation de la population doivent nécessairement entraîner un recul des convictions religieuses reflète un pessimisme nullement justifié.

A des problèmes nouveaux, il faut chercher des solutions nouvelles... Il y a plus de 300 ans que l'Eglise assume une multitude de fonctions, pas toujours d'ordre spirituel, au Canada français. A l'époque des découvertes et des défricheurs, la chose allait de soi. Après la conquête, il fallut bien que le clergé, devant la carence, l'indifférence ou l'hostilité du pouvoir politique, continuât de s'occuper de tout... L'époque des pionniers et des bâtisseurs est révolue. La société canadienne française est passée, presque sans transition, de la Renaissance au XXe siècle. On peut le regretter, mais non pas s'arc-bouter. Le courant continuera à rouler vers la mer ; il ne remontera pas à sa source.

Le discours du cardinal-archevêque de Montréal est un appel aux laïcs. Il décrit carrément une situation et il dit carrément aux laïcs : « Vous trouvez que le clergé en mène trop large. Cessez de vous plaindre et prenez votre place... »

tion sur quelques points plus précis et vous dire dans quel esprit nous aimerions la voir s'engager.

LES QUATRE PLANS DE L'ÉVOLUTION ACTUELLE DU MILIEU CANADIEN-FRANÇAIS

L'évolution actuelle du milieu canadien-français est au centre même de nos préoccupations pastorales. Ne pas en tenir compte dans la vie de l'Eglise, chez nous, ne serait rien d'autre que de l'irréalisme. Cette évolution reste difficile à analyser, parce qu'elle se déroule sur des plans différents et qu'elle emprunte un rythme très inégal, qui varie selon les milieux et les circonstances.

Au plan religieux, dans les centres urbains surtout, la pratique des masses ouvrières est nettement inférieure à celle qu'on pouvait constater il n'y a pas si longtemps. Dans les milieux professionnels et intellectuels, des critiques assez sévères contre le clergé et contre le conformisme de certains croyants s'expriment très librement. Dans l'un comme dans l'autre cas, le prêtre est un isolé, ignoré par certains, rejeté par d'autres. C'est « la messe là-bas » ou « le curé là-haut ». De toute façon, le contact risque de manquer pour longtemps si un laïcat profondément chrétien et conscient de ses responsabilités ne vient pas faire le pont, donner son appui au prêtre et convaincre le peuple tout entier qu'il est lui aussi l'Eglise et qu'il a son rôle à y jouer.

Au plan de l'éducation, le milieu canadien-français connaît une effervescence dont les résultats ne sont pas faciles à prévoir. A cause de circonstances historiques, le clergé a dû prendre en main la presque totalité de l'enseignement catholique et c'est bien grâce à lui que notre héritage culturel français est parvenu jusqu'à nous. Mais dans certains milieux, le cours normal de l'évolution exige que désormais les laïcs prennent une part plus active à l'enseignement. Si des laïcs profondément chrétiens et conscients de leurs responsabilités ne sont pas là pour remplir les tâches nouvelles, un durcissement des positions va se produire entre clercs et laïcs, chacun ayant un peu plus raison qu'avant de dire que l'autre manque à son devoir.

Au plan social, le milieu canadien-français est entré en contact plus que jamais avec le monde pluraliste ou non-confessionnel qui l'entoure et il a senti le besoin de s'y adapter. Il serait vain de vouloir vivre chez nous dans un Moyen Age illusoire, où les structures seraient parfois elles-mêmes plus chrétiennes encore que les hommes. Au Canada français d'aujourd'hui, le chrétien doit très souvent témoigner de sa foi dans des cadres qui n'ont aucune référence à la religion. Si notre laïcat n'est pas assez chrétien et vigoureux pour aller porter l'Eglise là où il est seul à pouvoir entrer et vivre, c'est le Christ lui-même qui s'en trouvera diminué chez nous.

Au plan civique et politique, le milieu canadien-français prend de plus en plus conscience du rôle souvent primordial de l'Etat dans la vie de la nation. Il essaie surtout de distinguer plus soigneusement Eglise et Etat, exprimant leurs rapports mutuels en termes moins d'union que de collaboration. Si des laïcs profondément chrétiens et conscients de leurs responsabilités ne deviennent les hommes politiques et les chefs d'Etat de demain, cette collaboration deviendra impossible, et c'est le message évangélique lui-même qui aura subi chez nous un déplorable recul.

Vous le voyez donc : tant sur le plan spécifiquement religieux que sur les plans éducationnel, social et politique, la préoccupation du pasteur devant l'évolution actuelle du milieu canadien-français, c'est de trouver des laïcs conscients de leur pleine appartenance à l'Eglise et prêts à s'engager dans les responsabilités et l'action qui leur reviennent. Et si notre milieu ne les trouve pas, il lui faudra les former en assurant la croissance spirituelle de véritables chefs qui auront pris leur dimension spirituelle et professionnelle jusqu'à l'âge d'hommes adultes. Ces laïcs s'offriront spontanément à la collaboration, car ils auront compris leurs responsabilités dans l'Eglise, ils seront prêts à accomplir leur mission en se servant des moyens mis à leur disposition par l'Eglise et par leurs expériences.

C'est dans cet ordre de l'action concrète et des responsabilités à prendre que je voudrais maintenant considérer le rôle que vous avez à jouer aux quatre plans dont j'ai tracé l'évolution actuelle.

LE ROLE QUE DOIVENT JOUER LES LAICS DANS CETTE ÉVOLUTION

Au plan spécifiquement religieux, c'est surtout dans la vie liturgique des paroisses que votre collaboration est de plus en plus nécessaire. Dans notre diocèse, nous avons publié un Directoire de la messe et un Livret des fidèles qui doivent être le point de départ et les instruments d'un grand renouveau liturgique. Pour que ces deux livres, qui ont coûté tant d'efforts et de labeur, ne restent pas lettre morte et se traduisent vraiment dans l'activité et la vie concrète de la communauté, la collaboration de tous dans l'Eglise, clercs et laïcs, est absolument indispensable.

J'ai fait à tous les prêtres du diocèse, clercs et religieux, une obligation stricte d'observer les prescriptions du Directoire et je leur ai demandé de tenir compte des souhaits qui y sont formulés. J'ai voulu que, dans les maisons religieuses et les maisons de formation du clergé, on réalise le plus tôt possible tout ce que demande le Directoire et que les clercs reçoivent une formation liturgique et pastorale conforme à ses exigences. En maints endroits, le clergé s'est mis à l'œuvre et a entrepris courageusement l'éducation et les réformes qui s'imposent. En d'autres endroits, le départ est plus lent et le renouveau se laisse encore attendre ; la prudence pastorale exige, il est vrai, que l'application du Directoire se fasse graduellement et en tenant compte du degré de préparation des divers groupes de fidèles.

Le renouveau liturgique ne peut pas se faire sans la participation des fidèles. Et cette participation elle-même ne naîtra que dans la perception plus grande du mystère chrétien et des vraies dimensions de la prière communautaire. L'Eglise, c'est l'assemblée du Christ ; c'est la communauté de ceux qui sont convoqués : le verbe grec qui a donné naissance au mot latin « ecclesia » veut justement dire « appeler », « convoquer en assemblée ».

Chaque chrétien, dans l'Eglise, doit avoir l'intime conviction qu'il n'est jamais seul dans sa prière, mais qu'au contraire, son acte de foi se manifeste au sein d'un peuple élu dont il est le membre. « Que deux ou trois, en effet, soient réunis en mon Nom, je suis là au milieu d'eux », dit le Seigneur. (*Matth.*, XVIII, 20.) La meilleure façon d'exprimer cette vérité, c'est de prier en commun en récitant, par exemple, tous ensemble les prières de la messe. Le prêtre n'est pas seul dans l'assemblée liturgique, mais toute une communauté, qu'il préside, doit prier avec lui ; nos églises ne se bornent pas à être des sanctuaires, mais englobent toute la nef où prient les fidèles ; tout cela est à l'image de l'Eglise du Christ, qui ne se limite pas au clergé et à la hiérarchie, mais comprend les laïcs qui en font partie de plein droit, parce qu'ils sont, eux aussi, l'Eglise.

Tout cela ne doit pas rester dans l'ordre des considérations abstraites et des belles vérités à dire sans les mettre en pratique ! Chaque laïc, convaincu de sa place dans l'Eglise, doit apporter sa réponse active au renouveau liturgique actuel.

Si, dans votre milieu, le clergé a déjà entrepris certaines initiatives, vous devez travailler, avec courage et persévérance, en collaboration avec lui, pour faire l'éducation des paroissiens qui n'ont pas encore compris la nécessité de leur participation, et pour mettre au service de la communauté paroissiale votre temps et vos talents dans l'organisation des services liturgiques.

Si, dans votre milieu, le clergé au contraire n'a encore rien entrepris, demandez-vous si vous ne rendriez pas un très grand service, à lui et à l'Eglise, en allant lui exprimer vos désirs et lui offrir votre temps et votre collaboration. Il ne faudrait pas que, dans une tâche si importante, les bonnes volontés s'ignorent et restent isolées de chaque côté de la balustrade.

Au plan éducationnel, certaines initiatives récentes dans le diocèse de Montréal, comme la transformation du collège Saint-Paul en institution dirigée par des laïcs et la nomination d'un vice-recteur laïc à l'Université, ont déclenché beaucoup de commentaires. Il ne faudrait pas en rester aux sentiments de surprise qu'elles ont pu provoquer, mais au contraire, en profiter pour approfondir notre notion d'enseignement confessionnel.

Un enseignement donné par des prêtres à l'intérieur d'une institution ecclésiastique est évidemment confessionnel. La présence de l'Eglise y est assurée, au niveau des structures et des hommes, même si, compte tenu de ceux-ci, elle peut ne pas y être parfaite. C'est un régime que les circonstances historiques ont longtemps imposé chez nous, surtout au niveau du secondaire.

Avec les années, à cause de l'accroissement démographique, à cause du nombre toujours plus grand de ceux qui voulaient accéder à l'enseignement secondaire et de la diminution des vocations sacerdotales, plusieurs institutions ecclésiastiques ont fait appel à la collaboration des laïcs. C'est le cas d'une très grande proportion de nos collèges classiques actuels. Les laïcs y assurent, au niveau des hommes, une nouvelle forme de présence de l'Eglise, puisqu'ils sont eux aussi l'Eglise. Au niveau des structures, cependant, rien de changé et les laïcs travaillent en collaboration avec les clercs, dans des cadres ecclésiastiques.

L'innovation du collège Saint-Paul veut pousser plus loin la logique de cette évolution normale et montrer que même un collège dirigé par des laïcs, sans cadres ecclésiastiques, peut rester pleinement confessionnel, tant au niveau des structures qu'au niveau des hommes. Cette innovation veut être une « leçon de choses », pour mieux faire comprendre les vraies dimensions de l'Eglise qui n'est pas composée seulement de clercs, mais aussi de laïcs. Enseignement confessionnel et enseignement par des laïcs ne sont pas des réalités qui s'opposent : loin de là !

Les années à venir exigeront de la part des laïcs une meilleure prise de conscience de leurs responsabilités en matière d'enseignement. Nous aurons besoin d'un plus grand nombre d'instituteurs laïcs compétents, au niveau surtout du secondaire ; et nos jeunes gens devraient comprendre qu'il y a là, non seulement une carrière, mais une véritable vocation. Les parents, de leur côté, auront à s'intéresser, plus activement qu'ils ne l'ont fait, à l'éducation de leurs enfants. Les laïcs faisant partie d'associations éducationnelles devront apprendre qu'ils ont un mot à dire en matière d'éducation, même confessionnelle.

Il s'agit donc, en somme, d'une intégration des laïcs dans tous les secteurs de l'enseignement, pour le plus grand bien de l'Eglise dont ils sont les membres vivants. Pour que cette intégration se fasse sans heurts et dans la paix, clercs et laïcs auront à déployer une très grande vertu.

Les prêtres et les religieux auront besoin d'un profond désintéressement et d'une grande humilité pour accepter d'abandonner des tâches qui leur sont chères et où l'opinion publique les voit encore bien à leur place. Il leur faudra surtout manifester une immense confiance envers les laïcs, malgré l'inexpérience et les tâtonnements inévitables d'un grand nombre, au début. Mais si le souci pastoral du clergé est toujours éveillé et s'affine constamment, ces vertus lui viendront naturellement : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît. » (*Matth.*, VI, 33.)

Les laïcs n'auront pas une tâche plus facile. Il leur faudra s'appliquer à acquérir patiemment, non seulement la compétence que la société exigera d'eux pour s'adonner à l'enseignement, mais aussi le dévouement et le sens du devoir que la communauté chrétienne réclamera pour leur confier un enseignement confessionnel. Les laïcs devront pénétrer plus avant dans le mystère de l'Eglise, en saisir les dimensions, assumer pleinement leur rôle propre et apprendre à collaborer intimement avec les clercs pour l'obtention d'une fin commune qui est œuvre d'Eglise.

L'Action catholique ne sera pas pour rien dans la formation d'un tel laïcat. Vos efforts doivent tendre à mieux comprendre vous-mêmes et à mieux faire comprendre autour de vous le rôle du laïcat dans l'enseignement confessionnel. Faites-le par les moyens que

vous jugerez utiles et opportuns ; mais sachez qu'un effort vous est demandé sur ce point.

Au plan social, le pluralisme religieux qui existe dans notre milieu, surtout à Montréal, ou encore au niveau des organismes nationaux, explique que l'Eglise ne puisse pas être présente par ses prêtres dans certains syndicats ou clubs sociaux qui n'ont très souvent aucune étiquette confessionnelle. C'est aux laïcs alors de prendre toutes leurs responsabilités et d'implanter l'Eglise du Christ dans ces milieux en apportant les lumières de leur doctrine et le témoignage de leur vie.

Aux laïcs engagés au plan économico-social, il faut une connaissance approfondie de la doctrine sociale de l'Eglise. Pour cela, s'imposent non seulement la lecture et la compréhension des grandes encycliques et des principaux documents ecclésiastiques, mais aussi l'adaptation de ces principes au contexte social canadien-français. Dans un domaine aussi complexe, difficile et délicat, le sens des nuances et le souci d'être pratique sont des vertus hautement nécessaires, parallèlement à un rappel constant des principes. Des laïcs prudents et compétents peuvent servir l'Eglise en ce domaine, en la rendant présente dans certaines associations non-confessionnelles, tout en travaillant au bien même de ces associations en leur présentant les lumières d'une doctrine sociale supérieure.

Les laïcs doivent cependant comprendre que c'est moins par leurs paroles et leurs discours que par leur vie et leurs actes qu'ils peuvent rendre un témoignage authentique au sein de la société. C'est d'abord leur compétence professionnelle qui leur permettra de se faire accepter. A ce point de vue, ils ne doivent rien négliger pour acquérir pleinement les qualifications qui feront d'eux des citoyens modèles en mesure de servir leurs frères.

L'action du chrétien exige cependant, en plus de la compétence, une vie surnaturelle solidement enracinée dans l'amour du Christ, autrement le chrétien resterait un citoyen comme les autres. Cette vie intérieure du chrétien doit se traduire à l'extérieur par un sens exceptionnel de la justice et de la vraie charité.

L'Action catholique devrait veiller à former ce laïcat compétent, prudent, adulte et conscient de ses responsabilités, dont nous avons tellement besoin dans d'innombrables secteurs de la vie ouvrière et sociale. Si le laïcat chrétien ne rend pas l'Eglise présente dans ces milieux où l'action du prêtre est parfois impossible ou inopportune, on pourra nous reprocher de n'avoir pas su incarner dans la vie des sociétés le message du Christ qui veut pénétrer toute la réalité humaine, sans se limiter au soin des seules âmes et de la béatitude éternelle. Léon XIII écrivait dans *Rerum Novarum* une phrase qu'il appartient aux laïcs de rendre vraie : « Qu'on ne pense pas que l'Eglise se laisse tellement absorber par le soin des âmes, qu'elle néglige ce qui se rapporte à la vie terrestre et mortelle. »

Au plan civique et politique, l'Etat, de nos jours et chez nous, même, est appelé à jouer un rôle de plus en plus marqué dans tous les secteurs de la vie.

Tout citoyen baptisé fait partie de deux sociétés. Comme citoyen, il est membre de la société civile gouvernée par l'Etat ; comme baptisé, il est membre de l'Eglise où l'autorité est exercée par la hiérarchie. Léon XIII dit, dans *Immortale Dei* (p. 1) : « Dieu a donc confié le gouvernement du genre humain à deux pouvoirs : le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil ; celui-là préposé aux choses divines, celui-ci aux choses humaines. Chacun d'eux, en son genre, est souverain ; chacun est renfermé dans des limites parfaitement déterminées et tracées en conformité de sa nature et de son but spécial. Il y a donc comme une sphère circonscrite dans laquelle chacun exerce son action *jure proprio.* Toutefois, leur autorité s'exerçant sur les mêmes sujets, il peut arriver qu'une seule et même chose, bien qu'à un titre différent, mais pourtant une seule et même chose, ressortisse à la juridiction et au jugement de l'un et de l'autre pouvoirs. Il était donc digne de la sage Providence de Dieu, qui les a établis tous les deux, de leur tracer leur voie et leur rapport réciproques. » (Marmy, *la Communauté humaine,* p. 472.)

Pour être un bon chef d'Etat ou un homme politique, le chrétien ne doit pas simplement avoir la compétence propre des secteurs civique et administratif, mais il doit également être bien informé sur les réalités ecclésiales, bien comprendre la nature, les exigences et les problèmes de la hiérarchie et des fidèles, de l'Eglise en somme.

S'il doit y avoir une coopération amicale entre l'Eglise et la société civile, si l'autorité de la hiérarchie et l'autorité de l'Etat doivent collaborer en vue du bien des mêmes hommes, c'est grâce à un laïcat responsable et bien formé que se fera le travail.

Il y a chez nous une tâche immense qui attend l'Action catholique dans ce domaine où nous avons fait encore trop peu. Trop de catholiques convaincus n'ont pas su prendre leur place dans la société, tandis que certains autres, qui s'étaient engagés dans l'action, n'avaient pas la formation nécessaire pour remplir intégralement leur rôle.

Le rôle de premier plan de l'Action catholique

Nous voici au terme d'une revue panoramique des exigences de notre milieu canadien-français et des responsabilités que doit assumer le laïcat chez nous pour y répondre.

Ma préoccupation de pasteur, c'est de voir s'établir une union toujours plus étroite entre les laïcs et la hiérarchie, et un dialogue suivi et confiant entre clercs et laïcs. D'un côté comme de l'autre, il faudra s'exercer à une grande humilité devant les demi-succès du passé et les énormes tâches de l'avenir ; il faudra s'exprimer en toute franchise et loyauté pour découvrir nos faiblesses comme nos possibilités d'action ; il faudra nous plier ensemble à une recherche sincère de la vérité et à un effort commun dans l'action.

L'Action catholique fournit un climat favorable à ce dialogue et à cette collaboration. Elle joue un rôle de premier plan dans la formation de laïcs aptes à prendre leurs responsabilités chrétiennes dans tous les secteurs de

la vie. Sa tâche est extrêmement difficile : aussi difficile qu'urgente. On dirait qu'on lui demande de faire porter ses efforts partout en même temps, sur tous les plans. S'il était cependant possible de distinguer, parmi les efforts à fournir, certaines tâches plus urgentes que les autres, je dirais que l'Action catholique devrait veiller à mieux s'organiser au niveau des adultes. Les problèmes que nous avons soulignés se posent surtout à ce niveau et ne recevront leur solution que par un effort concerté d'adultes chrétiennement bien formés. S'il est vrai que les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain, il ne faut pas oublier que les problèmes d'aujourd'hui ne peuvent pas facilement attendre à demain pour recevoir une solution chrétienne. L'Action catholique devrait posséder dans ses rangs des adultes influents, capables de faire pénétrer le message du Christ et la pensée de l'Eglise dans tous les milieux.

⁂

En face des graves responsabilités qui nous incombent, tournons-nous vers le Christ Jésus qui, seul, peut nous donner la force d'agir, chacun selon sa vocation, en vue du bien commun. « C'est lui, dit saint Paul aux Ephésiens, qui a donné aux uns d'être apôtres, aux autres d'être prophètes, évangélistes, pasteurs ou docteurs, en vue du perfectionnement des chrétiens, pour travailler au service de la construction du Corps du Christ, jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la taille de la maturité du Christ. » (*Ephésiens*, IV, 11-13.)

Allocution de S. Em. le cardinal Richaud en la fête de sainte Jeanne d'Arc (1)

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE MAIRE,
MESSIEURS LES GÉNÉRAUX ET MESSIEURS LES REPRÉSENTANTS DES AUTORITÉS CIVILES,

Il nous est bon de nous recueillir sous le signe de sainte Jeanne d'Arc après les secousses et les angoisses que la France vient de connaître. La sainte libératrice de la patrie a illustré par des exemples mémorables les leçons que nous devons tirer des événements récents.

A-t-elle eu d'autre but que de ramener la soumission au pouvoir légitime ? « Je suis née pour le sauver. »

Son principal héroïsme, plus encore que de mourir sur un bûcher, ne fut-il pas de sacrifier sa petite vie tranquille de pieuse bergère à l'intérêt général du peuple qu'elle aimait et dont elle était ? « Je suis envoyée pour consoler les pauvres et les malheureux. »

Y eut-il, pour elle, accusation plus cruelle que celle d'avoir manqué à sa parole, à sa mission, à son honneur de vierge et de chrétienne ? « Non, mes voix ne m'ont pas trompée... Je soutiendrai ce que j'ai dit au procès jusqu'à la mort... J'aime Dieu. Je le sers et suis bonne chrétienne, et je voudrais aider et soutenir l'Eglise de tout mon pouvoir... Je suis vierge... Si Dieu m'a commandé de prendre et de garder l'habit d'homme, c'est que je dois porter les armes que portent les hommes... »

Paroles à méditer, mes frères ! Car ce que nous avons à faire, et, pour employer les expressions de Jeanne, « plutôt aujourd'hui que demain, plutôt demain qu'après », c'est de restaurer chez nous le respect de l'autorité, le respect du bien commun, le respect de l'honneur.

I. — RESPECT DE L'AUTORITÉ

L'autorité. Ce mot fait peur, à ceux qui craignent pour leur liberté, et, quelquefois, à ceux qui craignent les responsabilités qu'il recouvre. Il évoque pourtant ce qu'il y a de plus digne et de plus bienfaisant.

Un auteur est celui qui enfante, qui donne l'existence à une œuvre ou à un homme. Le chef, dans tous les domaines, est celui qui assure la vie de ses subordonnés.

Une nation est une communauté de personnes et de familles qui ont conscience de la similitude de leurs origines, de leurs traditions, de leurs aspirations. Pour assurer l'existence et la destinée de chacun, elles acceptent un vouloir-vivre collectif, lequel, inévitablement, se traduit en un corps politique. Mais à ce dernier, il faut un régulateur, un instrument de contrôle et d'exécution, jouissant des moyens nécessaires pour assurer l'ordre et le bien-être public. C'est l'Etat.

L'Etat et le gouvernement, qui en est l'organe, possèdent donc une autorité. C'est ainsi que nous parlons des pouvoirs publics. L'Eglise, loin de les méconnaître et quoiqu'elle laisse toute liberté sur le mode de leur désignation, rattache à Dieu lui-même le pouvoir de commander.

Le Pape Léon XIII, bien avant d'écrire sa fameuse lettre-encyclique sur « la condition des ouvriers », dont le Souverain Pontife et tous les catholiques solennisent demain le 70e anniversaire, avait, en deux documents célèbres sur le pouvoir civil et la constitution chrétienne des Etats (2), rappelé l'enseignement de saint Paul selon lequel : « Il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu et celles qui existent sont constituées par Dieu (3). » Jésus s'était écrié devant Pilate : « Tu n'aurais sur moi aucune puissance, si celle que tu possèdes ne t'avait été donnée d'en haut (4). » Léon XIII en fournit la raison : « Il n'est pas un homme qui ait en soi ou de soi ce qu'il faut pour enchaîner par un lien de conscience le libre vouloir de ses semblables (5). »

Alors, mes frères, plutôt que de mêler tant de passions aux jugements que nous formulons sur les événements politiques et sur les hommes qui

(1) *L'Aquitaine*, 19 mai 1961. Les sous-titres sont de notre rédaction.
Cette allocution a été prononcée le dimanche 14 mai, en la cathédrale de Bordeaux.

(2) Encyclique *Diuturnum illud* (1881) et *Immortale Dei* (1885).
(3) *Rom.*, XIII, 1.
(4) *Jean*, XIX, 11.
(5) Encyclique *Diuturnum illud*.

portent de complexes responsabilités nationales, ne devons-nous pas, sous le regard de Dieu, nous livrer à un sérieux examen de conscience ? Demandons-nous si nous n'avons pas, nous-mêmes, quelque complicité dans cette dégradation générale du sens de l'autorité.

Des explosions de révolte se produisent çà et là, des remous subversifs se propagent. Mais, par toutes les fraudes perpétrées au détriment des finances de l'Etat, par toutes les insoumissions qui compromettent la sécurité sur la voie publique, par toutes les invectives et les caricatures auxquelles certaines presses se rendent trop hospitalières, par la diffusion facile d'hypothèses et d'idéologies non vérifiées, est-ce que nous ne préparons pas l'atmosphère de trouble, qui, d'une part, empêche les esprits d'apprécier avec lucidité les faits et les directives, et, d'autre part, qui entrave, retarde ou brusque les décisions du pouvoir ?

On ne fait pas seulement preuve de solidarité quand on se porte, tous, généreusement au secours d'un sinistre. Tous peuvent être également plus ou moins solidaires des craquements et des injustices qui viennent à se produire dans le corps social auquel ils appartiennent.

C'est pourquoi un réel souci de compréhension s'impose toujours à l'égard de ceux qui sont mêlés aux événements publics, soit qu'ils les dirigent, soit qu'ils aient eux-mêmes fait éclater un désordre dont ils ne sont pas seuls responsables.

Le corps social a une cellule de base, c'est la famille. Je vous dois, mes frères, de vous signaler ce qui est, à mon sens, l'une des causes les plus profondes du manque général de respect à l'égard de l'autorité.

C'est l'abdication par les parents de leur autorité et de leurs responsabilités morales et religieuses à l'égard de leurs enfants ; c'est l'indiscipline des mœurs qu'ils peuvent tolérer à leurs foyers ; c'est la désinvolture souvent cynique de ceux qui leur doivent la vie et dont ils supportent trop facilement les libertés de langage et de conduite ; bien plus — j'ose le dire et je le répéterai d'autant plus que les enfants eux-mêmes m'ont remercié de les avoir libérés en rappelant leurs parents à leurs devoirs, — c'est cette sorte de connivence, dont, je le veux bien, pères et mères ne se rendent peut-être pas compte, mais que, par leurs exemples ou par les sommes excessives octroyées à leur enfants, ils apportent à une détérioration trop générale du respect de soi-même et des autres.

Me sera-t-il permis d'ajouter que l'autorité spirituelle, elle-même, se trouve quelquefois compromise du fait que, se plaçant sur le terrain des principes dont elle a la garde, elle ne peut s'exprimer qu'avec des nuances et dans un contexte doctrinal que tous n'aperçoivent pas immédiatement ? Il arrive que des citoyens catholiques croient pouvoir ne relever que du libre examen de leur conscience. Ils oublient l'éclairage supplémentaire que leur foi procure à leurs actions. Ils ne voient pas que, si distinctes et réservées qu'elles doivent rester chacune dans leur domaine, toutes les autorités s'épaulent et se tiennent. C'est l'un des plus beaux mots de saint Paul que de déclarer que toute paternité emprunte son nom au Père des cieux. (*Ephés.*, III, 15.)

II. — Souci du bien commun

Toute société humaine prend donc une allure familiale. Alors le souci du bien de famille, c'est-à-dire du bien commun de tous les membres, individus ou groupes, qui la composent, ne doit-il pas l'emporter sur les préférences personnelles et les intérêts particuliers ?

Je vous ai dit, mes frères, que Jeanne d'Arc avait été héroïque en la matière. Rien n'est plus touchant que son aveu plaintif à Vaucouleurs : « J'aimerais mieux filer près de ma pauvre mère, parce que ce n'est pas mon métier. »

Il est quelquefois nécessaire de changer de métier, de service, de localité, de spécialisation, pour entrer dans le jeu d'une évolution économique ou d'une marche administrative qui ont pour but la progression d'ensemble de toute la collectivité. On a trop vite fait de ne voir que ses commodités et ses profits personnels, et l'on devient, à quelques échéances près, victime de l'insuccès de ce que l'on a entravé. Il y a des justices immanentes contre toutes les infractions aux impératifs sociaux. Quand on ne voit plus que l'intérêt immédiat de son entreprise, de sa classe, de son association, de sa profession, on risque de nuire à la mise en place des dispositifs nouveaux qui tenteront un meilleur équilibre.

A l'intérieur même de chaque groupement, les susceptibilités ou les manques de réflexion anéantissent les plus souhaitables collaborations. Jusque dans l'Eglise, les attaches obstinées à certaines positions d'école sur des questions discutables, les préoccupations particularistes de paroisses, de diocèses, d'œuvres et d'institutions peuvent nuire à la bonne répartition des efforts : alors les vocations se raréfient, les activités se dispersent et s'épuisent, l'apostolat piétine.

Que dire de la déformation passionnelle qu'introduit un cloisonnement exagéré des mouvements politiques ? Combien de retardements sont le fruit d'un manque de convergence ! Que dire des conceptions périmées qui se refusent au partage prudent des profits et des responsabilités ! Qui sait si, pour certaines situations, quelques-uns ne se dérobent pas aux meilleurs rendements à long terme ?

Il faut avouer qu'union et association demeurent pratiquement impossibles sans une certaine somme de mutuels désintéressements. Le bien commun de l'entreprise, dont on vit et, par suite, des entreprises dont vit toute la catégorie professionnelle et sociale à laquelle on appartient, peut imposer de clairvoyantes patiences. Il n'y a pas qu'une ambition ou des avantages appréciables à se dévouer à la chose publique et au gouvernement des autres : sacrifices de tranquillité et même de considération, efforts perpétuels de prévision et de compréhension.

Si, à un échelon inférieur, on peut se contenter de conduire correctement une tâche limitée, le responsable d'une collectivité doit à chaque instant se dégager de sa personne pour se pencher sur les psychologies et les besoins de tous, se garder perméable à leurs sollicitations et à leurs suggestions, demeurer ferme sans jamais se raidir : gymnastique souvent épuisante, mais indispensable quand on a pour fonction de maintenir l'équilibre entre toutes les composantes du bien commun.

L'amour du prochain n'a pas qu'une forme individuelle, cependant toujours valable et irremplaçable. Il peut s'exercer d'une façon indirecte et plus anonyme, mais non moins méritoire et non moins efficace. N'est-ce pas ce à quoi nous convie la société moderne ? Il semble que, devant les prestigieuses réalisations dues à la science et à la technique, lesquelles ne s'obtiennent que par un concours rigoureusement méthodique d'investi-

gations et d'investissements, nous soyons appelés à une marche en avant qui exige, de la part de tous, des manœuvres parallèles ou coordonnées. La spiritualité de l'heure est celle du bien commun, dont le souci, pourtant, ne peut aller à étouffer la promotion personnelle, mais doit au contraire la stimuler, la favoriser.

III. — Sens de l'honneur

Je vous le montre, mes frères, en vous invitant brièvement, pour terminer, à une restauration du sens de l'honneur.

Chevaleresque plus que toute autre, fut Jeanne. On sait comment elle est tombée à Compiègne : « Rendez-vous, rendez-vous, lui crie-t-on de tous côtés. Donnez-nous votre foi ! — Je l'ai donnée à un autre et je tiendrai mon serment. »

Chevaleresque plus que toute autre, doit être une époque de triomphe scientifique, de technique acharnée, de coopération et de socialisation prononcées. Je n'ai dit : ni étatisation ni nationalisation, car cela entre dans des frontières politiques qui ne sont pas les miennes.

Pour que tous les rouages, maintenant plus intriqués et plus perfectionnés, de la machine humaine fonctionnent sans se détraquer et sans faire sauter l'ensemble de toutes les pièces qui la composent, il faut que chacun se meuve avec exactitude et précision, c'est-à-dire avec loyauté.

Le respect de la parole donnée, à la manière de Jeanne ; la conscience sociale et professionnelle de la part de ceux qui dirigent l'ouvrage et établissent les prix et les salaires, comme de la part de ceux qui exécutent le moindre travail et la plus humble des besognes ; les déclarations honnêtes dans les contrats et les marchés ; l'assiduité à la tâche, même hors de toute surveillance ; les comptabilités et les devis sans dissimulations ni surprises ; l'accomplissement fidèle des consignes données par l'autorité légitime : qu'est-ce que tout cela, sinon l'honneur ?

Encore un mot incompris ! parce qu'on en a déformé le sens. Honneur n'est pas synonyme de point d'honneur, ni d'amour-propre, ni de vanité personnelle ou familiale, ni d'esprit de corps aveugle et sans ouverture. L'honneur, ce n'est pas, non plus, les honneurs. Le mot « honneur » a la même origine que le mot « honnêteté ». Il signifie le respect de la justice, et donc de la vérité et de la dignité.

Mais, hélas ! Où est-il ce souci primordial de la vérité, quand il y en a tant qui se font comme une obligation de supposer et de répandre ce qu'ils ne savent pas, de forcer et de divulguer les secrets ? Où est-il ce souci de la dignité, quand il y a tant d'entreprises, de spectacles et de publications qui semblent avoir pour objectif de détériorer progressivement, et quelquefois prématurément, la valeur morale de l'homme dans la maîtrise qu'il doit conserver de ses instincts, de ses convoitises et de ses jouissances ?

Aussi, chers anciens combattants, et vous, dignes représentants de l'autorité militaire, je suis heureux de saluer en vous ceux qui, au cours des âges, et à quelques exceptions près en toutes les périodes, ont été les tenants courageux de l'honneur. N'est-ce pas la fonction sociale et morale de l'armée que de garder à un pays son honneur et d'y sauver la notion de l'honneur ?

Je m'excuse, mes frères, de vous avoir entretenus trop longtemps ce matin. Mais peut-être attendiez-vous de moi, en la circonstance, un exposé assez complet de la tâche qui nous incombe en un moment aussi critique pour la France et pour le monde. J'ai simplement voulu vous montrer que toutes les valeurs morales et sociales se tiennent.

L'union, qui doit être présentement l'objectif n° 1 de tous les Français, n'est pas que la convergence émotive et spontanée devant un péril soudain et imminent. Elle voit plus loin et plus large.

C'est pourquoi je vous laisserai sur un très grand mot de celui que nous espérons honorer bientôt sur les autels, Frédéric Ozanam, non seulement le fondateur des Conférences de Saint-Vincent de Paul, mais encore l'historien et le sociologue qui fut professeur en Sorbonne et qui déclarait : « Un grand pays a besoin d'être sauvé tous les jours. » (*Mélanges*, t. VII, p. 264.) *Amen !*

Lettre collective de l'Épiscopat néerlandais sur le Concile (1)

L'ARCHEVÊQUE ET LES ÉVÊQUES DES PAYS-BAS A LEURS PRÊTRES, RELIGIEUX ET FIDÈLES, GRACE ET PAIX

Le 25 juin 1959, lors de la clôture de la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens, S. S Jean XXIII a annoncé son intention de convoquer un Concile œcuménique ou assemblée générale de l'épiscopat catholique.

Selon les propres paroles du Pape, « cette idée n'est pas le fruit mûr de longues considérations, mais elle est venue comme une fleur spontanée d'un printemps inattendu (2) », comme « une inspiration du Très-Haut (3) ». Les premiers préparatifs du Concile sont terminés et le Pape a créé un certain nombre de Commissions chargées de la préparation immédiate sur la base des vœux et des desiderata du monde entier ; la date du Concile proprement dit approche lentement, mais sûrement. Toutes sortes de publications et de conversations nous ont permis de constater que, dans notre pays aussi, les fidèles communient de tout cœur à cet événement ecclésial. Quand nous nous rendrons à Rome pour y représenter l'Eglise nous nous saurons appuyés par votre sympathie de croyants. Mais dès à présent, et non seulement quand nous nous rendrons à Rome, nous vous demandons votre coopération à tous. Aussi cette lettre pastorale veut-elle, avant tout, être une impulsion et un encouragement, mais aussi un avertissement.

En effet, inconsciemment et sans le vouloir, on

(1) Traduit du néerlandais par le R. P. A. JANSSEN, A. A. Les sous-titres et les notes font partie du document, sauf mention contraire. Les renvois au *Katholiek Archief* ont été remplacés par des renvois à *la Documentation Catholique*.

(2) Allocution aux dirigeants de l'Action catholique italienne. Voir *D. C.*, n° 1311 du 6 septembre 1959, col. 1098. Voir aussi le *Motu proprio* « *Superno Dei nutu* » du 5 juin 1960. Cf. *D. C.*, n° 1330 du 19 juin 1960, col. 705-710.

(3) Cf. *D. C.*, n° 1330 du 19 juin 1960, col. 705.

semble parfois présenter le Concile œcuménique comme une sorte de Congrès mondial à base démocratique ou une assemblée dans laquelle l'activité silencieuse du Saint-Esprit serait négligeable. De plus, la préoccupation louable des problèmes de la vie catholique de notre pays fait parfois oublier quelque peu l'ouverture à la vie et aux problèmes de l'Eglise universelle. De là, souvent des espoirs exagérés portant sur des questions secondaires et le danger de perdre de vue l'intention essentielle du Pape, dont témoignent, sans équivoque possible, ses propres paroles. En effet, le Concile veut être une exhortation pressante et un appel éclatant, qui retentissent dans toute l'Eglise, à vivre l'Evangile de façon authentique, afin de pouvoir présenter au monde l'Eglise dans toute sa splendeur, « sans tache ni ride (4) », et dire à tous les autres : « Regardez, frères, voilà l'Eglise du Christ. Nous nous sommes efforcés de lui être fidèles et de demander au Seigneur la grâce qu'elle reste toujours telle qu'il l'a voulue (5). »

De ce Concile, qui entrera dans l'histoire comme le second Concile du Vatican et le 21e Concile œcuménique, on attend donc une réforme et un renouveau intérieurs de la vie catholique, afin que l'Eglise du Christ soit vraiment conforme à la volonté du Seigneur. Aussi le Pape considère-t-il que ce qu'il y a de plus urgent pour la préparation immédiate du Concile — qui demande la coopération de tous — c'est avant tout de stimuler le sens du surnaturel dans le clergé comme chez les laïcs (6). Quand il s'agit de ressusciter l'enthousiasme évangélique, nous aurons constamment présent à la mémoire l'appel toujours actuel du Christ au retournement de l'esprit et à la conversion. Ce n'est que dans cette perspective que les vœux et desiderata du peuple fidèle prendront leur sens profondément religieux. Isolés de ce contexte, ces vœux donneraient l'impression de prendre le Concile pour une sorte de « boîte à idées », dont quelques experts auraient à juger le contenu.

Nous sommes convaincus que le peuple fidèle doit, pour sa part, contribuer à la réussite du Concile par la prière, mais aussi par la réflexion sur la foi et sur les problèmes de la vie contemporaine. Nous nous rendons bien compte que la fécondité du Concile dépend du dévouement et de l'activité des évêques et de ceux qui sont occupés à collaborer à sa préparation. Mais ces derniers ont, directement ou indirectement, besoin de la collaboration du peuple fidèle tout entier.

Voilà précisément pourquoi nous estimons de notre devoir de vous exhorter tous à la prière et à la réflexion chrétienne sur la mission sacrée de l'Eglise dans le monde, et cela non pas dans un esprit déterminé par des sentiments purement humains ou par nos faiblesses de pécheurs, mais dans un esprit de foi en cette mission dans le monde à laquelle Dieu appelle et prédestine l'Eglise, aussi bien le peuple fidèle que l'autorité hiérarchique.

C'est pourquoi le moment nous a paru favorable d'ébaucher les grandes lignes qui doivent inspirer vos paroles, écrits et réflexions sur le futur Concile — activités que Nous tenons fortement à encourager, pour qu'ils portent une marque vraiment ecclésiale. Sans doute, un Concile, événement historique, peut être envisagé aussi sous l'angle des sciences profanes : sociologie et ethnographie, philosophie de la civilisation, histoire des religions, etc. Mais il est dès lors nécessaire de se souvenir que le champ de vision de ces diverses sciences est limité ; elles font précisément abstraction de ce qui, dans le cas présent, est l'essentiel : le mystère du salut qui, par définition, est religieux. Ceci n'empêche pas l'emploi des sciences profanes ; lorsque leurs vues partielles sont coordonnées à la lumière de la foi, elles sont à même de nous montrer, en étudiant le Concile, la façon concrète, historique, dont le Saint-Esprit ne cesse de garder, confirmer, manifester dans l'Eglise en son pèlerinage terrestre, la « vérité dans la charité », de sorte que tous « nous grandissions de toutes manières vers Celui qui est le Chef, le Christ (7) ».

Nous avons la ferme confiance que c'est dans cet esprit que vous voudrez tous témoigner de votre intérêt actif pour le Concile. En même temps, nous sommes persuadés que vous désirez des éclaircissements sur la portée religieuse d'un Concile à une époque où une civilisation ancienne semble en voie de déclin. C'est pourquoi nous nous proposons de parler de la structure dogmatique du Concile œcuménique avec, comme arrière-fond, le mystère de salut qu'est l'Eglise.

Le règne de Dieu et l'Eglise

La visibilité de la grâce.

Les visions puissantes dans lesquelles les prophètes de l'Ancien Testament ont essayé de scruter le sens divin de l'histoire ont révélé avec une clarté croissante qu' « à la fin des temps » Dieu manifesterait, dans notre histoire, sa souveraineté. C'est la conscience de la cassure et de la situation pécheresse du monde et de la vie humaine qui, sous l'inspiration divine, a suscité en Israël une puissante aspiration à un monde qui serait vraiment vécu comme l'empire du Dieu clément, comme son royaume à Lui, « royaume de paix, de justice et d'amour ».

Préparé dans l'Ancien Testament et issu lui-même du peuple élu, un homme s'est levé soudain au milieu de la détresse du monde et a proclamé : maintenant « le royaume de Dieu est tout proche (8) ». A partir de ce moment, la souveraineté de Dieu est devenue visible et tangible en ce monde ; elle est entrée dans notre existence terrestre comme un fait historique et public. Revêtu de « l'autorité » de Dieu (9), Jésus apparut vraiment « parmi nous comme le royaume de Dieu (10) ». Ses paroles, ses actes — guérisons, miracles, expulsion de démons —, la rémission des péchés révèlent à tous que Dieu manifeste visiblement la puissance victorieuse de sa grâce.

Mais Jésus n'était pas que révélation du règne de Dieu ; en même temps, par son obéissance filiale, la reconnaissance positive et totale de la souveraineté divine par l'homme a fait son entrée dans ce monde. Ainsi le Règne de Dieu ne fut pleinement révélé que par l'obéissance filiale du

(4) *Eph.*, v, 27.
(5) Cf. *D. C.*, n° 1311 du 6 septembre 1959, col. 1099.
(6) Voir l'allocution de S. S. Jean XXIII en la fête de la Pentecôte. Cf. *D. C.*, n° 1331 du 3 juillet 1960, col. 804.
(7) *Eph.*, IV, 15-16. Voir l'allocution de S. S. Jean XXIII en la fête de la Pentecôte. Cf. *la D. C.*, n° 1311 du 3 juillet 1960, col. 805.
(8) *Marc*, I, 15 ; *Matth.*, III, 2 ; IV, 17.
(9) *Marc*, I, 27-28.
(10) *Luc*, XVII, 20-21.

Christ. C'est l'apparition visible de la souveraineté divine comme « Règne de Dieu » sur terre.

Cette souveraineté de Dieu se manifeste surtout dans la mort de Jésus, acte suprême de soumission filiale. La communauté chrétienne primitive en a fait l'expérience tangible dans et par la résurrection de Jésus, qui l' « a établi Seigneur et Christ (11) », « vivant de par la puissance de Dieu (12) ». « Et maintenant, exalté par la droite de Dieu, Il a reçu du Père l'Esprit-Saint, objet de la promesse, et Il a répandu parmi nous ce que vous voyez et entendez (13) ». C'est dans la communauté chrétienne, dans « l'Eglise de Dieu (14) », que le Règne de Dieu demeure visiblement auprès de nous. Dans le Christ, la domination salvatrice de Dieu a formé un homme obéissant et, par là, apporté la pleine révélation du Règne. De même, la domination salvatrice de Dieu dans et par le Christ constitue l'Eglise en peuple obéissant et consacré à Dieu, dans lequel son Règne se continue visiblement sur terre. Le peuple de Dieu, qui vit dans la proximité du Royaume, est un peuple de croyants qui « connaissent (15) » le Royaume, c'est-à-dire qui en font l'expérience dans la forme historique que celui-ci a prise ici-bas ; de plus, mission leur est donnée d'annoncer aux autres ce Royaume (16).

Dans l'Eglise, le Règne de Dieu à venir nous est donc toujours présent sous une forme visible. Car c'est aux siens que « le Royaume de Dieu a été donné (17) » ; tous, il appartiennent, selon l'expression du premier Concile du Vatican, « au grand signe dressé parmi les nations et qui invite tous ceux qui ne croient pas encore ». C'est au peuple de Dieu tout entier qu'a été confiée la tâche d'étendre au dedans et au dehors l'Eglise (18), « corps du Seigneur (19) ». Car l'Eglise tout entière est le « rassemblement » de ceux qui, « jadis n'étaient pas un peuple et maintenant sont le peuple se Dieu (20) », et ont été appelés par Dieu en Jésus-Christ à être, en tant que rachetés, la manifestation du Règne de Dieu sur terre. « A Celui qui nous aime, qui nous a lavés de nos péchés par son sang, qui, de plus, a fait de nous une Royauté de prêtres pour son Dieu et son Père, à Lui la gloire et la puissance pour les siècles des siècles (21). »

Certes, cette proximité du Royaume de Dieu est encore sacramentelle, voilée par des signes, indice que l'Eglilse est encore en route. Eglise et Royaume ne coïncident pas encore complètement. L'Eglise est le Royaume de Dieu en devenir. C'est pourquoi nous est toujours adressé cet avertissement, à nous, membres de l'Eglise : « Convertissez-vous, car le Royaume des cieux est proche (22) ». Aussi chacun de nous constatera-t-il aisément que tous nous voilons sans cesse la grâce. L'ancien et le nouveau coexistent toujours. Aussi l'Eglise n'est-elle pas seulement don gratuit, mais mission de tous les jours dont nous sommes tous responsables. Elle n'est pas encore

(11) *Actes*, II, 36 ; V, 31.
(12) *II Cor.*, XIII, 4.
(13) *Actes*, II, 33.
(14) *I Cor.*, XI, 22.
(15) *Marc*, IV, 11 ; *Rom.*, X, 9.
(16) *Marc*, XXVIII, 8-10 ; *Actes*, II, 36-38.
(17) *Luc*, XII, 32.
(18) *Eph.*, IV, 7-16.
(19) *Col.*, I, 18 et 24 ; *Eph.*, I, 22-23.
(20) *I Pierre*, II, 10.
(21) *Apoc.*, I, 5-6.
(22) *Matth.*, IV, 17.

le signe triomphal de la grâce divine victorieuse. De cette victoire chrétienne, elle est l'humble signe, voilé sous la condition d'une servante. Elle est en marche vers la glorification ; c'est seulement dans la condition corporelle glorifiée que la grâce se révélera visiblement dans sa pureté immaculée.

Mais pas de riche moisson avant que le grain ne meure en terre. La vie du baptisé, entré dans l'Eglise, signe du Règne de Dieu, est ainsi un combat où la force divine transparaît à travers la faiblesse humaine.

Sacerdoce et laïcat.

C'est de cette communauté de foi sur terre que saint Paul a déclaré : « à chacun la manifestation de l'Esprit est donnée en vue du bien commun (23) ». Il y a « diversité de ministères (24) ». A chacun un rôle spécifique est « assigné par Dieu dans l'Eglise (25) », afin que « vivant selon la vérité et dans la charité, nous grandissions de toutes manières vers Celui qui est le Chef, le Christ, dont le corps tout entier reçoit concorde et cohésion par toutes sortes de jointures qui le nourrissent et l'actionnent selon le rôle de chaque partie, opérant ainsi sa croissance et se construisant lui-même, dans la charité (26). » Dans cette perspective de l'Eglise comme « corps qui reçoit nourriture et cohésion par ses jointures et ligaments (27) », la fonction apostolique, que prolonge la hiérarchie ecclésiastique, a elle aussi son rôle particulier parmi le peuple de Dieu. C'est à ses apôtres que le Christ a donné « puissance et autorité (28) » ; qui les écoute, écoute le Christ (29) ; c'est à eux qu'ont été données les clés du royaume (30). De plus, le sacrifice du Christ sur la croix, consommé par sa glorification, manifestation de la souveraineté divine dans toute sa plénitude, leur a été confié dans l'Eucharistie. D'une manière propre à chaque catégorie, le règne de Dieu par l'Esprit du Christ est tellement proche, dans les dirigeants ou le sacerdoce comme dans le peuple de l'Eglise de Dieu, qu'on en fait l'expérience *hic et nunc* : l'Eglise dans sa totalité est la concentration visible de la grâce victorieuse du Christ, qui néanmoins travaille aussi en dehors d'elle pour conduire tous les hommes à la plénitude du Christ dans son Eglise.

Ainsi l'Eglise est-elle comme la « transposition terrestre » du royaume de Dieu, de la souveraineté divine venue parmi nous dans les œuvres puissantes du Christ et dans sa soumission obéissante au Père. Voilà précisément pourquoi tous les membres de l'Eglise sont « des coopérateurs pour le royaume de Dieu (31) ». Car par l'activité visible de son Eglise, le Seigneur glorifié opère maintenant, depuis son entrée dans la gloire, ce qu'il opérait au cours de sa vie terrestre par l'activité visible de son humanité. En effet, pendant le séjour historique du Christ parmi nous, on entrait dans le royaume par la foi en l'œuvre salutaire de Dieu, reconnue dans l'humanité de Jésus, et par la soumission croyante et obéissante à l'action salvifique qu'il accomplissait par son

(23) *I Cor.*, XII, 7.
(24) *I Cor.*, XII, 4-6, 14-26 et 28-30.
(25) *I Cor.*, XII, 28.
(26) *Eph.*, IV, 15-16.
(27) *Col.*, II, 19.
(28) *Luc*, IX, 1-2 ; *Matth.*, X, 1-7.
(29) *Matth.*, X, 40 ; *Luc*, X, 16.
(30) *Matth.*, XVI, 19.
(31) *Col.*, IV, 11.

humanité visible. C'est ainsi qu'aujourd'hui nous entrons dans le royaume de Dieu en discernant, par les yeux de la foi, la réalité sotériologique du Christ dans les actes visibles de l'Eglise, « corps du Seigneur », et en nous soumettant, par notre participation active de croyants, aux mêmes actes visibles de son Eglise : la parole, les sacrements et le gouvernement pastoral. L'Eglise est ainsi communion de grâce avec le Christ, réalisée à partir de sa plénitude dans et par le signe terrestre d'une communauté externe composée des dirigeants et des fidèles.

Prêtres et laïcs, clergé et fidèles appartiennent à ce grand signe unique, dressé dans ce monde comme grâce agissante : c'est en eux tous, prêtres et laïcs, que le règne de Dieu se fait voir et entendre comme une invitation et un puissant appel à la foi. Par la participation active et personnelle à ce signe, don visible que la grâce du Christ nous présente, nous communions au Christ, notre salut. Aussi la distinction que l'Eglise fait entre laïcat et sacerdoce ne saurait-elle se fonder sur la responsabilité du royaume de Dieu confiée au clergé, tandis que le laïcat, objet passif de la sollicitude sacerdotale, se caractériserait par une mission terrestre. Bien que le laïc, par son baptême qui l'incorpore à l'Eglise, reçoive notamment la charge d'intégrer ses activités terrestres et humaines dans sa communion de grâce avec Dieu dans le Christ, la distinction entre laïcat et sacerdoce ne peut être fondée que sur la structure interne de la communauté surnaturelle qu'est l'Eglise. C'est précisément de l'existence d'une communauté de fidèles, de laïcs, d'un peuple de Dieu, que provient la nécessité de dirigeants pour ce peuple, d'une autorité hiérarchique dans l'Eglise. Parce que communauté de grâce, unie intérieurement par les liens surnaturels de la foi, de l'espérance et de la charité, et par l'unité des mêmes sacrements basés sur la même foi, l'autorité qui lui est donnée ne saurait avoir d'origine naturelle ; c'est du Christ qu'elle doit tirer ses pouvoirs ainsi que le charisme attaché par le Seigneur à pareille mission surnaturelle et qui est la force intérieure de son esprit.

En tant que baptisés, les laïcs comme les prêtres, sont donc chargés d'une mission ecclésiale et sacrale. Cette mission, le clergé la remplit au titre de l'autorité qu'il exerce et comme un principe de direction, par une activité d'enseignement, de gouvernement et de sanctification propre au sacerdoce. Les laïcs, de leur côté, doivent avoir la même sollicitude pour le règne de Dieu, mais à titre de peuple de Dieu, sans être revêtus d'autorité et sans posséder le sacerdoce ministériel. Ainsi la communauté des laïcs appartient, elle aussi, à la réalisation historique et tangible de la grâce rédemptrice qu'est l'Eglise sur terre. Par conséquent, leur baptême ou incorporation à l'Eglise fait participer les laïcs à une fonction essentielle de celle-ci : ils reçoivent mission de donner, dans et par toute leur vie, une forme visible à la communauté de grâce avec le Christ dans la foi. Ainsi, chaque baptisé partage-t-il la responsabilité de l'Eglise et de sa fonction de signe au milieu de ce monde.

L'unité de foi, d'espérance et de charité dans l'Eglise n'est pas affaire purement intérieure ; elle se traduit dans la communauté extérieure de foi sous la direction du ministère apostolique de la hiérarchie. Aussi l'unité de l'Eglise, communauté et charité, fondée dans l'unité de la foi, est-elle une réalité spirituelle et religieuse. Il est essentiel à celle-ci de prendre la forme externe d'une unité visible, où l'autorité ecclésiastique et le peuple de Dieu ont chacun leur position spécifique et leur mission active.

Cette position du laïc dans l'Eglise nous oblige à constater que la direction hiérarchique, dont un Concile œcuménique est une manifestation privilégiée, serait impensable sans la contribution propre des laïcs. Nous espérons le montrer dans ce qui suit.

SENS CHRÉTIEN DE LA COMMUNAUTÉ ECCLÉSIALE ET MAGISTÈRE HIÉRARCHIQUE

Révélation et foi.

La révélation de Dieu dans le Christ est la communication personnelle du Dieu vivant qui fait connaître et vivre son intimité en allant lui-même au-devant de l'homme, pour l'inviter à vivre en communion avec lui. Aussi la réalité salvifique de la révélation, en tant qu'elle s'adresse à des hommes, n'embrasse-t-elle pas seulement les actes salutaires de Dieu susceptibles de datation historique (la « révélation publique »), mais aussi un appel intérieur de Dieu dans et par la grâce de la foi ou « à la lumière de la foi ». Cet appel nous permet d'entendre aussi personnellement, au fond de nous-mêmes, l'offre du salut que Dieu nous fait gracieusement. C'est « l'onction de notre cœur » dont parle l'apôtre Jean et qui nous rend capables d'entendre d'un cœur croyant la proclamation de la vérité du salut (32). « Ils seront tous enseignés par Dieu (33). »

A la suite de l'Ecriture et de plusieurs Pères de l'Eglise, les grands théologiens médiévaux, dont saint Thomas d'Aquin, docteur de l'Eglise, parlent, dans le même esprit, « d'un instinct intérieur et divin qui nous invite à croire (34) ». Des conciles anciens font également mention d'une « impulsion et illumination intérieures (35) ». Merveilleuse conformation de la foi chrétienne. L'intervention gracieuse de Dieu dans l'histoire, intervention qui culmine dans la personne et la vie de l'Homme-Dieu, nous devient accessible dans et par la parole publique des prophètes inspirés par Dieu. Enfin, la grâce personnelle de la lumière de la foi ouvre le cœur de chaque fidèle au sens de cette révélation.

Il en était ainsi dans l'Ancien Testament et au temps de Jésus ; il en est de même aujourd'hui dans l'Eglise prophétique. La révélation continue de vivre dans le Christ, chef de l'Eglise, et par là dans l'Eglise, son corps. Par sa mission prophétique, l'Eglise en éclaire le contenu et, par la lumière de la grâce intérieure de la foi, elle ouvre notre cœur à la prédication extérieure de l'Eglise. C'est à cette réalité de la grâce que faisait allusion l'un des Pères du Concile de Trente quand il déclarait : « Parce que le Fils de Dieu ne devait pas toujours rester corporellement parmi nous, il a envoyé le Saint-Esprit qui révèle les mystères de Dieu dans le cœur des fidèles, enseigne à l'Eglise toute vérité, tous les jours et jusqu'à la fin des temps, et éclaircit les doutes qui pourraient surgir dans l'esprit des hommes. (36) »

---

(32) *I Jean*, II, 20-27.
(33) *Jean*, VI, 45.
(34) Commentaire sur saint Jean, c. VI, lectio V ; cf. aussi Somme théologique IIa-IIae, q. II, art. 9, ad 3.
(35) *Denzinger*, n° 178 et n° 1791.
(36) *Trid.*, V, 11, et XII, 508. (*Concilium Tridentinum Diariorum, actorum, epistularum, tractatuum nova collectio.* Ed. Societas Goerresiana.)

Le sens chrétien (*).

Selon la tradition unanime de l'Eglise, la justesse de la lumière de la foi, manifestation en nous de l'action salutaire de l'Esprit-Saint, est par elle-même infaillible. Une croyance, inspirée vraiment par le sens chrétien, ne saurait être fausse. Mais la difficulté, c'est que toutes les idées religieuses des croyants ne proviennent pas réellement du sens chrétien. « Il est possible, en effet, déclare saint Thomas, que, par une conjecture humaine, un croyant tienne à tort quelque chose pour une vérité de foi ; mais qu'une telle fausse estimation provienne de la lumière de la foi, c'est impossible. (37) »

Reste donc toujours à juger si ce qui vit dans l'opinion publique de l'Eglise est vraiment l'expression du sens chrétien, et partant, vérité infaillible. La puissance d'invitation de la grâce de foi, fortifiée par la charité chrétienne, n'a pour ainsi dire qu'une fonction discrète et cachée. C'est une impulsion divine du Saint-Esprit qui veut nous rappeler l'œuvre et l'enseignement du Christ, mais impulsion voilée par le psychisme de l'homme concret, où toutes sortes de résistances, de préjugés, d'influences divergentes, d'inventions humaines, voire pécheresses, peuvent obscurcir la pure lumière de la foi, guide qui nous oriente avec douceur. Onction du Saint-Esprit, elle continue cependant de nous guider fidèlement ; mais parfois des siècles se passeront avant que l'œil croyant ne discerne avec une clarté et une pureté suffisantes le donné révélé. C'est justement l'implication du sens chrétien dans les facteurs disparates de la conscience et de l'activité humaines qui explique le développement graduel, la marche à tâtons et hésitante de la tradition dogmatique. Mais selon une courbe peut-être capricieuse, le sens chrétien formulera les affirmations de la foi avec une sécurité et une clarté toujours croissantes. C'est pourquoi la croyance concrète du fidèle individuel ne pourra jamais nous garantir l'orthodoxie de la foi, ni ce qui est bon et salutaire pour la vie de l'Eglise. Il faudra donc, en première instance, s'adresser à la croyance collective de toute la communauté ecclésiale.

Sans doute, la croissance de la foi de l'Eglise s'opère, dans une large mesure, sous l'influence de fortes personnalités religieuses. Elle n'en est pas moins une œuvre de la communauté. C'est l'expression d'une très longue maturation dans le sein de la communauté ecclésiale tout entière. A l'intérieur de celle-ci sont nées toutes sortes d'influences qui agissent les unes sur les autres, toutes sortes d'opinions, de pressentiments, de doctrines théologiques ; on les communique à la communauté, et d'autres membres de celle-ci vont, eux aussi, s'intéresser activement. D'où une interaction et une fermentation continuelles auxquelles tous les croyants ont leur part ; la pratique sacramentaire, les dévotions populaires, toutes sortes de mouvements religieux, la réflexion théologique, la mentalité particulière à tel peuple, une sensibilité différente, par exemple, du clergé et des laïcs. Tous ces facteurs jouent leur rôle dans la croissance de la vie de la foi. A travers tout cela, la lumière de foi agit imperceptiblement. D'abord d'une manière discrète et obscure. Mais dans et par cette maturation complexe, elle transparaît avec une clarté de plus en plus vive. Peu à peu, l'unanimité se fait et, au sein de la communauté croyante, mûrit la ferme conviction que telle ou telle doctrine exprime réellement ce qui, depuis longtemps déjà, nourrissait la vie de l'Eglise et qui remonte à l'œuvre salvifique ou à la parole du Christ. Ce processus de fermentation élimine ainsi peu à peu les facteurs contraires. En même temps la réflexion théologique trouve la formulation exacte qui, inexprimée, brûlait depuis longtemps les lèvres de l'Eglise. Quand nous nous trouvons alors réellement en présence d'une doctrine commune de toute la communauté ecclésiale des croyants, celle-ci est infaillible, de droit, mais aussi de fait. « La foi de l'Eglise universelle (...) ne peut se tromper (38). » En ces termes, saint Thomas formule cette doctrine de toute la tradition.

Le sens chrétien collectif et le magistère ecclésiastique.

Mais la difficulté, c'est que le fait et le mode d'une croyance unanime de toute l'Eglise ne se présentent jamais avec une clarté aveuglante. On ne saurait laisser à un organisme d'ordre naturel ou scientifique le soin de juger de la présence et du contenu positif d'un consentement unanime en matière de foi. Ici s'impose une autorité qui ne tienne pas ses pouvoirs d'instances terrestres, ni même de la communauté croyante qu'est l'Eglise. Comme nous l'avons déjà dit, le Christ y a pourvu par le magistère hiérarchique : le Pape, chef du collège apostolique constitué par l'épiscopat universel. En vertu du charisme du ministère et de l'infaillibilité qui y est attachée, le magistère ecclésiatique peut seul établir sans erreur si telle croyance collective du peuple fidèle est réellement fruit de la conscience chrétienne infaillible en elle-même. C'est pourquoi l'épiscopat universel, en communion avec le Pape, est en dernier ressort juge de la foi : norme et juge de notre vie de croyants. Non pas que le magistère n'ait qu'à constater : d'abord la lente maturation de la foi s'est accomplie sous la direction et la correction continuelles de la hiérarchie ; de plus, la sentence définitive du magistère est un véritable jugement qui, en vertu du charisme de l'infaillibilité, définit, précise et établit réellement le contenu de la foi. C'est la hiérarchie enfin qui, à partir de ce jugement, prend les dispositions qui conviennent à l'Eglise.

De tout cela, il ressort que l'on ne doit pas isoler l'infaillibilité pontificale de l'enseignement du Christ. A cause de l'interruption prématurée du premier Concile du Vatican, la définition séparée du dogme de l'infaillibilité pontificale donne l'impression d'être complètement isolée du reste. En fait, cette infaillibilité personnelle s'intègre à l'infaillibilité ministérielle de l'épiscopat universel,

(*) En néerlandais : *De geloofszin*. Il s'agit de ce que les théologiens appellent *sensus* ou *consensus fidelium, sensus Ecclesiae, sensus catholicus, sensus fidei* ; ou, comme le fait la bulle *Munificentissimus Deus* (1er novembre 1950 ; cf. la *D. C.*, n° 1082 du 19 novembre 1950), *christiani populi fides, communis Ecclesiae fides*. En français, on parle de « sens des fidèles » (CONGAR, *Jalons pour une théologie du laïcat*, 1953, p. 399) ; « consentement universel des fidèles » (P. BROUTIN, *Mysterium Ecclesiae*, 1947, p. 247) ; « consentement des fidèles » (*Ibid.*, p. 248) ; « sens commun des fidèles » (GLORIEUX, *Introduction à l'étude du dogme*, 1949, p. 28) ; ou « sens chrétien » (A.-M. LIÉGÉ, dans *Initiation théologique*, t. Ier (1952), p. 33). C'est ce dernier terme que nous emploierons dans la traduction du présent document. (*Note du traducteur.*)

(37) IIa-IIae, q. I, art. 3, ad 3.

(38) IIa-II , q. II, art. 6, ad 3.

qui de son côté est portée par l'infaillibilité de la communauté croyante tout entière. Or, la manière dont le magistère procède au jugement des croyances du peuple fidèle et dont il le communique sous la forme de définitions et de directives est très variée.

La prédication de la foi, telle qu'elle s'exerce habituellement par les évêques et se transmet normalement au peuple fidèle par l'intermédiaire des prêtres, est déjà une manifestation du « magistère ordinaire » de l'Eglise. Or, le premier Concile du Vatican a défini que l'enseignement unanime de l'épiscopat universel, en communion de foi avec le Pape, est l'expression infaillible de la foi de toute l'Eglise.

Sans doute, ici encore il n'est pas facile de déterminer dans quelle mesure la prédication courante de l'épiscopat universel réalise cette unanimité. Aussi, selon le droit canonique, pas de vérité infaillible, sans « présence manifeste (39) » de cette unanimité. En pratique, la seule certitude définitive et absolue en matière de foi nous sera donc fournie par la proclamation extraordinaire de l'Eglise : définition solennelle *ex cathedra* faite par le Souverain Pontife, ou bien définition solennelle d'un Concile œcuménique, c'est-à-dire d'une assemblée de l'épiscopat universel uni au Pape.

C'est pourquoi il est instructif de voir comment, au cours de l'histoire, les évêques, tout en étant pénétrés de leur autorité dans leur diocèse, ont gardé en même temps une conscience aiguë de leur collégialité avec les autres évêques et, en définitive, avec le successeur de Pierre. C'est précisément cette conscience de former un collège et d'être tous ensemble préoccupés de toute l'Eglise qui a fait naître chez eux, surtout aux IVe et Ve siècles, le besoin de Conciles généraux. Le but de ceux-ci était de donner une réponse définitive à des questions en suspens, à l'exemple des apôtres qui, au début de l'Eglise, se sont réunis à Jérusalem, à l'occasion de quelques problèmes urgents, afin de s'y prononcer en dernière instance, avec le clergé local (« les Anciens ») (40), en ces termes significatifs : « *L'Esprit-Saint et nous-mêmes* avons décidés (41). » Cette déclaration collégiale mit fin à toute discussion ; l'affaire fut définitivement réglée. *Causa finita est.*

Le Concile œcuménique

Le sens chrétien et le Concile

Cet arrière-plan nous éclaire davantage sur la nature d'un Concile œcuménique : concrétisation particulièrement expressive de ce qui se passe, d'une façon plus ou moins inaperçue, dans la vie du peuple de Dieu sous la direction ordinaire de l'épiscopat universel en communion avec le Pape, dans l'exercice de ses fonctions prophétique, sacerdotale et pastorale. Un Concile général est ainsi une concentration de l'activité visible de la grâce du Saint-Esprit, que le Christ, Chef de l'Eglise, fait descendre sur nous. L'Esprit-Saint nous « rappelle » l'œuvre et la prédication du Christ pendant son séjour terrestre. Sous ce rapport, le Concile est comme un sacrement : signe sacré de l'action du Saint-Esprit dans le magistère et la direction pastorale de l'Eglise.

C'est pourquoi, strictement parlant, c'est un acte de la hiérarchie ecclésiastique, et d'elle seule, parce que c'est un jugement autorisé, prophétique, d'ordre doctrinal et pastoral. C'est un acte d'autorité. Aussi est-il, en principe, réservé aux dépositaires du pouvoir de juridiction dans l'Eglise, c'est-à-dire à la hiérarchie qui, en vertu de la grâce dont le Christ accompagne toujours l'exercice du ministère, est à même de discerner les croyances collectives du peuple fidèle d'avec les espérances terrestres et les inventions humaines, voire pécheresses. Cette faculté de discernement, don du Saint-Esprit, lui permet de définir ce qui est vérité de foi, mais aussi de préciser les structures de l'Eglise, de diriger sa vie liturgique et de déterminer les exigences chrétiennes lors de notre confrontation avec le monde et ses problèmes de vie. De tout temps, on s'est rendu nettement compte qu'un Concile comme tel est « l'affaire des évêques », suivant une déclaration faite dès le début du Concile d'Ephèse (42). Mais ce qui précède montre assez que précisément cette activité épiscopale présuppose toute la vie de foi de la communauté des laïcs, non seulement en général, mais en particulier lors de la préparaton immédiate d'un Concile.

En accord avec le vénérable patrimoine de la patristique, le Pape Jean XXIII a déclaré que le caractère propre du futur Concile œcuménique résulte « de la présence et de la participation d'évêques et de prélats qui seront la représentation vivante de l'Eglise catholique répandue dans le monde entier (43) ».

Les évêques reçoivent leur autorité du Christ et non des fidèles. Mais, en tant qu'évêques et entourés du collège de leurs prêtres, ils reflètent, comme « ministres de Dieu (44) » et « serviteurs de la communauté croyante (45) », la foi de leur Eglise. C'est comme évêques de telle Eglise déterminée qu'ils se rendent au Concile : chacun d'eux fait entendre la voix de toute la communauté de croyants dont il est chargé, voix qu'auparavant il a lui-même jugée, dirigée et accompagnée, épurée, corrigée et encouragée, en consonance avec l'épiscopat universel. Nanti de ce résultat, chaque évêque se présente au Concile général, où les voix des autres Eglises se joignent à la sienne. « Eglises » : terme biblique remis en honneur par le Pape Jean XXIII pour désigner les diocèses. Ensemble, et forts, non de leur propre force, mais du charisme de l'Esprit qui les dirige, ils pourront alors décider de ce qui est salutaire à la vie ecclésiale. Un Concile est juge, non simple organisme enregistreur, du contenu de la foi et du gouvernement de l'Eglise, sans pouvoir faire appel à de nouvelles révélations divines. Aussi présuppose-t-il nécessairement la foi vivante et sa mise en œuvre par toute la communauté des croyants. Les évêques eux-mêmes, lorsqu'ils sont rassemblés, se règlent sur la norme de la foi proclamée par les apôtres, telle qu'elle est présente dans l'Ecriture, la conscience apostolique et la vie actuelle de toute l'Eglise. Ils doivent, en effet, comme l'écrivait saint Athanase, « demeurer sur le fondement des apôtres et maintenir la foi des Pères (46) », « gardant le dépôt (47) » qui leur a été confié. A la lumière de cette foi et en vertu du charisme de leur fonction, ils portent un jugement infaillible sur notre

(39) *Codex iuris canonici*, can. 1323, n° 3.
(40) *Actes*, XV, 6.
(41) *Actes*, XV, 28.

(42) J. Harduin, *Conciliorum collectio regia maxima* Paris, 1715, t. II, col. 71.
(43) *D. C.*, n° 1331 du 3 juillet 1960, col. 803.
(44) *II Cor.*, VI, 4.
(45) Cf. *Eph.*, IV, 12.
(46) Cf. *De Synodis*, LIV (*P. G.*, XXVI, col. 789.)
(47) *I Tim.*, VI, 20 ; *II Tim.*, I, 14.

manière d'envisager les problèmes qui se posent à notre existence chrétienne dans le monde. Leur jugement est celui du Christ glorifié, comme le déclarait déjà le Pape Célestin : « L'assemblée des évêques est un témoignage de la présence de l'Esprit-Saint (48) ».

Le Concile cherchera donc inévitablement à s'accorder à la foi de l'Eglise tout entière et à l'opinion publique des fidèles touchant les nouveaux problèmes de vie. En communion de foi avec le Pape, l'épiscopat universel jugera donc de l'authentique valeur chrétienne de toutes les questions qui vivent et s'agitent parmi les fidèles. Cette assemblée examinera dans quelle mesure tout cela traduit la vraie foi et le discernera d'avec des conceptions qui, au lieu de procéder de la foi, sont purement humaines, voire pécheresses. Seul « l'Esprit scrute tout, jusqu'aux profondeurs divines. Qui donc chez les hommes connaît les secrets de l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en lui ? De même, nul ne connaît les secrets de Dieu, sinon l'Esprit de Dieu. Or, nous n'avons pas reçu, nous, l'esprit du monde, mais l'Esprit qui vient de Dieu, afin de connaître les dons que Dieu nous a faits. Et nous en parlons non pas en un langage enseigné par l'humaine sagesse, mais en un langage enseigné par l'Esprit (49) ».

Ainsi les décrets et dispositions conciliaires sont le résultat puissant de la collaboration de la foi active de toute la communauté croyante — Pape, évêques, prêtres et laïcs, — avec le jugement de la hiérarchie mue par l'Esprit, jugement qui examine, précise et corrige le tout. Cette communion intime nous permet d'affirmer que dans les décisions d'un Concile général c'est toute l'Eglise qui s'exprime : « Alors les apôtres et les dirigeants locaux décidèrent d'accord *avec toute l'assemblée* (église) (50)... » Car l'épiscopat universel enseigne *in medio ecclesiae,* au sein de la « grande assemblé » qui proclame : « *Amen* ».

Pour que l'Eglise, assistée de la grâce, soit plus attentive au souffle de l'Esprit de Dieu qui l'anime, le Pape Jean XXIII a demandé que laïcs et prêtres, religieux et évêques de toutes les régions du monde où vit la foi en Jésus-Christ communiquent leurs vœux et désirs. La présentation de ces *desiderata* a son origine dans la structure vivante de la communauté croyante d'aujourd'hui, qui aspire ardemment à donner à l'Eglise, même extérieurement, un éclat et une splendeur évangéliques capables de faire reconnaître plus facilement en elle l'Epouse immaculée que le Christ s'est acquise. Il en résultera, au sein du futur Concile, une prise de conscience plus aiguë et plus explicite de ce que le Saint-Esprit lui-même donne à entendre dans la vie de l'Eglise.

Tous les fidèles sont très intimement intéressés au Concile, non seulement avant et pendant, mais aussi après. S'il reste sans écho dans la communauté, il est pour ainsi dire suspendu dans le vide. Evénement de salut, il ne portera pleinement ses fruits que s'il est assumé par le peuple et s'il prolonge son influence dans la vie de l'Eglise. Certes, ce n'est pas de l'approbation des fidèles que les décisions de la hiérarchie tiennent leur autorité. Mais il en est d'un Concile comme des sacrements. Même valides, ils demeurent stériles

(48) Epist. XVIII, 1. (*P. L.*, L, col. 505.)
(49) *I Cor.*, II, 10-13.
(50) *Act.*, XV, 22.

et n'effectuent pas dans notre vie ce qu'ils signifient, sans notre engagement de croyants dans une charité pleine d'espérance. De même, les décisions conciliaires seraient stériles si toute la communauté des croyants ne les accueillait avec foi et charité comme une force vitale et efficace. Si vives que soient les espérances, l'épiscopat, même universel, a ses limites. Un Concile est à la fois tout entier œuvre humaine, et tout entier œuvre de l'Esprit du Christ : direction charismatique d'efforts humains accomplis dans la foi. Qu'on n'en attende donc pas de miracles. Bien que chaque Concile ait marqué un tournant et un renouveau dans la vie de l'Eglise, il a produit aussi des déceptions. Notre époque n'est pas mûre pour tout. L'Eglise, elle aussi, est encore en pèlerinage, en marche vers son achèvement céleste. C'est dire qu'elle est encore dans le temps et ne monte qu'à travers l'inachèvement historique vers la réalisation intégrale de ce qu'elle recèle de foi et de plénitude de grâce.

Le Concile, célébration liturgique

Conscients, dans la foi, que la puissance de Dieu « se déploie dans la faiblesse (51) », nous devenons à même d'envisager le Concile œcuménique sous son aspect le plus profond et le plus mystérieux : comme prosterné en prière devant Dieu, comme acte du culte, dans le cadre liturgique du mystère du sacrifice eucharistique. Car « ce n'est pas de nous-mêmes et de nos propres forces que nous avons qualité pour juger ; non, c'est Dieu qui nous a donné qualité, c'est lui qui nous a qualifiés pour être ministres d'une Alliance nouvelle (52) ». C'est pourquoi le Concile est en même temps une grandiose prière : prière de demande, mais aussi de reconnaissance et de gratitude, car « la grâce (...) fait abonder l'action de grâces, à la gloire de Dieu (53) ». Aussi vos prières à tous doivent-elles préparer et accompagner le Concile pour que les évêques assemblés soient à même de capter et d'écouter dans toute sa pureté la douce impulsion du Saint-Esprit. Le Christ, en effet, a opéré le salut selon les conditions terrestres de notre existence historique en prenant « l'état d'esclave » ; de même, par son Esprit, il achève l'œuvre de la rédemption dans son Eglise selon les conditions limitées qui sont propres à la vie d'une communauté visible composée d'hommes c'est-à-dire du peuple aussi bien que des dirigeants.

Grâce à l'infaillibilité conférée de par son ministère à l'épiscopat universel en communion de foi avec le Pape, l'Esprit de Dieu assume par le dedans des actes humains et historiques. Aussi dans l'infaillibilité et malgré elle, ces actes participent-ils à l'imperfection de la condition humaine. Le résultat d'un Concile est toujours bon. Mais parfois, il aurait pu être meilleur. C'est par la prière que nous nous protégeons contre ce qu'il y a de déficient et de limité dans tout ce qui est humain et que nous demandons au Tout-Puissant de faire triompher sa grâce à travers ces imperfections.

Le Concile et les problèmes actuels

Puisse cette vision catholique du Concile œcuménique vous avoir persuadé davantage que votre intérêt pour la future assemblée, loin de diminuer

(51) *II Cor.*, XII, 9.
(52) *II Cor.*, III, 5-6.
(53) *II Cor.*, IV, 15.

doit au contraire s'en trouver intensifié et, en même temps, orienté dans un sens religieux et ecclésial. Pendant ces mois de préparation, vos évêques ont vraiment besoin de votre coopération à tous. Notre appel ne s'adresse pas principalement à vos compétences de laïcs ou à votre science théologique, mais tout d'abord à la richesse de votre réelle appartenance à la communauté ecclésiale des croyants, par laquelle vous êtes tous, vous aussi, les dépositaires actifs de la foi de l'Eglise. Seule cette richesse personnelle de membres croyants de l'Eglise donne à votre compétence de laïcs et à la contribution des théologiens leur pleine valeur constructive en vue du futur Concile. Pour nombre de questions, on a recours à votre savoir et à votre expérience. En effet, l'Eglise se trouve en ce moment en confrontation vivante avec un ensemble de problèmes extrêmement variés.

Problèmes intérieurs à l'Eglise d'abord. Les nouvelles circonstances demandent une adaptation pastorale de l'apostolat des prêtres et des laïcs. Cette adaptation ne pourra s'effectuer qu'à partir d'une conception orthodoxe de la structure de l'Eglise.

Il faut distinguer dans celle-ci entre les éléments qui, tout en étant susceptibles de croissance et de développement progressif, ont été immuablement établis par le Christ lui-même, et leur revêtement contingent qui remonte peut-être à une civilisation révolue.

La participation active des fidèles à la célébration liturgique des mystères pose également toutes sortes de problèmes ; de même la catéchèse et la prédication.

Dans une Eglise mondiale surgissent toutes sortes de questions qui ne peuvent trouver de solution définitive au niveau d'une région et qui, cependant, se présentent d'une manière différente dans chaque province ecclésiastique. D'où le problème non seulement des rapports dogmatiques, mais aussi des rapports humains et des *public relations* entre les évêques, établis immédiatement par l'autorité du Christ à la tête de leurs Eglises, et le Pasteur suprême qui, également par institution divine, détient la juridiction centrale et souveraine sur l'ensemble de l'Eglise. Au reste, la communauté épiscopale ne serait pas vraiment vivante si, malgré la communion de tous les évêques avec le Pape, ceux-ci n'étaient pas liés entre eux et avec le peuple croyant par tout un ensemble d'échanges vitaux.

Enfin, beaucoup attendent jusqu'à présent une solution sûre et chrétienne de toutes sortes de problèmes que posent à la morale catholique diverses données nouvelles, notamment d'ordre médical, psychologique et sociologique.

Autre question : *la confrontation de l'Eglise catholique avec les Eglises chrétiennes non catholiques,* dont les membres partagent avec nous, selon l'expression du Pape Jean XXIII, « l'honneur de porter le nom de chrétien » (54). Plus que jamais, tous les chrétiens désirent l'unité de foi, y compris l'unité visible. Au reste, la division des chrétiens suscite des problèmes en face du réveil des nombreux pays sous-développés, dont les populations sont actuellement touchées en masse par le christianisme de l'Occident, problèmes d'autant plus douloureux que la déchirure de la chrétienté obscurcit le rayonnement du Grand Signe dressé parmi les nations et qui doit inviter tous les hommes à la foi. Le visage du christianisme n'apparaît pas suffisamment tel qu'il attire les autres à l'unité. Aussi nous, catholiques, avons-nous le devoir de faire vraiment de notre Eglise une demeure hospitalière, où nos frères séparés puissent trouver l'épanouissement des valeurs d'où ils tirent, comme d'un héritage chrétien précieux, leur spiritualité chrétienne. Et cette spiritualité peut, de son côté, stimuler la spiritualité catholique.

Enfin, notre époque de relations internationales et de dialogues avec les tenants de convictions et de croyances différentes des nôtres suscite des problèmes touchant les grandes religions universelles. Sous ce rapport, toutes sortes de questions d'ordre missiologique attendent une réponse.

Une autre série de problèmes est provoquée par *la confrontation de l'Eglise avec les valeurs profanes,* surtout les légitimes espérances terrestres, dont l'humanité contemporaine a pris conscience.

Pour la première fois, l'histoire est en voie de se confondre avec l'histoire universelle ; on tend à une organisation mondiale de la société temporelle ; c'est l'heure où, pour la première fois depuis les débuts de l'Eglise, la catholicité ou universalité de la charité chrétienne a la chance inouïe de pouvoir déployer une fécondité effective à la mesure de l'efficience moderne.

Les découvertes de la technique ouvrent une nouvelle dimension de notre existence terrestre ; d'où le problème : comment intégrer dans la poursuite de « l'unique nécessaire » l'engagement temporel comme un aspect particulier de la vie et de la vocation chrétiennes, sans pour cela nous inféoder au monde ?

En même temps, l'Eglise se trouve affrontée à des doctrines marxistes, humanistes et existentialistes qui se déclarent athées ou agnostiques. Bien que les croyants soient dans l'impossibilité de partager ces conceptions, ils se voient placés devant le problème posé par le noyau de vérité qui se trouve dans ces mouvements, noyau où ils puisent peut-être le plus fort de leur dynamisme. C'est dans cet esprit que le cardinal Tardini a déclaré que « le Concile n'est dirigé contre rien ni personne (...). Il vise à attirer plutôt qu'à condamner ceux qui sont hors de l'Eglise (55) ».

Tout cela nous oblige, nous autres, croyants, à approfondir les implications de notre foi en face de la vie dans le monde moderne.

Enfin, dans une société où se côtoient toutes sortes de croyances et de convictions, la coexistence et la collaboration avec les autres posent, plus que jamais, des problèmes qui n'engagent pas seulement des principes, mais sont aussi affaire d'opportunité pratique, autant de questions qu'on ne saurait résoudre au moyen de quelques vérités générales.

Le monde chrétien à la recherche de l'unité

Nous nous sommes contentés de faire un choix parmi les problèmes qui se posent à l'Eglise d'aujourd'hui, tels qu'ils ressortent notamment des vœux et *desiderata* envoyés à Rome de toutes les régions du monde en vue de la préparation du Concile. Mais puisse ce simple choix montrer combien la coopération de tous les fidèles est

(54) *D. C.*, n° 1330 du 19 juin 1960, col. 705 et 709.

(55) Paru seulement dans *The Tablet* du 7 novembre 1959, p. 972.

nécessaire pour trouver une solution adéquate à ces questions et prendre les mesures pratiques les meilleures pour l'avenir. A cet égard, nous avons la joie de constater que le second Concile du Vatican est le premier à parvenir si près de la catholicité géographique de l'Eglise. Le futur Concile est donc particulièrement en droit de s'appeler « œcuménique ».

Dans le monde gréco-romain, où vivait l'Eglise ancienne, le mot *oikoumenè* désignait toute la terre habitée ; en fait l'horizon se limitait aux frontières de l'empire d'alors. Plus tard la notion s'est élargie jusqu'à l'Empire romain d'Orient et d'Occident. L'usage ecclésiastique de l'expression « Concile œcuménique » suivait, au début, cette notion géographique ; elle servait d'abord à distinguer des synodes locaux et régionaux une assemblée de l'épiscopat universel, c'est-à-dire de tous les évêques dispersés dans l'Empire romain d'Orient et d'Occident. Dans l'Eglise primitive, le terme d'*oikoumenè* s'était enrichi d'une nuance religieuse : toute la terre habitée en tant qu'elle est sous la domination de Dieu et se met à son service. Lorsque des scissions se produisirent dans l'Eglise, nombre d'évêques représentant de vastes territoires de l'*oikoumenè* furent absents des grands Conciles. D'où un déplacement de la signification du terme « œcuménique » : d'abord principalement géographique, elle devint dogmatique. Désormais, un Concile était dit œcuménique quand, assemblée de tous les évêques en communion de foi avec le Pape, il s'adressait à toute l'Eglise. A ce point de vue, l'œcuménicité est un charisme légué à l'Eglise par le Christ. Mais comme de nos jours, pour la première fois dans l'histoire des Conciles, des évêques de tous les continents seront présents, l'œcuménicité géographique s'enrichit d'un sens nouveau et plus réel. Vu notre manière occidentale de vivre le christianisme, il est permis d'espérer de cette extension un apport heureux et plein de promesses.

Ce fait nous est une cause de joie. Mais d'autant plus vive est notre douleur de voir les déchirures de la chrétienté obscurcir le charisme inamissible de l'œcuménicité, grâce auquel l'unique Eglise du Christ est, depuis le commencement et dans sa croissance, la demeure destinée à tous les hommes. Aussi cette nostalgie de l'unité visible de tous les chrétiens forme-t-elle l'arrière-plan de tous les efforts de renouvellement du futur Concile, afin que l'Eglise, le « Grand Signe », planté par le Christ dans ce monde, apparaisse vraiment à tous, d'une manière visible et tangible, comme l'Epouse unique du Seigneur.

Concile et renouveau de vie

A cette tâche immense, une assemblée générale de l'épiscopat mondial ne saurait suffire. Elle ne peut qu'animer, donner une impulsion nouvelle. L'achèvement de cette œuvre gigantesque doit venir de la fidélité croyante et de la vie évangélique de tous les catholiques. Et surtout une époque comme la nôtre exige plus que jamais de nous, catholiques, de manifester visiblement dans notre vie la sainteté chrétienne et évangélique. C'est une époque où richesse et abondance de biens matériels voisinent toujours avec tant de misères et de détresses, et où la pauvreté et la sous-alimentation sont une réalité, non seulement dans des continents lointains, mais, parfois, se cachent tout près de nous ; une époque qui, sans doute, connaît une redécouverte chrétienne des valeurs terrestres, mais où cependant beaucoup passent leur vie à s'étourdir comme dans une orgie, inaccessibles au sacrifice, au désintéressement, au don de soi ; une époque où le rythme de la vie agitée nous refuse la tranquillité nécessaire au recueillement ; où l'humilité et l'oubli de soi, vertus chrétiennes qui ne font pas de bruit, risquent d'être dévalorisés. Il nous faut plus que jamais « aimer Dieu au-dessus de tout, de toute notre personne, de tout notre cœur et de toutes nos forces, et le prochain comme nous-mêmes ».

C'est pourquoi la « vie selon les Conseils évangéliques » ou, selon l'appellation traditionnelle dans l'Eglise, « l'état de perfection », continuera, tout en renouvelant peut-être ses formes extérieures, de jouer un rôle important dans le réveil actuel d'un christianisme authentique et vivant. A une condition : c'est de vivre la vie religieuse avec sincérité et conséquence. Puisse-t-elle demeurer pour nous tous une exhortation incessante, proclamant bien haut que l'Eglise, incarnée dans ce monde, n'est pourtant pas « de ce monde » et qu'elle attend impatiemment la venue glorieuse de son Seigneur.

Amour de l'Eglise et autocritique

Votre zèle à acheminer l'Eglise vers ce renouvellement rayonnant, qui, selon la parole du Pape Jean XXIII, sera comme « une douce invitation » à ceux du dehors, nous fait comprendre la franchise avec laquelle des fidèles reprochent à l'Eglise certaines déficiences. Que dans l'Eglise il y ait place pour une « opinion publique », la voix hautement autorisée du Pape Pie XII l'a confirmé expressément (56). A vous aussi nous ne pouvons ni ne voulons refuser ce droit. L'Eglise ne craint pas de regarder les faits dans leur vérité historique, dût cette vérité n'être pas toujours agréable.

Mais qu'alors votre critique soit compétente. Surtout dès qu'il s'agit de questions intimement liées au contenu de la foi, seul le croyant qui les a examinées consciencieusement est à même d'exercer une critique pertinente sans risquer de commettre des erreurs dangereuses. La critique catholique n'est pas seulement portée par l'amour de la vérité, mais encore par le sens de la responsabilité et par la conviction que la découverte de la vérité est toujours une conquête difficile, où personne ne peut s'adjuger une sorte de « science infuse ». Trouver la vérité exige toujours de la compétence.

De plus, seule la charité fait de la vérité une lumière. Que votre critique se distingue donc par sa compétence, mais qu'elle soit exempte aussi d'amertume, de rancœur ou d'aigreur due à un sentiment d'infériorité. La critique catholique est expression d'un véritable amour de l'Eglise. Elle ne connaît pas d'arrogance, mais plutôt de la sollicitude pour l'Eglise ; elle s'accompagne même d'une certaine tristesse chrétienne. La critique catholique, droit et devoir des fidèles, est un geste d'amour ; si elle dévoile les fautes de l'Eglise, notre Mère, ce sera avec pudeur ; la charité lui fera rechercher avec une délicatesse et un doigté chrétiens les possibilités et les moyens les meilleurs de faire connaître ses observations et remarques filiales ; enfin la charité retiendra le croyant de miner sa propre obéissance et celle d'autrui.

---

(56) *L'Osservatore Romano* du 18 février 1950. Cf. *D. C.*, nº 1064 du 12 mars 1950, col. 327-328.

A l'égard de ceux qui ne partagent pas nos convictions et croyances, on use, à bon droit, de douceur et de bienveillance ; on évite de les froisser ou de les blesser. A plus forte raison, cette délicatesse s'impose-t-elle à l'égard de « nos frères dans la foi », comme le demande saint Paul : « Pratiquons le bien à l'égard de tous et surtout de nos frères dans la foi (57) », surtout quand il s'agit de personnes, que, selon une pensée de la Règle de saint Augustin, leur situation élevée et le poids de leurs responsabilités rendent plus vulnérables.

La patience maternelle de l'Eglise

D'une Eglise chargée de soucis, mais riche de vingt siècles d'expérience, on ne saurait attendre des décisions ou des actes précipités. Ce n'est pas un Concile, mais le Christ qui, par sa Bonne Nouvelle, a révolutionné l'histoire du monde. Soucieuse de tous, à l'égal d'une mère, l'Eglise se reporte toujours à cet événement de salut, unique et singulier, pour guérir toutes les misères (58). C'est sur cette pensée de sollicitude maternelle, décrite par saint Augustin (59), que nous concluons cette lettre pastorale :

(57) *Gal.*, VI, 10.
(58) *Act.*, XXVIII, 27.
(59) *De mor. eccl.*, I, 30, 63. (*P. L.*, XXXII, col. 1336-1337.)

« Eglise, notre Mère, vous enseignez les enfants avec simplicité, les jeunes gens avec force, les vieillards avec douceur ; vous enseignez chacun d'eux selon la maturité non seulement de son âge, mais de son intelligence (...). Vous nous apprenez sans cesse à qui est dû l'honneur et le respect, à qui l'estime et l'obéissance, à qui l'exhortation et l'avertissement, à qui le châtiment et le reproche (...). Vous nous montrez que, si tout ne revient pas à tous, à tous est due la charité, à personne l'injustice. »

Utrecht, vigile de Noël 1960.

BERNARD, cardinal ALFRINK, *archevêque d'Utrecht ;* J. BAETEN, *évêque de Breda ;* M. JANSEN, *évêque de Rotterdam ;* P. NIERMAN, *évêque de Groningue ;* W. BEKKERS, *évêque de Bois-le-Duc ;* J. Van DODEWAARD, *évêque de Haarlem ;* P. MOORS, *évêque de Ruremonde.*

Les signatures sont suivies du post-scriptum suivant :

Nous remercions des services éminents et précieux que nous ont rendus, lors de la rédaction de la présente brochure, le R. P. E. Schillebeeckx, O. P., professeur à l'Université de Nimègue, et la Commission de coordination de l'apostolat, dont font partie l'Association Saint-Willibrord, l'Union missionnaire du clergé, l'Œuvre de l'Orient chrétien et l'Apostolat de la prière.

Le memorandum de l'Épiscopat yougoslave

Au cours de leur réunion plénière, qui s'est tenue à Zagreb, du 20 au 23 septembre 1960, les archevêques et évêques de Yougoslavie, devant le désir exprimé par le gouvernement de voir se normaliser les relations entre l'Eglise et l'Etat, ont rédigé le document suivant, où ils énumèrent en dix-huit points les conditions qu'ils estiment indispensables pour qu'un modus vivendi *puisse s'établir. Le gouvernement yougoslave a remis à S. Exc. Mgr Ujcic, archevêque de Belgrade, une réponse à ce mémorandum destinée à être transmise au Saint-Siège, mais jusqu'à maintenant l'accord recherché n'a pu être réalisé. Ce document, qui donne un tableau complet de la situation de l'Eglise en Yougoslavie, porte la date du 23 septembre 1960 et est signé de tous les évêques de Yougoslavie* (1).

L'EXERCICE DU CULTE

I. — La loi (2), dans ses articles 6 et 7, prescrit expressément que personne ne peut interdire aux citoyens de participer aux cérémonies religieuses. Malheureusement, aujourd'hui encore, malgré toutes les protestations des représentants de l'Eglise, il y a des maîtres et des professeurs qui font ouvertement pression sur les élèves pour qu'ils n'aillent pas à l'église et n'assistent pas aux cérémonies religieuses, en les menaçant de mauvaises notes, de les taxer de mauvaise conduite, et autres représailles. Cette pression s'étend parfois aux parents, avec des menaces de suppression de leur emploi, de leur retraite ou autres bénéfices légaux, s'ils continuent à permettre à leurs enfants d'assister au culte religieux. Cela est évidemment en contradiction avec la loi, et l'épiscopat demande que l'on interdise aux autorités d'user de tels procédés.

Ensuite, malgré la libéralité de la loi en ce qui concerne le droit pour tous les citoyens de pratiquer leur religion, beaucoup d'ouvriers et employés, spécialement les enseignants, n'osent pas, sinon en secret, entrer dans les églises, contracter un mariage religieux ou faire baptiser leurs enfants. Il est arrivé que de nombreux enseignants aient été renvoyés pour avoir accompli leurs devoirs religieux. Il est évident que ces personnes vivent dans la conviction que pour elles la liberté religieuse existe sur le papier, mais pas en pratique. La cause de cette psychose ne peut être que la façon d'agir manifestement illégale de nombreux supérieurs qui souvent menacent leurs subordonnés de représailles administratives très sévères s'ils usent de leur droit d'accomplir leurs devoirs religieux. L'épiscopat signale ces faits pénibles en demandant qu'on y mette énergiquement fin.

Il y a deux ans, les évêques avaient signalé dans un mémoire les tristes faits survenus à Bacina, près de Ploce, en Dalmatique. Deux prêtres avaient voulu entrer dans l'église paroissiale pour y célébrer la messe, ils furent attaqués sournoisement, maltraités et expulsés du village sans avoir pu entrer dans l'église. Cela constitue une grave atteinte au principe fondamental de la liberté religieuse. Nous ignorons si des mesures ont été prises pour éviter qu'à l'avenir de tels mauvais traitements soient infligés à des prêtres.

II. — En vertu du principe fondamental de la

(1) Sous-titres et traduction de la *D. C.* d'après le texte espagnol publié dans *Studia croatica* (janvier-mars 1961), revue publiée à Buenos Aires par l'Institut culturel croate pour l'Amérique latine. Cette revue ne donne intégralement que les dix-huit points du mémorandum. Elle résume l'introduction — dans laquelle les évêques expriment leur désir de répondre à la demande du gouvernement et de voir s'établir un *modus vivendi* positif et durable, tout en rappelant que la décision en revient au Pape — et la conclusion, où ils demandent que soient éliminés le plus rapidement possible les faits et agissements illégaux qu'ils ont énumérés.

(2) La loi du 3 juin 1953 sur la position juridique des communautés religieuses (cf. *D. C.*, n° 1142 du 8 mars 1953, col. 311. — *N. D. L. R.*).

liberté religieuse, la loi, dans son article 16, précise que les personnes « qui se trouvent dans les hôpitaux, les asiles de vieillards, les internats et autres institutions similaires, peuvent, en respectant l'ordre intérieur, pratiquer leur culte, et, à leur demande, être assistées par un prêtre ». C'est là une disposition très raisonnable, mais malheureusement, malgré qu'elle soit exprimée clairement et catégoriquement dans la loi, il arrive souvent qu'elle ne soit pas appliquée. Dans de nombreux collèges, les enfants ne peuvent pratiquement pas aller à l'Eglise, sinon en courant de très graves risques. Il arrive souvent qu'on gêne l'action du prêtre ou même qu'on l'empêche par des mesures administratives d'assister les malades graves dans les hôpitaux et asiles de vieillards. De sorte qu'il n'est pas rare que des gens meurent dans les hôpitaux sans sacrements, bien qu'ils les demandent et les désirent vivement.

Encore plus difficile est la situation des soldats dans les casernes et des prisonniers dans les pénitenciers, car ils sont soumis à une discipline spéciale. Il est arrivé qu'on leur ait arraché par la force des missels ou autres objets de piété qu'ils conservaient, allant jusqu'à leur interdire les prières individuelles.

On devrait au moins permettre aux prisonniers en danger de mort de recevoir les derniers sacrements. L'humanité la plus élémentaire exige de satisfaire tous les désirs justifiés d'un mourant et, pour un fidèle moribond, il n'y a pas de désir plus justifié que de vouloir mettre sa conscience en paix avant de mourir. Lorsqu'un prisonnier gravement malade le demande, il faudrait donc pouvoir faire appel à un prêtre du dehors pour lui administrer les derniers sacrements ou, du moins, permettre à un prêtre détenu dans le même établissement de le faire.

On devrait permettre aux soldats qui sont dans les casernes d'assister librement aux cérémonies religieuses les jours de fête s'ils le désirent. La discipline militaire n'en serait certainement pas affectée. Au contraire, cela aurait une influence favorable tant sur les soldats que sur leur entourage et sur la nation tout entière.

III. — Il est dit dans l'article 13 de la loi que les cérémonies religieuses collectives peuvent être célébrées librement dans les églises et autres locaux publics, et l'article 12 traite des cérémonies religieuses qui ont lieu dans les domiciles particuliers à la demande des fidèles.

Parmi les actes religieux qui peuvent avoir lieu à domicile à la demande des fidèles, il y a la confession des vieillards, des invalides et des malades. Depuis des temps anciens, ces personnes, lorsqu'il n'y avait pas d'église dans leur village, se réunissaient dans une maison déterminée, et le prêtre les confessait. Leur confession ne constitue pas une cérémonie collective puisque chacune se confesse en secret. Elles se réunissent dans une même maison pour éviter que chacune ait à dépêcher quelqu'un pour accompagner le prêtre, ce qui représenterait une grande perte de temps.

Bien que cette coutume remonte à des temps anciens, certains tribunaux, interprétant administrativement les dispositions existantes, punissent les prêtres qui entendent ces confessions. D'une façon tout à fait arbitraire, ils considèrent ces confessions individuelles comme des cérémonies collectives. Par là, ces juges créent du mécontentement parmi les fidèles, au préjudice de l'intérêt général.

IV. — En vertu des principes de la liberté religieuse et de la liberté de conscience, nous demandons que l'on permette aux employés, ouvriers et étudiants d'observer s'ils le désirent les jours de fête qui ne tombent pas un dimanche. Cela vaut d'abord pour le jour de Noël, et pour un nombre très réduit de fêtes (dix par an pour les catholiques). Dans les usines et les administrations publiques, cela pourrait se faire de façon que les ouvriers et les employés de différentes confessions se remplacent mutuellement et, si cela était nécessaire, les heures de travail perdues pourraient être rattrapées par des heures supplémentaires non payées.

L'enseignement religieux

V. — L'article 4 de la loi établit le principe de la séparation de l'école et de l'Eglise. Nous ne voulons pas discuter ici la question de savoir si l'enseignement religieux dans les écoles, même facultatif comme c'est le cas en Pologne (3), répond mieux aux vœux de la très grosse majorité des parents. Mais il nous faut signaler que si la loi n'admet pas l'enseignement religieux dans les écoles, il serait juste qu'on y interdise aussi la propagande antireligieuse. Les écoles sont la propriété du peuple et la majorité de notre peuple est croyant et donne une formation religieuse à ses enfants. Il est préjudiciable aux âmes innocentes des enfants que l'enseignement scolaire soit en contradiction avec l'éducation familiale. C'est pourquoi les instituteurs primaires spécialement devraient s'en tenir à leur tâche, apprendre aux enfants à lire et à écrire en laissant de côté les problèmes métaphysiques concernant l'origine et la raison d'être de l'existence, pour lesquels ils n'ont pas reçu une formation suffisante.

Si la loi n'autorise pas l'enseignement religieux dans les écoles, l'article 4 dit expressément qu'il peut être donné dans les églises, c'est-à-dire dans d'autres locaux. La loi ne précise pas que l'enseignement religieux n'est permis que dans les églises paroissiales. Il y a des villages qui sont éloignés de plusieurs lieues de l'église paroissiale et les enfants ne peuvent pas faire ce trajet pour assister à l'enseignement religieux dans la paroisse. On doit donc leur donner cet enseignement dans l'église de leur village. Cependant, certains tribunaux punissent sévèrement d'amendes et de peines de prison les prêtres qui donnent l'enseignement religieux dans les chapelles de villages, bien qu'ils le fassent par ordre des autorités ecclésiastiques supérieures.

Dans certaines localités, les tribunaux punissent également les prêtres qui donnent l'enseignement religieux à un enfant sans le consentement écrit du père et de la mère. Cependant, la loi, si elle exige le consentement des parents, ne spécifie pas que ce consentement doit être donné par écrit. Les juges s'accordent ainsi eux-mêmes un pouvoir législatif en élargissant les dispositions de la loi.

Il arrive même que les parents nient avoir fait une déclaration écrite, prétendant que leur enfant a falsifié leur signature et le prêtre innocent se trouve condamné.

De plus, la direction de certaines écoles fait tout son possible pour mettre obstacle à la liberté de l'enseignement religieux, malgré la loi. Dans sa hargne contre l'enseignement religieux, elle recourt aux menaces. Elle exige que les enfants aillent directement de l'école à la maison, sans leur permettre d'aller tout de suite à la paroisse qui est à côté de l'école, leur imposant ainsi une perte de temps et d'efforts. Ceux qui vont directement de l'école à la paroisse attirent l'attention sur eux. Il est aussi courant que pendant la classe d'enseignement religieux la direction de l'école organise différents programmes pour que les enfants n'assistent pas à cet enseignement. Semblables façons de procéder sont en contradiction flagrante avec le principe de la liberté religieuse et avec la loi.

Les séminaires

VI. — L'article 4 de la loi reconnaît aux communautés religieuses le droit de fonder et de diriger des séminaires. Conformément à l'article 18, l'Etat se borne à contrôler le travail de ces établissements. Il n'est donc pas justifié que l'on demande

(3) Il n'en est plus ainsi depuis janvier 1961. (*N. D. L. R.*)

aux séminaires de se conformer au régime et au programme d'enseignement des écoles de l'Etat et des internats. La vocation des séminaristes est complètement différente de celle des élèves des écoles de l'Etat. Les séminaires ont un caractère qui leur est propre, ils préparent leurs élèves au service religieux et par conséquent ils doivent leur donner une éducation imprégnée des principes ascétiques de l'Eglise.

Pour que l'Eglise puisse user du droit que la loi lui reconnaît, elle doit posséder les édifices nécessaires, c'est-à-dire des séminaires. Sans séminaires, il est inutile de parler du droit de l'Eglise à fonder des écoles pour la formation des prêtres. Il est donc indispensable de rendre à l'Eglise tous les séminaires, ainsi que les terrains de sport, jardins et fermes qui servaient à la formation des prêtres et des religieuses lorsque l'Eglise en disposait. L'Eglise ne peut pas renoncer et ne renoncera jamais aux séminaires, car cela signifierait sa disparition. C'est pourquoi la restitution des séminaires constitue une des conditions fondamentales de la normalisation des relations entre l'Eglise et l'Etat.

Il faudrait parallèlement modifier l'article 22 de la loi sur la position juridique des communautés religieuses qui prévoit la fermeture du séminaire en vertu d'une décision judiciaire pour punir du délit d'abus de l'enseignement religieux.

Pour prévenir ces abus éventuels, il y a d'autres mesures très efficaces sans qu'il soit nécessaire de recourir à une mesure aussi exceptionnelle, susceptible d'interprétations arbitraires. Par ailleurs, il n'est pas juste que toute la communauté supporte les conséquences d'une infraction de l'un ou l'autre de ses membres. On ne fermerait pas les écoles de l'Etat si l'un des professeurs ou élèves commettait un acte punissable.

Les biens d'Eglise

VII. — Pour les mêmes motifs, il faudrait rendre aux congrégations et ordres religieux, masculins et féminins, leurs couvents et monastères qui ont été confisqués et ceux qui leur servaient pour leur habitation personnelle. Leur existence ne peut se concevoir sans ces édifices. Puisque, selon la Constitution et la loi, les communautés et ordres religieux peuvent exister, il faudrait leur restituer leurs couvents avec leurs dépendances.

La même chose vaut pour les couvents annexés aux écoles et aux hôpitaux des religieux, expropriés ou occupés, qui servaient exclusivement au logement des religieux et religieuses. Selon la loi sur le logement, ils ont droit d'être logés dans leur propre maison. Il faudrait donc s'assurer que ces édifices servent à leur fin spécifique conventuelle ainsi qu'au logement des religieux et les mettre de nouveau à la disposition des communautés religieuses comme leur propriété.

VIII. — D'une façon générale, il faudrait restituer à l'Eglise comme sa propriété tous les biens nationalisés ou expropriés qui, autrefois, lorsque l'Eglise en disposait librement, servaient à des fins religieuses : maisons paroissiales, curies diocésaines, foyers sacerdotaux et salles de catéchisme. Au cas où ils seraient affectés à des usages profanes, il faudrait les libérer et les remettre à la disposition de l'Eglise — au moins dans la mesure du nécessaire — conformément à des critères objectifs, en tenant compte également de leur caractère de droit public et de leur caractère représentatif. Le reste des bâtiments pourrait, d'un commun accord, être mis à la disposition des Comités populaires ou bureaux de location, à condition que dans leur usage on tienne compte de leur caractère sacré et qu'on les mette à la disposition de l'Eglise en cas de nécessité.

IX. — Dans le même ordre d'idée, il faudrait définir avec plus de précision et peut-être compléter la loi du 28 décembre 1958 sur la nationalisation des immeubles de location et des terrains de construction, de façon que les séminaires et écoles religieuses ne puissent en aucun cas être nationalisés et que, par conséquent, ils soient soustraits à l'article 28 de cette loi. Par analogie, l'article 74 de cette même loi devrait être interprété de façon que non seulement on puisse, mais on doive rendre à l'Eglise les édifices qui auparavant servaient de maisons paroissiales ou épiscopales et les autres qui sont indispensables pour l'Eglise. La même disposition devrait également s'appliquer aux édifices des séminaires et des couvents, puisque, comme on l'a dit, sans eux l'Eglise ne peut exister ni remplir sa mission spirituelle. C'est pourquoi l'Eglise ne renoncera jamais à ces édifices et institutions qui sont sa propriété, mais elle les réclamera avec insistance jusqu'à ce qu'on lui fasse droit. Dans l'intérêt des bonnes relations entre l'Eglise et l'Etat, ces édifices doivent être clairement exempts de toute nationalisation dans ladite loi.

X. — De même, il est absolument nécessaire de rendre à l'Eglise comme sa propriété tous les édifices destinés au culte (églises et chapelles), qui, antérieurement, servaient à ce but et qui, maintenant, sans le consentement de l'Eglise, sont affectés à des usages profanes. Il est nécessaire de les libérer immédiatement pour qu'ils puissent servir à leur fin première.

XI. — De plus, l'Eglise doit jouir de sa liberté pour les réparations, agrandissements et constructions d'églises et maisons paroissiales. Les organismes subalternes devraient être libres d'accorder ces autorisations, spécialement lorsqu'il s'agit d'églises détruites ou endommagées pendant la guerre. Cela n'honore pas le pays que les touristes étrangers photographient ces églises qui sont toujours en ruine quinze ans après la guerre.

Les cimetières

XII. — Pour ce qui est des cimetières, même si dans la majorité des Républiques ils ont été déclarés unilatéralement propriété communale, sans consulter l'Eglise, il faudrait garantir à l'Eglise les droits fondamentaux et traditionnels sur les cimetières qui sont propriété ecclésiastique. Même dans les nouveaux cimetières de l'Etat, il faudrait respecter la coutume traditionnelle selon laquelle certaines parties sont destinées aux confessions reconnues et garantir par une loi le droit des prêtres à l'accès aux cimetières pour qu'ils puissent procéder aux enterrements religieux selon la liturgie. Il faudrait également permettre aux prêtres de se servir des chapelles des cimetières pour y célébrer les offices anniversaires des défunts. Il ne devrait donc pas être interdit de construire de telles chapelles dans les nouveaux cimetières, comme c'est le cas dans l'article 3 de la loi du 20 mars 1960 sur les cimetières de la République de Bosnie Herzegovine.

Les registres

XIII. — L'Eglise ne peut pas remplir sa mission comme il faut sans ses registres. Il faudrait donc rendre à l'Eglise le plus tôt possible les registres confisqués qui sont sa propriété. Les services civils ont eu assez de temps pour en prendre copie.

La situation des séminaristes

XIV. — L'article 20 de la loi sur la position juridique des communautés religieuses dit que ceux qui se préparent au sacerdoce ont les mêmes droits que les autres étudiants. L'épiscopat aimerait qu'en vertu de cet article, les autorités donnent aux séminaristes des avantages dans les transports de l'Etat et leur assure l'assistance médicale dans les hôpitaux de l'Etat dans les mêmes conditions que pour les autres étudiants, car la plupart sont de familles pauvres. L'épiscopat aimerait également que pour le service militaire les séminaristes soient traités comme les étudiants des écoles nationales. Par ailleurs, l'épiscopat souhaite vivement

que les séminaristes ne soient soumis à aucune pression pendant leur service militaire et qu'on n'essaie pas de les détourner de leur vocation, qu'ils ont librement choisie.

La presse

XV. — L'article 3 de la loi reconnaît aux communautés religieuses le droit d'imprimer et de divulguer la presse religieuse. La reconnaissance de ce droit est d'une importance fondamentale pour une authentique liberté religieuse. La presse est devenue aujourd'hui une nécessité quotidienne pour chaque homme, et sans elle l'Eglise ne pourrait pas accomplir comme il faut sa mission spirituelle. L'épiscopat considère comme un fait négatif que la situation de la presse catholique en Yougoslavie soit plus que désastreuse. Dans la Yougoslavie d'avant-guerre, moins étendue que l'actuelle République populaire fédérale de Yougoslavie, il y avait plus de 150 périodiques, actuellement il n'y a plus que quelques publications mensuelles. Le peu de littérature catholique qui existe est édité d'une façon primitive, en feuilles ronéotypées. Même les manuels religieux les plus nécessaires ne peuvent être imprimés qu'en quantités restreintes et avec de grandes difficultés.

Pour que l'Eglise puisse bénéficier du droit qui est reconnu par l'article 3 de la loi, elle devrait au moins disposer d'une imprimerie. Avant la guerre, l'Eglise avait plusieurs imprimeries, mais elles ont toutes été nationalisées. Il faudrait au moins rendre une de ces imprimeries à l'Eglise ou lui permettre d'en acquérir une à l'étranger pour qu'elle puisse librement imprimer les missels et livres de chants des fidèles. Pour qu'une telle imprimerie puisse travailler comme il faut, l'Eglise devrait pouvoir y employer du personnel à elle, c'est-à-dire des religieux et religieuses. Si une seule imprimerie ne pouvait pas suffire à toutes les demandes, il faudrait que les imprimeries de l'Etat acceptent les commandes de l'Eglise dans les mêmes conditions que toute autre commande littéraire. On ne devrait pas tolérer que ceratins conseils ouvriers refusent d'imprimer des livres religieux, alors que l'Eglise a droit à cette impression aux termes de la loi.

Les incarcérations

XVI. — L'épiscopat constate avec satisfaction qu'actuellement aucun évêque et peu de prêtres sont incarcérés, et que les procès contre des prêtres ne sont pas aussi fréquents qu'auparavant. Néanmoins, dans certaines régions il arrive souvent que les tribunaux fassent comparaître et punissent des prêtres — dans des pourcentages beaucoup plus élevés que les membres des autres professions — et presque toujours pour des faits de caractère nettement religieux : sermons, catéchismes et confessions.

La crainte est justifiée que les tribunaux appliquent la loi d'une façon incorrecte et prononcent des condamnations sans fondement. Certains juges agissent comme s'ils se conformaient à une loi non écrite selon laquelle le prêtre est coupable toutes les fois qu'il est dénoncé. On rejette *a priori* tous les témoignages qui lui sont favorables pour n'accorder crédit qu'aux témoins à charge, lesquels sont souvent très suspects.

Il arrive que des individus demandent à dessein à des prêtres de bénir leur mariage sans fournir l'attestation du mariage civil préalable, prétendant qu'ils ont oublié ce papier et qu'ils ne peuvent différer la cérémonie, les invités étant réunis et le banquet les attendant chez eux. Cela ne pourrait pas se produire si la loi rendait responsables en premier lieu les intéressés, et ensuite seulement le prêtre, d'un mariage religieux célébré avant le mariage civil, ou d'un baptême conféré avant que l'enfant soit déclaré à l'état civil.

Il est manifeste que dans certains cas les tribunaux qui condamnent des prêtres à des peines de prison attendent les grandes fêtes religieuses comme Noël et Pâques pour leur faire accomplir leur peine, de façon que les fidèles restent sans prêtres pour ces fêtes. Ces procédés suscitent chez les fidèles un mécontentement et une indignation bien compréhensibles, et ils considèrent que la condamnation qui les laisse sans office pour les grandes fêtes est dirigée contre eux-mêmes.

Les « associations professionnelles de prêtres ».

XVII. — Il faudrait spécialement en finir avec les pressions exercées par les organismes nationaux ou locaux au sujet des « Associations professionnelles de prêtres ». Cette question relève uniquement de la compétence de l'Eglise pour ce qui est de la discipline sacerdotale, et c'est une question de conviction personnelle et libre pour chaque prêtre en tant que citoyen.

Les voyages a l'étranger

XVIII. — Selon la constitution de l'Eglise catholique, son chef suprême est le Saint-Père en sa qualité de successeur du Prince des Apôtres, saint Pierre. La liberté religieuse suppose que les catholiques puissent communiquer sans entrave avec leur chef suprême pour les questions d'ordre spirituel et religieux. Cela vaut particulièrement pour les évêques, personnellement responsables devant le Pape de l'administration de leurs diocèses. Il est absolument nécessaire de permettre aux évêques de communiquer librement avec le Saint-Père, non seulement par écrit, mais par des visites personnelles, surtout par la visite « *ad limina* » qui doit s'effectuer tous les cinq ans aux termes du droit canon. Tous les évêques sans exception devraient pouvoir obtenir un passeport chaque fois qu'ils ont l'obligation officielle d'aller voir le Saint-Père, à Rome. Nous reconnaissons loyalement que ces derniers temps presque tous les évêques ont obtenu des passeports pour leur visite « *ad limina* ».

Il serait de plus désirable que les prêtres et les fidèles puissent obtenir sans difficulté des passeports pour participer aux grands pèlerinages comme ceux de Jérusalem, Rome, Lourdes, etc., et aux grandes manifestations religieuses comme les Congrès eucharistiques internationaux. Toutes ces mesures seraient d'une façon générale bien accueillies.

— *L'Autorité selon l'Esprit.* Réflexions sur le gouvernement des communautés religieuses, par le R. P. F. Charmot, S. J. — Un vol. 14 × 19 cm, de 160 pages. Prix : 6,50 NF ; port : 0,60 NF. Apostolat de la Prière, Toulouse.

L'exercice de l'autorité à l'intérieur des communautés religieuses a pour fin la sanctification de leurs membres dans le sens de la perfection chrétienne. Puisqu'il s'agit d'une œuvre où la grâce joue le rôle principal, c'est cette intervention de l'Esprit-Saint que doit favoriser le supérieur dans son gouvernement spirituel. C'est dire toute la délicatesse de l'action de l'autorité. L'auteur l'envisage dans cette lumière qui exclut toutes considérations strictement humaines, ce qui ne veut pas dire sans compréhension des hommes !.. Ces pages seront donc un soutien et un guide pour les âmes consacrées qui ont la charge de diriger une communauté dans ce sens surnaturel où les difficultés ne manquent pas, on le devine sans peine.

— *La Perfection religieuse à la lumière du divin Amour*, par le P. Lorenzo Sales, Missionnaire de la Consolata. — Un vol. 14 × 19 cm, de 140 pages. Prix : 4,80 NF. Editions Salvator, Mulhouse.

Le P. Sales nous propose l'idéal incomparable, unique, fascinant et redoutable : « Laisse tout; suis-moi. » Mainte âme a entendu cet appel et s'est mise à la suite du Seigneur ; elle trouvera ici un exposé clair et fervent de la voie de la perfection ; et les fidèles feront passer dans leur grisaille quotidienne la lumière qui « éclaire tout homme venant en ce monde », pour remercier Dieu d'avoir donné une armée d'avant-garde à notre mère l'Eglise.

Le regroupement des trop petites paroisses pour la messe du dimanche

Lettre pastorale de S. Exc. Mgr Stourm, évêque d'Amiens (1)

Mes bien chers frères,

Le problème des petites paroisses rurales qui, souvent, se dépeuplent, préoccupe actuellement certains diocèses de France, tandis qu'ailleurs les banlieues urbaines qui se gonflent démesurément posent le problème en sens contraire. Il en résulte une disproportion anormale entre le nombre élevé de prêtres dans les campagnes et celui relativement réduit des villes alors que le rapport de la population est inverse. Ceci est d'autant plus grave que le nombre des prêtres va sans cesse en diminuant.

Notre diocèse connaît depuis longtemps ce double problème avec ses fâcheuses conséquences d'ordre pastoral.

Sur le plan urbain, nous manquons de prêtres. De ce fait, beaucoup de jeunes chrétiens, que les paroisses rurales envoient à la ville pour y travailler ou y poursuivre leurs études, risquent de perdre la foi parce qu'ils ne trouvent pas assez de prêtres pour les soutenir, soit comme vicaires dans les paroisses, soit comme aumôniers dans les collèges et lycées. Tout l'avenir du pays est dans ses écoles. Il nous faudrait donner plus de prêtres à ce ministère essentiel.

Sur le plan rural, par contre, nos prêtres ne sont pas pleinement utilisés (2). Par suite du dépeuplement de certaines paroisses rurales, l'assistance aux messes dominicales devient squelettique. Beaucoup de nos petites paroisses ne constituent plus de communautés chrétiennes vivantes faute d'éléments suffisamment actifs. Le prêtre, du fait qu'il célèbre habituellement trois messes dans sa matinée, ce qui est anormal, n'a plus le temps de confesser, de recevoir les fidèles, de s'occuper des enfants, voire même de prêcher.

Cette situation constitue un danger mortel pour la foi qui ne trouve plus le soutien extérieur et communautaire dont elle a besoin, chez les jeunes surtout. En raison de la faible assistance à la messe, due à l'émiettement actuel des paroisses, il est très difficile, pour ne pas dire impossible, à un jeune de tenir seul ou presque seul.

Elle constitue également un danger pour le prêtre. L'absence de communauté chrétienne est une chose extrêmement pénible pour le prêtre qui risque de se décourager. Quelle prédication de la parole de Dieu peut-il faire à une messe qui réunit seulement quelques femmes et enfants ? Comment susciter des militants là où la vie se meurt ? C'est la vie qui appelle la vie.

Elle constitue enfin un danger pour les vocations sacerdotales. Comment espérer, en effet, voir des vocations s'éveiller dans cette ambiance, au contact d'un prêtre toujours pressé, bousculé, et comment espérer les voir s'épanouir ?

Le seul remède à cette situation consiste à supprimer les lieux de culte dominical qui, en fait, ne rassemblent plus l'élément vital de nos villages et à regrouper les chrétiens en des communautés plus vivantes. Seul, ce regroupement permettra à chacun de retrouver l'appui dont il a besoin, la communauté qui animera sa vie spirituelle.

D'ailleurs, si les anciens restent encore fortement attachés, et cela se comprend, aux structures du passé qui sont celles de leur jeune âge, par contre, beaucoup de jeunes, d'hommes en pleine vie, sentent bien la nécessité de rajeunir la vie des paroisses, de trouver pour la vie religieuse des structures nouvelles et vivantes.

Mais, dira-t-on, qui donc saura se déplacer pour ce regroupement ? Les gens resteront chez eux et il n'y aura bientôt plus rien.

L'objection est réelle. Il est certain que trop de chrétiens n'acceptent pas de faire pour leur vie religieuse les efforts qu'ils font habituellement pour leur vie profane. Des ruraux travaillant en usine ou en ville, des élèves de collèges ou de cours complémentaires, parcourent facilement plusieurs kilomètres par jour pour se rendre à leur travail. De nombreux jeunes gens en font bien davantage le dimanche pour aller au bal ou au cinéma. Par contre, ni les uns ni les autres n'acceptent un déplacement bien moindre pour demeurer fidèles à leur vie religieuse.

Cette constatation est grave. On ne consent pas ici l'effort consenti ailleurs. Il y a là un signe de perte de vitalité religieuse chez beaucoup. Que sont en effet ces chrétiens qui n'ont pas assez de vie de foi pour faire quelques kilomètres afin de trouver la messe chaque dimanche et de rencontrer leurs frères en une prière commune ? Alors qu'à travers le monde, des régions entières, cependant chrétiennes, sont presque totalement démunies de prêtres, ils n'ont pas conscience d'être des privilégiés à cet égard. Ils abusent de la grâce qui est à leur portée en négligeant d'y recourir. Quelles excuses pourront-ils invoquer au jour du jugement quand le Seigneur leur demandera ce qu'ils ont fait par rapport à tant d'autres moins favorisés qu'eux ?

Il faut que nos chrétiens s'efforcent de remplacer l'esprit de clocher trop souvent marqué par l'égoïsme et une conception mesquine des choses, par un véritable esprit d'Eglise qui les aidera à dépasser leurs habitudes invétérées, qui les amènera à penser que l'Eglise est catholique, qu'ils ne sont pas seuls, qu'ils doivent avoir le souci des autres et être animés d'un profond esprit communautaire.

Il faut qu'ils arrivent à comprendre qu'au lieu de la formule : « Un prêtre au pied de chaque clocher », il vaudrait mieux dire : « Un prêtre pour chaque communauté humaine réelle. »

Il faut qu'ils comprennent non seulement la nécessité de regrouper les fidèles pour la messe du dimanche, mais le devoir qui leur incombe de s'entraider et de s'organiser pour faciliter ce regroupement, ceux qui ont des moyens de locomotion se mettant à la disposition des moins bien pourvus, ceux qui reçoivent s'efforçant de bien accueillir les nouveaux arrivants en leur réservant des places.

Il faut surtout qu'ils comprennent que c'est l'évangélisation elle-même de nos campagnes qui est mise en cause par ce problème du regroupement.

La valeur chrétienne des pratiquants ne peut qu'y gagner. Parce qu'on aura rassemblé une communauté vraie, valable, une assistance plus nombreuse, la messe du dimanche reprendra tout son sens, sera plus vivante, avec une prédication moins

(1) *Le Dimanche*, bulletin officiel de l'évêché d'Amiens, 16 et 23 avril 1961.

(2) Dans une conférence donnée au clergé du diocèse de Digne, en janvier 1960, M. le chanoine Boulard citait ces chiffres : en France, 7 200 prêtres ont la charge de 24 millions de citadins ; 21 000 prêtres ont la charge de 16 à 18 millions de ruraux. (*Bulletin religieux du diocèse de Digne, Riez et Sisteron*, 28 janvier 1960. — — *N. D. L. R.*)

bousculée, des commentaires et des chants plus faciles à réaliser. Réunis au centre, les chrétiens formeront un groupe viable alors que, disséminés, ils ne représentent presque plus rien.

D'autre part, ce regroupement allègera la charge des prêtres pour le service dominical et les rendra plus disponibles pour tous, pour les plus dispersés comme pour les malades. Ils pourront se donner plus totalement à leur ministère pastoral et à une évangélisation en profondeur. Il permettra même d'en libérer progressivement quelques-uns pour le ministère des villes.

Evidemment, tout ceci exigera des chrétiens pratiquants des petites paroisses un changement d'habitudes et des sacrifices, mais, comme on l'a très justement dit, on ne fait pas des chrétiens en leur supprimant l'effort.

Toutefois, il est très important de préciser que cette centralisation du culte dominical ne doit en aucune façon aboutir à la suppression des paroisses. Même privée de la messe du dimanche, la paroisse demeure.

C'est là que continueront à se célébrer les baptêmes, mariages et enterrements. Dans toute la mesure du possible, une messe y sera assurée aux grandes fêtes chrétiennes de Noël, des Rameaux, de Pâques, de la Pentecôte, de l'Assomption et de la Toussaint, afin de faciliter au maximum la pratique religieuse, ainsi qu'une messe en semaine pour ceux qui, en raison de leur âge ou de leur santé ne peuvent se déplacer.

C'est là qu'auront toujours lieu les fêtes locales traditionnelles, à savoir : lundis de fête, fête patronale et adoration. C'est là que seront maintenus les catéchismes tant qu'il ne sera pas facile de regrouper les enfants au centre.

Le curé ne sera pas moins présent à ses fidèles qu'auparavant. Tout au long de la semaine, au contraire, il s'efforcera d'aller partout, jusque dans les hameaux les plus reculés. Les vieillards et les malades continueront à être soutenus et spirituellement alimentés sur place. Comme par le passé, le curé n'hésitera pas à prendre la route pour aller visiter tous ses paroissiens, le contact avec eux étant plus que jamais indispensable.

Compte tenu de ce qui précède, considérant qu'un certain nombre de paroisses très dépeuplées sont assez proches de l'église d'une paroisse voisine pour que tous les fidèles puissent s'y rendre facilement, j'ai décidé que le culte dominical ne serait plus célébré dans les églises dont la liste suit, à partir du 1er mai prochain.

† René, *évêque d'Amiens.*

(Suit la liste des 108 *paroisses où la messe dominicale ne sera plus célébrée* (3).)

---

(3) Des mesures semblables ont été prises récemment dans les diocèses d'Evreux et de Tarbes et Lourdes. (*N. D. L. R.*)

Evénements et Informations

AVRIL 1961

S. 15 AVR. — A L'ÉTRANGER. — A *Tunis*, au moment de se séparer, *M. Bourguiba* et le *maréchal Tito* publient un communiqué commun, où ils affirment le maintien de leur soutien au G. P. R. A.

— A *Washington*, le *président Kennedy* lance un appel aux pays latino-américains « pour faire des dix prochaines années une période de progrès sans exemple ». Une Conférence économique ministérielle sera convoquée durant l'été pour mettre au point les détails de ce « plan décennal ».

— *Radio-Budapest* annonce l'abolition des « tribunaux populaires » en *Hongrie ;* ceux-ci avaient été créés comme instruments de répression après le soulèvement de 1957.

— En *Hollande*, s'autorisant d'une parole du *cardinal Alfrink*, disant que la hiérarchie est prête « non seulement à écouter les laïcs, mais à prendre leurs avis », *Mgr Bekkers*, évêque de Bois-le-Duc, organise dans cinq villes de son diocèse des conférences réunissant des prêtres et des laïcs afin de discuter des questions pouvant être abordées au Concile.

— A *Madrid*, *IIe Congrès des religieux espagnols.* 600 supérieurs majeurs et locaux et des professeurs des sciences ecclésiastiques y sont réunis, sous la présidence de *Mgr Antoniutti*, nonce apostolique en Espagne. Celui-ci les a exhortés à collaborer avec le clergé séculier.

— L'Agence *Fides* fait l'éloge de l'*Œuvre Pontificale de Saint-Pierre-Apôtre* espagnole, qui a réussi à recueillir une somme assez importante pour offrir des bourses d'étude à 1 500 séminaristes des pays de mission.

— *L'Osservatore Romano* annonce la mort de l'archevêque de Sienne, *Mgr Mario Toccabelli*, âgé de soixante-douze ans, assistant au trône pontifical.

— D'après *Fides*, le vicaire général du diocèse de *Kengtung* (*Birmanie*), annonce l'assassinat, sans préciser les circonstances, du *R. P. Stefan Vong*, des Missions Etrangères de Milan. Le P. Vong était né à Kengtung, d'une famille chinoise ; il était le premier prêtre autochtone du diocèse et était âgé de cinquante ans. Depuis 1950, cinq missionnaires ont été tués en Birmanie, dans les missions de Kengtung et de Toungoo.

— Le *chanoine Bernard Pawley*, nommé représentant de l'Eglise anglicane auprès du *Secrétariat pour l'union des chrétiens*, arrivé à Rome le 13 avril, pour prendre contact avec ce Secrétariat, rend une « visite de courtoisie » à *Mgr Jan Willebrands*, secrétaire de cet organisme préparatoire au Concile œcuménique. Le caractère de sa mission sera étudié au cours de la session générale du Secrétariat qui doit s'ouvrir demain, dimanche 16 avril.

D. 16 AVR. — A *Bordeaux*, le *général de Gaulle* termine sa tournée du Sud-Ouest ; il rentre dans la soirée à Paris. Il avait eu une entrevue avec *M. François Mauriac*, au cours de sa dernière étape.

— A *Paris*, au collège Stanislas, 250 délégués des 120 *Conférences de Saint-Vincent-de-Paul* de la région parisienne, conduits par le R. P. Magentie, lazariste, tiennent leur réunion annuelle en ce jour anniversaire de la translation des cendres de saint Vincent de Paul à la chapelle des Pères Lazaristes. Avec Mgr Ménager et d'éminents orateurs, en présence de dirigeants internationaux, nationaux et diocésains de leur œuvre, ils approfondissent leurs responsabilités sociales et méditent sur leur vocation charitable.

— A *Paris*, au palais de l'U. N. E. S. C. O., clôture des deux « Journées d'études » de *la Croix*. Plus de 500 congressistes, dont deux ministres, MM. Buron et Terrenoire ; de nombreuses personnalités ecclésiastiques et civiles y ont assisté. Des orateurs y ont pris la parole sur des sujets d'actualité.

— A *Paris*, le Congrès de la *Fédération internationale catholique de l'éducation physique* s'est tenu au palais de l'U. N. E. S. C. O., du 12 au 16 avril. Il a réuni les responsables des différentes Fédérations sportives catholiques qui ont étudié les problèmes moraux et sociaux que pose le sport

à la conscience chrétienne. A cette occasion, le cardinal Tardini, au nom du Saint-Père, a adressé une lettre au Congrès. (Cf. *D. C.*, n° 1 351, du 7 mai 1961, col. 562.)

A L'ÉTRANGER. — *L'Osservatore Romano* annonce l'élévation de la préfecture apostolique de *Niamey (Niger)* au rang de diocèse, directement soumis au Saint-Siège, qui reste confié aux RR. PP. Rédemptoristes, et la nomination du *R. P. Hippolyte Berlier*, Rédemptoriste, comme évêque de ce nouveau diocèse.

— Le même journal annonce la mort, le 28 mars dernier, à *Manille*, de *Mgr Cesare Guerrero*, évêque titulaire de Thuburbo minus, âgé de soixante-seize ans, assistant au trône pontifical.

L. 17 AVR. — A L'ÉTRANGER. — A *Ankara (Turquie)*, annonce de la nomination du *général Kiziloglu*, proche collaborateur du général Gursel, chef de l'État, ancien ministre de l'Intérieur et ancien vice-président du Conseil, comme nouvel ambassadeur auprès du Saint-Siège.

— En *Angola*, les Portugais amènent d'importants renforts militaires ; ils évacuent les femmes et les enfants des provinces du Nord, où 300 Angolais ont été torturés et massacrés par les rebelles, depuis le début des troubles.

— En *Pologne*, les *élections* ont eu lieu hier pour le renouvellement de la Diète. 18 millions de Polonais ont élu 460 députés, candidats présentés par la liste unique, et 150 000 conseillers (municipaux, de districts et régionaux).

— *La Croix* annonce que, selon des informations parvenus du Costa Rica, on est sans nouvelles et on ignore le sort de trois évêques de la *République dominicaine : Mgr Polanco Brito*, évêque de Santiago de los Caballeros ; *Mgr Panal Ramirez*, évêque de La Vega ; *Mgr Reilly*, prélat *nullius* de San Juan de la Maguana. Tous trois avaient répondu avec énergie aux accusations portées contre l'Église.

M. 18 AVR. — *La Croix*, enquêtant sur l'*effort missionnaire français* de ces dernières années, établit que du 1er janvier 1957 au 1er février 1961, les congrégations religieuses françaises ont envoyé 959 religieux en pays de mission (751 prêtres et 208 Frères).

A L'ÉTRANGER. — L'Agence *Kipa* donne des statistiques sur l'*Eglise ukrainienne* dans le monde libre. En Europe occidentale : 75 000 fidèles, 95 prêtres, 3 évêques, un grand et un petit séminaire à Rome. Ses congrégations religieuses sont : les Basiliens, les Rédemptoristes, les Salésiens et les Servites de Marie. En Amérique latine (principalement Brésil et Argentine) : 300 000 fidèles, 66 prêtres, 1 évêque, 190 religieuses. En Australie : 20 000 fidèles, 7 prêtres, 1 évêque. Aux Etats-Unis : 600 000 fidèles, 500 prêtres et religieux, 3 évêques, 3 grands ordres religieux (Basiliens, Rédemptoristes et Franciscains), 4 congrégations de religieuses (Basiliennes, Servantes de Marie, Missionnaires de la Charité chrétienne, Missionnaires du patronage de la Mère de Dieu), 2 séminaires. Au Canada : 200 000 fidèles, 248 prêtres, 4 évêques, 4 noviciats. Dans le monde libre, il y a, de plus, 300 000 Ukrainiens orthodoxes et 40 000 Ukrainiens protestants.

— Au *Dahomey*, jusqu'au 23 avril, célébration du *centenaire de l'arrivée des premiers missionnaires* dans le pays (à Ouidah, en 1861). A cette occasion, *Mgr Bernardin Gantin*, archevêque noir de Cotonou, a adressé une lettre pastorale aux catholiques dahoméens, datée du 3 février, qui se termine par une « Prière du centenaire » qu'il a lui-même composée et qu'il demande à tous les fidèles de réciter à partir du 18 avril. Faisant suite à ces cérémonies : une Exposition missionnaire sera ouverte à Cotonou, de juillet à septembre prochains, qui offrira un aperçu de l'œuvre immense accomplie par l'Eglise au Dahomey depuis cent ans ; plusieurs nouvelles églises seront bénites à Azove, Abomey, Save et Cotonou ; à Ouidah, aura lieu la bénédiction d'un calvaire mémorial du centenaire. Le Dahomey compte aujourd'hui 250 000 catholiques, avec 50 prêtres et 54 religieuses originaires du pays.

M. 19 AVR. — *L'Osservatore Romano* annonce la démission, pour raison de santé, de *Mgr Félix Guiller*, évêque de Pamiers (Ariège), et son transfert au siège épiscopal titulaire d'Antiochia ad Meandrum. Il avait été élu évêque de Pamiers le 29 septembre 1947.

— A *Paris*, à l'Elysée, réception officielle de *M. Senghor*, président de la *République du Sénégal*, qu'accompagne son épouse, par le général de Gaulle.

A L'ÉTRANGER. — A *Cuba*, Fidel Castro annonce l'écrasement de la contre-révolution.

— A l'*O. T. A. N.*, les gouvernements intéressés viennent d'élire à l'unanimité leur secrétaire général, un Hollandais, *M. Dirk Upko Stikker*, pour succéder à *M. Spaak*. Agé de soixante-quatre ans, il fut ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, puis ambassadeur en Angleterre et en Islande, ancien président de l'O. E. C. E. et aussi de la Fédération néerlandaise du travail.

J. 20 AVR. — A *Lessy-les-Metz*, vient de se tenir, en présence de Mgr Lamy, président de la Commission épiscopale pour l'émigration, un important *Congrès régional des missionnaires des émigrants* ; on note à cette occasion que le diocèse de Metz compte près de 100 000 émigrés de 60 nations différentes, dont 70 000 Italiens. (Cf. *D. C.*, n° 1 353, du 4 juin 1961, col. 723.)

A L'ÉTRANGER. — A *Rome*, le *président Gronchi* est de retour de son voyage d'amitié en Amérique du Sud et se dit très satisfait des contacts qu'il a pu établir.

— A *Bonn*, le *chancelier Adenauer*, de retour des Etats-Unis, rend compte de ses entretiens avec le *président Kennedy* et en résume les conclusions : L'O. T. A. N. reste la base de la politique américaine ; on accepte pourtant d'apporter des modifications à son Conseil directeur. En ce qui concerne les affaires allemandes, accord complet dans les questions de Berlin et de la réunification.

— En *Belgique*, conclusion d'un accord entre les sociaux-chrétiens et le parti socialiste pour la formation d'un gouvernement de coalition.

— Au *Laos*, les Etats-Unis, après avoir eu connaissance de la réponse soviétique, décident d'intensifier leur aide au gouvernement de Vientiane.

V. 21 AVR. — A *Paris*, après la réussite de l'action revendicative des enseignants publics, d'autres réclamations s'élèvent de tout le secteur social, surtout chez les fonctionnaires et les cheminots ; le secteur privé commence à s'agiter aussi et d'abord dans la métallurgie. Les dirigeants de la C. G. C. (Cadres) ont rencontré longuement M. Debré.

— A *Troussures (Oise)*, mort du R. P. Paul Doncœur, S. J., âgé de quatre-vingts ans. Après avoir été aumônier durant la guerre 1914-1918, il fut attaché à la revue *Etudes*, de 1918 à 1958. Il s'était, de plus, consacré à l'édition des textes authentiques du procès de Jeanne d'Arc. Il avait créé les *Cahiers Sainte-Jehanne*, revue de spiritualité à l'usage des laïcs, et fondé une maison familiale à Troussures, où il s'était retiré et où il vient de mourir.

— A *Paris*, le *prix de l'Académie d'éducation et d'entraide sociale* est décerné au *R. P. Stanislas de Lestapis*, pour son livre : *La limitation des naissances*.

— *La Croix* annonce qu'à la requête de l'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre, le *Conseil d'Etat* vient d'annuler des circulaires, déjà anciennes, du ministre de l'Education nationale accordant des subventions aux communes qui organisent le *transport des*

élèves de l'enseignement primaire habitant loin de leurs écoles, en tant qu'elles ne sont accordées qu'au seul bénéfice des écoliers de l'enseignement public. Tout élève, désormais, quelle que soit son école, doit pouvoir profiter du transport organisé par la commune avec l'aide de ces subventions.

A L'ÉTRANGER. — Par 73 voix contre 2 et 9 abstentions, l'*O. N. U.* demande des réformes urgentes pour l'*Angola* et nomme une Commission pour y pourvoir. La délégation portugaise, absente des débats, repousse ce vote comme « illégal ».

— A *Larache* (*Maroc*), mort, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, de la *duchesse de Guise ;* elle était entourée à son lit de mort de ses trois enfants : le comte de Paris, la princesse Pierre Murat et la duchesse d'Aoste.

— L'Agence *Kipa* annonce que le *cardinal Arteaga y Betancourt*, archevêque de *La Havane* (*Cuba*), ainsi que deux autres évêques cubains dont les noms ne sont pas communiqués, se sont réfugiés à l'ambassade d'Argentine pour échapper à la police politique de Fidel Castro. Le droit de réfugiés politiques leur a été accordé.

S. 22 AVR. — A *Alger*, un putsch militaire tout à fait inattendu s'empare de tous les pouvoirs, gardant sous surveillance les autorités constituées : le gouverneur, M. Morin ; le ministre, en voyage, M. Buron, et le général Gambiez, commandant les forces d'Algérie. La proclamation de prise du pouvoir, ainsi que l'installation de l'état de siège dans toute l'Algérie, est signée des *généraux Salan, Challe, Jouhaud* et *Zeller*. Les groupes d'armées d'Oran et de Constantine n'ont pas suivi. M. Debré, premier ministre, annonce que toutes les mesures sont prises pour réduire la rébellion. M. Joxe et le général Ollié partent pour l'Algérie afin de prendre sur place les dispositions nécessaires. Dans la métropole, les mesures de sécurité sont renforcées et les opérations de police se multiplient. A la suite du Conseil des ministres, « l'*état d'urgence* » est proclamé.

— Publication au *Journal Officieel* du décret du 18 avril, approuvant l'élection par l'*Académie nationale de médecine* de *M. Sylvain Blondin* comme membre titulaire (2e section), à la place de M. Bazy, décédé.

— A *Versailles*, consécration épiscopale, par *Mgr Renard*, évêque de Versailles, de son auxiliaire, *Mgr Malbois*. La cérémonie est présidée par le cardinal Feltin, en présence de plusieurs évêques et d'une nombreuse assistance d'hommes d'œuvres.

— Au *grand amphithétâre de la Sorbonne*, réception solennelle, par M. Jacques Chastenet, du nouvel académicien *René Huyghe ;* le récipiendaire évoque la figure de Robert Kemp, comme champion du rationalisme grec en lutte contre toutes les forces hostiles germaniques ou orientales. C'est M. Emile Henriot, récemment décédé, qui aurait dû répondre ; M. Chastenet lit son discours, qu'il avait préparé.

— Emission par l'administration des Postes et Télécommunications, dans la série « Héros de la Résistance », d'un timbre poste à la mémoire de *Mère Elisabeth de l'Eucharistie* (1890-1945). Elise Rivet, née à Draria (Algérie), entra, le 3 décembre 1912, au couvent de Notre-Dame de Compassion, à Lyon, et fut élue supérieure le 20 mars 1933. Au cours des années 1940 à 1944, agent de renseignements en territoire occupé, elle rendit de nombreux services à l'armée secrète, cachant des armes et donnant asile aux gens poursuivis. Arrêtée par la Gestapo le 25 mars 1944, emprisonnée à Montluc, puis déportée, le 30 mars 1945, elle prit la place d'une mère de famille parmi des déportées devant être exécutées, réconfortant les condamnées et les exhortant à bien mourir.

A L'ÉTRANGER. — A *New York*, l'Assemblée générale de l'*O. N. U.* rejette les accusations de *Cuba* contre les Etats-Unis ; puis, par 45 voix contre 25, elle refuse le vote du budget du *Congo*, ce qui place l'O. N. U. dans une grave crise financière.

— En *Israël*, le *procès Eichmann* se poursuit, dans le calme de la population. A cette occasion, la presse estime la population juive dans le monde à 12 millions au lieu de 17 millions avant la guerre. Aux Etats-Unis : 5 200 000, et à New York seulement : 2 050 000 ; en U. R. S. S. : 2 millions ; en Afrique du Nord : 475 000 ; en Grande-Bretagne : 450 000 ; en France : 325 000, dont 175 000 à Paris ; en Roumanie : 225 000.

— A *Rabat* (*Maroc*), devant les ministres français, MM. Messmer et Couve de Murville, remise par le Maroc à la France des cendres du *maréchal Lyautey ;* transportées à Casablanca et embarquées sur le *Colbert*, elles seront rapatriées.

— La revue espagnole *Ecclesia* déclare que sur 4 millions et demi d'habitants, il n'y a, en *Finlande*, que 2 256 catholiques, groupés en un seul diocèse : Helsinki ; ils n'étaient que 300, il y a quarante ans.

— Au *Japon*, d'après le dernier recensement, le taux de la natalité est passé de 21,9 à 17,7 pour mille. La population a malgré tout augmenté de 4 millions d'habitants en cinq ans. Les catholiques ne sont que 273 000, mais dans leurs écoles, ils instruisent 100 000 jeunes, dont 15 000 seulement sont catholiques. 17 prêtres ont été récemment ordonnés à Tokyo, dont 12 Jésuites.

— Selon des statistiques de la sacrée congrégation de la Propagande sur l'*Eglise d'Afrique*, que publie l'Agence *Fides*, les *diocèses* ont passé, dans ce continent, de trois qui existaient au 1er janvier 1950 (Port-Louis, île Maurice ; Saint-Denis, île de La Réunion ; Port-Victoria, îles Seychelles), à 181, au 1er février 1961, en vertu de l'*instauration de la hiérarchie épiscopale*, à la date indiquée, dans les pays suivants (entre parenthèses, nombre de diocèses pour chaque pays) : 18 *avril* 1950 : Ghana (7), Nigeria (12), Sierra Leone (1) ; 11 *janvier* 1951 : Basutoland (3), Swaziland (3), Union Sud-africaine (19) ; 23 *mars* 1953 : Kenya (7), Tanganyika (16), Uganda (7) ; 1er *janvier* 1955 : Rhodésie du Sud (4) ; 14 *septembre* 1955 : Cameroun (6), République centrafricaine (2), Congo ex-français (3), Côte des Somalis (1), Côte-d'Ivoire (5), Dahomey (2), Gabon (2), Guinée (2), Haute-Volta (6), Madagascar (15), Mali (1), Maroc (2), Sahara (1), Sénégal (2), Tchad (2), Togo (2) ; 24 *juin* 1957 : Gambie (1) ; 25 *avril* 1959 : Nyassaland (5), Rhodésie du Nord (6) ; 10 *novembre* 1959 : Congo ex-belge (32), Ruanda Urundi (6).

A ces 181 diocèses, il faut ajouter 3 abbayes *nullius* (Ndanda et Peramiho, au Tanganyika ; Pietersburg, en Union Sud-Africaine). Sur ces 184 sièges résidentiels, 182 sont actuellement pourvus d'un évêque ; 2 sont vacants (Buta, Congo ex-belge ; Masaka, Uganda). La hiérarchie épiscopale n'est pas encore établie dans les territoires suivants : Ethiopie, Ile Fernando-Po, Liberia, Libye, Soudan, Afrique du Sud-Ouest.

D. 23 AVR. — En *Algérie*, la radio d'Alger annonce que Constantine s'est ralliée au mouvement insurrectionnel. M. Joxe et le général Ollié regagnent Paris, ayant nommé le *général Arfouilloux* chef de toutes les troupes fidèles, encore nombreuses dans l'ensemble du pays. Le *général Salan* arrive à Alger, tandis que la sûreté espagnole enquête sur les conditions de son départ de Madrid. Dans un message sévère, le *général de Gaulle* stigmatise le pronunciamiento et assume les pleins pouvoirs prévus à l'article 16 de la Constitution, en vue de prendre toutes les mesures pour briser la rébelllion. Le *général Faure* est mis aux arrêts de forteresse.

A L'ÉTRANGER. — A *Windsor* (*Angleterre*), les scouts catholiques anglais ont pris part, pour la première fois, avec les autres scouts de la reine, à la *parade de saint Georges ;* ils ont été passés en revue par la reine et le duc d'Edimbourg, qui leur ont adressé quelques mots ; ils ont ensuite eu leur propre office cultuel.

— *L'Osservatore Romano* annonce les nominations suivantes : 1° de *Mgr Anibal Maricevich Fleitas*, évêque titulaire de Diocletianopolis de Palestine et auxiliaire d'Asuncion, comme coadjuteur de Mgr Rodriguez, évêque de *Villarrica (Paraguay)* ; 2° le 7 mars, du *R. P. Pio Kerketta*, S. J., comme archevêque de *Ranchi (Inde)* ; 3° le 18 avril, du *R. P. Angelo Cuniberti*, de l'institut des missions de la Consolata, comme évêque titulaire d'Arsinoë de Chypre et vicaire apostolique de *Florencia (Colombie)* ; 4° le 21 février, de *Mgr Guillaume Zéphyrin Gomes*, du clergé séculier indien, comme évêque titulaire de Parlais et auxiliaire du cardinal Gracias, archevêque de *Bombay (Inde)*.

L. 24 AVR. — A *Paris*, à l'appel de M. Debré en vue de parer à une attaque par surprise des parachutistes d'Alger, ouverture dans la nuit au Grand Palais d'un centre de recrutement de volontaires ; mais l'alerte était fausse. A *Alger*, le *général Challe* annonce que les opérations vont être intensifiées contre les rebelles. La radio d'Alger transmet la manifestation de 100 000 Algérois rassemblés au Forum.

— Le *Journal Officiel* publie le décret du 24 avril portant *destitution des généraux Maurice Challe, Raoul Salan, Marie-André Zeller, Edmond Jouhaud*, Paul Gardy, André Petit ; des colonels Yves Godard, Antoine Argoud, Joseph Broizat et Jean Gardes, en application de la décision du président de la République, général de Gaulle, du 24 avril, relative aux sanctions disciplinaires à l'encontre des militaires participant à une entreprise de subversion (putsch d'Alger).

— Le même journal publie les deux décrets du 22 avril portant déclaration et application de l'*état d'urgence*, à dater du 23 avril, à 0 heure, sur tout le territoire de la France métropolitaine. Il publie encore le *message du général de Gaulle* à la nation, du 23 avril, sur l'*insurrection militaire d'Alger*.

A L'ÉTRANGER. — Au *Caire* et à *Belgrade*, à la suite de leurs entretiens, le *maréchal Tito* et le *président Nasser* publient un communiqué conjoint. Ils y réclament l'égalité des petites nations avec les grandes dans les assises internationales et s'arrêtent spécialement à exiger l'indépendance « de l'héroïque peuple algérien ».

— Au *Congo*, la *conférence de Coquilhatville* est ouverte. Y sont réunis : le président Kasavubu ; son chef de gouvernement, M. Iléo ; M. Tshombé, du Katanga ; M. Kalondji, roi du Kasaï Sud ; M. Makongo, président à Luluabourg, et M. Sendwe, adversaire de Tshombé.

— *L'Osservatore Romano* annonce la nomination de *Mgr Giuseppe Almici*, du diocèse de Brescia, délégué épiscopal pour l'Action catholique et prévôt de Saint-Nazaire à Brescia, comme évêque titulaire d'Arcadia et auxiliaire de *Mgr Tredici*, évêque de *Brescia (Italie)*.

— L'Agence *Kipa* annonce l'assassinat, dans le nord de l'*Angola*, du *R. P. capucin Pierre-Jean de Trieste (Francesco Filippi)*, de nationalité italienne. Faisant face aux émeutiers, le crucifix à la main, et les exhortant à ne plus répandre le sang, il fut mortellement frappé et mourut en priant Dieu de pardonner à ses assassins. Il était âgé de trente-quatre ans et missionnaire en Angola depuis 1956.

M. 25 AVR. — A *Paris*, la capitale est toujours sur le qui-vive : garde étroite des aérodromes, déploiement de police extraordinaire, mobilisation de la gendarmerie de réserve, rappel de troupes blindées d'Allemagne. Les volontaires du Grand Palais sont renvoyés et les syndicats, qui se réjouissent de leur grève générale, se mettent en état de « vigilance ». Après la réunion des ministres à l'Elysée, des mesures d'urgence sont prises : internement administratif pour les soutiens de la rébellion et, pour les suspects, la garde à vue prolongée de cinq à quinze jours ; les *généraux Allard* et *Groult de Beaufort* sont mis aux arrêts de rigueur.

— A *Reggane (Sahara)*, lancement de la quatrième et la plus petite *bombe atomique française*, dernière des explosions « aériennes » prévues par le programme d'expériences, les trois premières ayant eu lieu les 13 février, 1er avril et 27 décembre 1960.

— A *Périgueux*, dans la cathédrale Saint-Front, *Mgr Louis*, évêque du diocèse, consacre *Mgr Bézac*, auxiliaire nommé d'Aire et Dax, en présence de plusieurs évêques et d'une nombreuse assistance.

— A *Paris*, annonce de l'arrivée des cendres du *maréchal Lyautey* à Toulon, à bord du croiseur *Colbert*.

A L'ÉTRANGER. — A *Bruxelles*, le *nouveau gouvernement* est constitué ; MM. Lefèvre et Spaak, président et vice-président présentent ensemble la liste des ministres au roi, marquant par là l'alliance des sociaux-chrétiens et des socialistes.

— En *Argentine*, une rébellion militaire que l'on craignait est évitée par le départ du gouvernement des deux ministres de l'Economie et des Travaux publics : *MM. Alsogaray et Constantini*.

— A *Cuba*, à la suite de la tentative d'invasion des anticastristes qui a échoué, de nombreux ecclésiastiques ont été arrêtés. Parmi eux se trouve *Mgr Edoardo Boza Masvidal*, évêque auxiliaire de la Havane et recteur de l'Université catholique Saint-Thomas de Villeneuve, qui est considéré comme l'un des leaders catholiques de la résistance au régime.

— A *Coquilhatville (Congo)*, le président Kasavubu, ouvrant la *conférence des chefs congolais*, leur demande d'abord de célébrer « dans la paix et la concorde » le premier anniversaire de l'indépendance de leur pays ; il fixe ensuite l'ordre du jour, qui traitera : 1° de la structure du pays ; 2° de sa situation économique et financière ; 3° de la réorganisation de l'armée nationale ; 4° de l'attitude du pays à l'égard de l'O. N. U.

— A *Cologne (Allemagne)*, ouverture du *Congrès chrétien-démocrate*, parti du chancelier Adenauer.

— A *Londres*, d'accord avec Moscou, le gouvernement anglais propose la réunion d'une conférence sur le Laos pour le 12 mai, à Genève.

M. 26 AVR. — A *Alger*, le putsch des généraux se termine par un échec ; obéissant aux ordres du gouvernement, les troupes loyales réoccupent la ville, sans coup férir, en pleine nuit. Les chefs de l'insurrection ont dû fuir ; seul, le *général Challe* s'est mis à la disposition de la justice. MM. Buron et Morin et le général Gambiez, libérés, ont repris leurs postes, après avoir été détenus à In-Salah ; le ministre de l'Algérie, M. Joxe, et le général Ollié ont rejoint l'Algérie, où l'ordre revient avec la légalité. En métropole, les opérations de police ont continué, mais les événements n'y auront pas troublé sensiblement l'ordre public.

— Publication au *Journal Officiel* du décret du 25 avril, nommant le *général Charles Ailleret* commandant de la région territoriale et du corps d'armée de Constantine (*Algérie*).

— Le même journal publie le décret du 19 avril portant publication de la *Convention pour les échanges culturels entre la France et la Colombie*, signée le 31 juillet 1952, et dont les instruments de ratification ont été échangés le 13 février 1961.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse »,
5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur :* J. GÉLAMUR.